



COMMERCE ET JUSTICE CLIMATIQUE.

**Synthèse des impacts du commerce  
(international) sur le climat.**

**Analyse des alternatives en matière  
de politiques commerciales.**



**OXFAM**

Magasins du monde

Patrick Veillard



# COMMERCE ET JUSTICE CLIMATIQUE.

## **Synthèse des impacts du commerce (international) sur le climat. Analyse des alternatives en matière de politiques commerciales.**

L'auteur tient à remercier les personnes interviewées pour leurs échanges d'expériences et leurs points de vue ainsi que toutes les personnes ayant formulé des commentaires. Un remerciement spécial à Véronique Rousseaux pour ses différentes corrections et contributions, de même qu'à Lorent Fritsche pour la mise en page et la conception graphique. Pour toute remarque ou question, veuillez envoyer un courriel à [Patrick.Veillard@omdm.be](mailto:Patrick.Veillard@omdm.be).

Une publication d'Oxfam-magasins du monde – Mars 2021

Éditeur responsable : Pierre Santacatterina – Rue provinciale, 285–1301 Bierges

© 2020 Oxfam-Magasins du monde | Image de couverture : Piyaset / Shutterstock.com



**Belgium**  
partner in development



**OXFAM**  
Magasins du monde

# Table des matières

Liste des encadrés et liste des figures .....	5
Acronymes .....	6
Résumé exécutif .....	8
Introduction .....	11
<b>1. Une urgence climatique .....</b>	<b>12</b>
1.1 Un réchauffement de plus en plus perceptible .....	12
1.2 Des conséquences déjà dramatiques .....	13
1.3 Un risque d’emballement climatique .....	15
1.4 Un effort de décarbonation considérable .....	18
1.5 Le climat, objet croissant de mobilisations et de débats .....	21
1.6 La crise Covid, une opportunité pour le climat ? .....	23
1.7 Gagner la guerre pour le climat .....	24
<b>2. Impact de la mondialisation commerciale sur le climat .....</b>	<b>27</b>
2.1 Le commerce, grand absent des politiques climatiques .....	27
2.2 Emissions importées .....	28
2.3 Emissions directes liées au transport international de marchandises .....	30
2.4 Emissions indirectes .....	32
2.5 Incohérence entre politiques commerciales et environnementales .....	36
2.6 Une libéralisation aux gains économiques faibles et incertains .....	42
2.7 Exemple de l’accord de libre-échange UE – Mercosur .....	42
2.8 Exemple du Traité sur la Charte de l’Energie (TCE) .....	45
<b>3. Quels outils pour mieux articuler commerce et justice climatique ? .....</b>	<b>51</b>
3.1 Régulation du transport international .....	53
3.2 Relocalisation des chaînes de valeur mondiales .....	54
3.3 Révision du modèle des accords commerciaux .....	56
3.4 Mécanisme d’ajustement carbone aux frontières .....	58
3.5 Club de leaders climatiques .....	63
3.6 Diligence raisonnable en matière de droits humains et d’environnement .....	66
3.7 Quid du commerce équitable ? .....	70
<b>Conclusion .....</b>	<b>77</b>

## LISTE DES ENCADRÉS

1	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du climat (GIEC) .....	16
2	Les conférences climat ou COP .....	19
3	La neutralité carbone .....	21
4	Le plan Sophia et la coalition Kaya .....	23
5	Exemples d'organisations et ressources, notamment éducatives, traitant de la question climatique .....	25
6	Empreinte carbone .....	29
7	Le « flygskam » ou la « honte de voler » .....	31
8	L'effet rebond .....	34
9	Le « mythe » du découplage .....	35
10	L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) vs. Accords de libre-échange (ALE) .....	37
11	Le mécanisme de Règlement des Différends entre Investisseurs et Etats (RDIE) .....	38
12	Le commerce mondial aujourd'hui .....	41
13	Petit aperçu de transition (énergétique) .....	48
14	Trois approches pour concilier social et écologie .....	52
15	Le Système d'Echange de Quotas d'Emission (SEQE) de l'UE .....	59
16	Une taxe carbone pour les marchés intérieurs .....	61
17	La compensation carbone, un leurre ? .....	64
18	Comment la crise écologique exacerbe la pauvreté et la vulnérabilité des petits producteurs agricoles .....	70
19	Les crédits carbone équitables .....	73
20	Pour une politique agricole plus juste et plus durable .....	76

## LISTE DES FIGURES

1	« Warming stripes » (bandes chauffantes) représentant l'évolution des températures au niveau mondial de 1850 à 2020 (une rayure par an) .....	12
2	Carte des principaux événements climatiques extrêmes et leurs impacts en 2020 .....	13
3	Indice mondial des risques climatiques 2000-2019 .....	14
4	L'effet « dominos climatiques » (interconnexions entre différents points de bascule climatiques) .....	15
5	Limites planétaires et zone de sécurité pour les activités humaines .....	18
6	L'effort de décarbonation : écart entre les besoins et les perspectives en matière d'émissions .....	20
7	Estimation du pourcentage d'une population nécessaire pour faire émerger de nouvelles conventions sociales .....	22
8	Evolution des émissions importées relativement à l'empreinte carbone totale. Exemple de la France .....	28
9	Emissions globales de CO2 selon le mode de transport (passagers et fret) .....	31
10	Découplage entre utilisation des ressources et croissance .....	36
11	Corrélation entre PIB et consommation d'énergie au niveau mondial .....	49
12	Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU .....	51
13	L'espace sûr et juste pour l'humanité tel que représenté par la théorie de l'économie du doughnut de K. Raworth .....	52
14	Empreinte carbone d'aliments (kg CO2e par kg de produit) en fonction de leur origine .....	55
15	Principe de fonctionnement du système d'échange de quotas d'émission (SEQE) .....	59
16	Principes d'un processus de diligence raisonnable et mesures de soutien .....	67
17	Comparaison des financements climat déclarés par les pays développés (moyenne annuelle) et de l'assistance spécifique au climat réellement octroyée telle qu'estimée par Oxfam (moyennes annuelles 2015-2016 et 2017-2018) .....	71

# Acronymes

**ACF** : mécanisme d'ajustement carbone aux frontières

**AIE** : Agence Internationale de l'Énergie

**ALE** : accord de libre-échange

**ALENA** : accord de libre-échange USA, Canada et Mexique

**BACA** : Belgian Alliance for Climate Action

**CCNUCC** : Convention-cadre des Nations-Unies sur le Changement Climatique

**CDD** : chapitres développement durable

**CDN** : contributions déterminées au niveau national

**CETA** : accord économique et commercial global UE-Canada

**CIRAD** : centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

**CH<sub>4</sub>** : méthane

**CO<sub>2</sub>** : dioxyde de carbone

**COP** : Conférence des parties

**CORSIA** : régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale

**CSA** : agriculture intelligente face au climat

**CSP** : énergie solaire à concentration

**FECB** : Fonds Européen du Climat et de la Biodiversité

**FCC** : crédits carbone équitables

**FCS** : Fairtrade Climate Standard

**FIT** : Forum International des Transports

**FTAO** : bureau de plaidoyer européen

**FUGEA** : Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs

**GATT** : Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

**GES** : gaz à effet de serre

**GIEC** : groupe intergouvernemental d'experts sur le climat

**HREDD** : diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement

**ICS** : cour de justice d'investissement

**IRENA** : Agence Internationale pour les Energies Renouvelables

**MAEC** : mesures agri-environnementales et climatiques

**MDP** : Mécanisme de Développement Propre

**MERCOSUR** : marché commun du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay)

**MSI** : initiatives multiparties prenantes

**NOx** : oxydes d'azote

**OCE** : Office for Climate Education

**ODD** : Objectifs de Développement Durable

**OGM** : organismes génétiquement modifiés

**OMM** : Organisation Météorologique Mondiale

**ONG** : organisation non gouvernementale

**ORD** : Organe de Règlement des Différends

**PAC** : politique agricole commune

**PCN** : Point de Contact National

**PED** : pays en voie de développement

**PIB** : produit intérieur brut

**PME** : petites et moyennes entreprises

**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

**OACI** : Organisation de l'Aviation Civile Internationale

**OMC** : Organisation Mondiale du Commerce

**OMI** : Organisation Maritime Internationale

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**RDIE** : mécanisme de Règlement des Différends entre Investisseurs et Etats

**RSE** : responsabilité sociétale des entreprises

**SBT** : Science Based Targets

**SEQE** : système européen d'échange de quotas d'émissions

**SUV** : Sport Utility Vehicles

**TCE** : Traité sur la charte de l'énergie

**TTIP** : Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement UE-USA

**TPP** : Accord de partenariat transpacifique

**Tw** : température humide

**UE** : Union européenne

**UNEA** : Assemblée de l'environnement des Nations unies

**UNESCO** : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

**WFTO** : Organisation Mondiale du Commerce Equitable

**WWF** : Fonds Mondial pour la Nature

**ZEN** : zéro émission net ou neutralité carbone

# Résumé exécutif

*Le réchauffement climatique est de plus en plus perceptible et a déjà de nombreuses conséquences dramatiques telles que des événements météorologiques extrêmes (canicules, tempêtes, incendies, cyclones) qui touchent surtout les pays en voie de développement. Dans certains de ces pays, souvent très peuplés, on s'attend à subir dans quelques années des températures invivables pour l'homme. Globalement, le risque est de voir la planète basculer dans un système climatique considérablement plus chaud (+5 à +6°C) et instable, avec un niveau de la mer de 10 à 60 mètres plus élevé.*

Même si l'effort à accomplir est considérable, il semble encore possible de limiter le réchauffement à +1,5°C d'ici la fin du siècle, notamment en éliminant notre dépendance aux énergies fossiles avant 2050. L'amélioration des connaissances et la mobilisation croissante du grand public permettent d'espérer à terme une évolution favorable des pratiques et des législations.

Dans les politiques climatiques qui se mettent progressivement en place à différents niveaux, il y a cependant un grand absent : le commerce. Il constitue pourtant un puissant facteur d'évolution potentiel des émissions mondiales. L'une des raisons pour lesquelles il est le plus souvent éludé est le caractère « caché » et « diffus » des impacts du commerce sur le climat :

- Ainsi le calcul des émissions des pays développés, que l'on présente comme en constante régression, ignore en fait les émissions produites à l'étranger pour la production de biens et services importés : c'est ce qu'on appelle les émissions importées. Il est plus juste (même si techniquement plus com-

plexe) d'attribuer les émissions aux pays où ces biens sont consommés (approche de l'empreinte carbone). Avec ce type de calcul, le bilan des émissions de la Belgique entre 1990 et 2017 n'est pas de -17% mais de +20%.

- Le même genre de problème se pose à propos des transports : les inventaires nationaux n'intègrent pas correctement les émissions des transports internationaux, alors que ceux-ci sont en forte augmentation, en raison notamment de la dynamique de la mondialisation qui entraîne un allongement et une fragmentation croissante des chaînes d'approvisionnement. Comme la précédente, cette question est absente de l'Accord de Paris sur le Climat.
- A cela s'ajoutent d'autres phénomènes complexes, entraînant des émissions dites indirectes. Leur effet global est incertain mais différentes études semblent montrer qu'une ouverture commerciale accrue augmente globalement les émissions, plus particulièrement en généralisant les pratiques de consommation et le modèle de croissance intensifs en carbone.

En dépit de ces effets, l'agenda politique global reste centré sur toujours plus de libéralisation commerciale. On assiste en particulier à la multiplication des accords bilatéraux de commerce et d'investissement, tels l'accord UE-Mercosur ou le traité sur la charte de l'énergie (TCE), aux impacts sociaux et environnementaux désastreux et aux gains économiques de plus en plus faibles et incertains.

Comment dès lors mieux articuler commerce et climat ? Quelques-uns des outils alternatifs les plus récents et prometteurs sont explorés.

- 1. Régulation du transport international.** Bien qu'en croissance, ce domaine fait l'objet de très peu de régulations. De nouvelles normes techniques et opérationnelles pourraient être définies pour diminuer les émissions de différents modes de transport. Une manière d'améliorer l'efficacité de ces normes serait de les intégrer dans les accords commerciaux bilatéraux (ex. CETA). Une autre piste réglementaire serait d'intégrer l'externalité climatique dans le coût du transport en taxant davantage les carburants.
- 2. Relocalisation des chaînes de valeur mondiales.** Les avantages du local sont potentiellement nombreux : échanges accrus entre producteurs et consommateurs, meilleures marges pour les producteurs, diminution des coûts de transport... Mais du strict point de vue environnemental, le transport international ne représente sou-

vent qu'une faible part des émissions, comparé par exemple avec la phase de production ou le transport sur le « dernier kilomètre ». Même s'ils sont à développer tant le déséquilibre est grand avec les chaînes mondialisées, les circuits courts ne sont donc pas une solution miracle du seul point de vue du climat. D'autant plus qu'il est impossible de relocaliser certaines productions, par exemple pour des raisons agronomiques dans le cas de plantes tropicales ou de céréales trop gourmandes en surfaces.

- 3. Révision du modèle des accords commerciaux.** Davantage de normes sociales et environnementales devraient être incluses dans les accords de libre-échange. Ceux-ci comportent généralement des chapitres de développement durable, mais qui sont trop vagues et non contraignants. Il faudrait donc les rendre plus contraignants et prévoir des sanctions et/ou introduire des clauses de suspension des avantages commerciaux en cas de non-respect d'engagements internationaux tels que l'Accord de Paris, ou encore interdire le recours aux tribunaux d'arbitrage privés. Dans tous les cas, l'introduction d'obligations sociales et environnementales rend nécessaires des évaluations d'impact sérieuses et indépendantes.
- 4. Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (ACF).** Taxer les produits importés en fonction de leur contenu en carbone est une priorité pour la Commission euro-

péenne, dans le cadre du Green Deal et de son objectif 2050 de neutralité carbone. Cette taxe permettrait de lutter contre les « fuites carbone », un phénomène de délocalisation des entreprises dans les pays aux législations environnementales plus permissives. Un tel mécanisme permettrait notamment au système européen d'échange de quotas d'émissions (SEQE), très critiqué par la société civile, de mieux fonctionner. La principale difficulté réside dans le calcul du contenu carbone des produits, résultant souvent de chaînes d'approvisionnement très complexes. Une solution serait de se limiter, au moins dans un premier temps, à une taxation à la source de quelques biens primaires très carbonés (ciment, acier, produits chimiques, engrais, électricité). Des conditions particulières pourraient alléger la taxe pour les pays en développement tout en réalouant une partie des recettes au financement de leur transition énergétique.

- 5. Club de leaders climatiques.** Face aux potentielles difficultés d'implémentation de l'ACF, l'économiste W. Nordhaus a récemment proposé une approche plus globale : une taxe uniforme et modérée sur tous les produits importés ne venant pas de pays leaders sur les questions climatiques. Le mécanisme serait incitatif puisqu'il suffirait à ces pays non membres d'ajuster leurs objectifs climatiques pour rejoindre le club et échapper à la taxe. Le principal

avantage de cette approche est sa simplicité de mise en œuvre. Différentes simulations économiques semblent démontrer son efficacité.

- 6. Diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement (HREDD).** Les entreprises (multinationales) représentant une source majeure d'émissions, tout tentative de régulation climatique par le biais du commerce se doit de s'attaquer à leurs pratiques. C'est l'objet d'un nombre croissant d'initiatives législatives dites de « diligence raisonnable ». Ce type de loi oblige les multinationales à identifier et à prévenir les risques de violations des droits humains, et en cas de dommages effectifs, à les atténuer et à les réparer. Un nombre croissant d'entre elles incluent les risques environnementaux étant donné les nombreux impacts des dérèglements climatiques sur les droits humains. Pionnière dans le domaine, la loi française dite de « devoir de vigilance » oblige ainsi les sociétés donneuses d'ordre à faire baisser leurs émissions directes et indirectes tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement, sous peine de recours en justice (ex. de deux actions en cours contre Total). Un enjeu important est la généralisation de ce type de législation, aussi bien au niveau européen (récente initiative législative) qu'international (traité international en négociation à l'ONU).

Même si toutes ces pistes sont prometteuses à divers degrés, elles ont

tendance à négliger les populations plus marginalisées, essentiellement originaires des pays du Sud, en particulier en matière d'adaptation aux dérèglements climatiques. Certaines solutions pourraient même avoir un effet contre-productif sur le développement de ces pays, telles les taxes aux frontières ou la relocalisation de certaines productions. Il existe bien des mécanismes internationaux, tel le Fonds Vert pour le climat, censés leur fournir des aides. Mais ces dernières sont souvent surévaluées, avancées sous forme de prêts (et non de dons) et peu accessibles aux petits agriculteurs.

Le commerce équitable constitue un élément de réponse à ces problèmes de justice climatique et d'adaptation au changement climatique. En garantissant de meilleurs prix et une plus grande stabilité économique, il permet aux petits producteurs de mettre en place des systèmes de production plus résilients et moins émetteurs (ex. agroforesterie, agriculture biologique, économie circulaire). Les produits équitables sont d'ailleurs de plus en plus souvent sélectionnés en fonction de critères environnementaux et soumis à des études d'impact environnemental. Le commerce équitable soutient en outre des modèles d'organisation

coopératifs et redistributifs qui constituent une alternative efficace à petite échelle. Il constitue donc un véritable outil d'accompagnement « clef en main » de la transition écologique à un niveau micro-économique et pourrait en cela inspirer des pratiques de régulation plus globales. Le tout dans l'objectif de (re)mettre le commerce au service du bien-être des populations et de la planète, ou autrement dit, de faire converger l'économie mondiale vers un espace sûr et juste pour l'humanité.



Une femme transporte de l'eau potable après le passage d'un cyclone à Calcutta (mai 2020, Inde).

# Introduction

*D'aucuns parlent du plus grand défi jamais affronté par l'humanité et de risque d'effondrement civilisationnel. D'autres préviennent d'un nécessaire et urgent changement de modèle de société. D'autres encore préfèrent parler de croissance verte et de solution par le tout technologique.*

Quelle que soit la manière dont on l'aborde, la crise climatique<sup>1</sup> laisse de moins en moins indifférente une population qui commence à en sentir directement les effets. Les canicules, cyclones et autres catastrophes se succèdent, à l'image des récents méga-feux en Australie, en Sibérie, en Californie ou encore en Amazonie. Ces événements illustrent combien les dérèglements du climat sont devenus une urgence concrète, et plus seulement une dette environnementale à léguer de manière lointaine aux générations futures.

De fait, pour n'importe quel lecteur suffisamment éclairé et informé, il est difficile de ne pas alterner nuits blanches et sueurs froides au vu des scénarii de plus en plus sombres des climatologues. Quand l'on sait que les catastrophes actuelles ne sont liées qu'à 1°C de température supplémentaire par rapport à l'ère

préindustrielle, les perspectives sont tout simplement terrifiantes. D'autant que la plupart des décideurs politiques et économiques font preuve d'une affligeante inaction. La dernière conférence des parties sur le climat (les fameuses COP) en est l'une des meilleures illustrations, la 25e édition n'ayant par exemple débouché sur aucune avancée concrète. Comme le résumait l'expert en énergies Michel Lepetit dans une récente tribune, « la procrastination l'emporte sur la décarbonation »<sup>2</sup>. Cette inertie contraste avec les mobilisations croissantes des citoyens, de la société civile ou des scientifiques<sup>3</sup>, notamment les nombreuses manifestations climat, encouragées par de nouvelles figures telles que Greta Thunberg, ou le succès des mouvements Youth for Climate, Extinction Rebellion ou Réseau Action Climat (voir encadré 5).

Dans tout ce foisonnement d'actions, et malgré la gravité et le caractère systémique du dérèglement climatique, il est un domaine de politique peu souvent évoqué : celui du commerce. Quel impact ce dernier a-t-il sur nos modes de production et de consommation, et partant sur nos émissions de gaz à effet de serre (GES) ? La question reste le plus souvent éludée, jusque dans le calcul même des émissions globales (voir la question des émissions importées au chapitre 2.2).

L'objectif de cette étude est d'examiner d'un peu plus près les rapports entre commerce et climat, en matière d'impact comme évoqué, mais aussi de politiques et d'alternatives au modèle actuel. Après une première partie de rappel synthétique des principaux enjeux liés à l'urgence climatique, nous regarderons dans une deuxième partie les principales sources d'émissions directement et indirectement liées au commerce. Le dernier chapitre tentera, de manière non exhaustive, d'évaluer différentes politiques envisageables pour réduire les émissions liées au commerce.

1 Le quotidien britannique *The Guardian* a décidé de changer dans l'ensemble de ses publications la sémantique liée aux enjeux environnementaux. Dans le cas du climat, le journal utilise les termes d'urgence, de crise ou de panne climatique plutôt que de changement climatique, une expression considérée comme trop douce et passive au regard du caractère catastrophique du phénomène. France Inter. 22/05/2019. Pour mieux rendre compte de la crise climatique, The Guardian change de vocabulaire. Le chercheur en sciences politiques François Gemenne estime quant à lui qu'il faut éviter de parler du changement climatique comme d'une « crise », par nature éphémère et que l'on peut potentiellement surmonter, arguant de son caractère irréversible pour notre planète et ses écosystèmes (ou tout du moins de ses conséquences sur une très longue durée). Gemenne F. 06/03/2020. Le cygne noir et les cygnes blancs. Dans cette étude, nous tenterons donc de privilégier les expressions « urgence climatique » et « dérèglement climatique ». Le Monde. 18/03/2020. « De la crise du coronavirus, on peut tirer des leçons pour lutter contre le changement climatique ».

2 Le Monde. 10/07/2020. Changement climatique : « L'inflexion de la trajectoire planétaire en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> se fait toujours attendre ».

3 Le Monde. 20/02/2020. L'appel de 1 000 scientifiques : « Face à la crise écologique, la rébellion est nécessaire ».

# 1. Une urgence climatique

L'objectif de cette partie n'est pas d'entrer dans le détail des origines, du fonctionnement ou des impacts des dérèglements climatiques. Nombre de références sont en effet facilement disponibles pour s'informer plus avant sur le sujet, des plus scientifiques (comme le dernier rapport du GIEC, voir encadré 1) aux plus vulgarisées, voire artistiques (voir l'encadré 5 pour un aperçu de quelques-unes d'entre elles). Nous nous contenterons ici de lister certains des faits récents les plus notables, qu'ils soient de nature scientifique, politique ou éducative.

## 1.1 UN RÉCHAUFFEMENT DE PLUS EN PLUS PERCEPTIBLE

Souvent perçu comme un phénomène aux conséquences lointaines il y a encore 20 ans, le réchauffement climatique est devenu depuis

quelques années une urgence beaucoup plus réelle pour une majorité de personnes sur la planète, en particulier les plus marginalisées. Selon l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM), la **température globale** des années 2015-2019 était de 1,1°C supérieure aux moyennes préindus-

trielle et de 0,2°C supérieure à la période 2011-2015<sup>4</sup> (voir Figure 1). Pour rappel, le phénomène de réchauffement climatique est lié à une augmentation de la concentration en gaz à effet de serre (GES, dont le principal est le dioxyde de carbone, ou CO<sub>2</sub>) dans l'atmosphère, elle-même provoquée essentiellement par les activités humaines. Faut-il le préciser, l'existence du réchauffement climatique n'est plus mise en doute par la communauté scientifique, pas plus que ses causes<sup>5</sup>.

Et un **nouveau pic de CO<sub>2</sub>** a été atteint en mai 2020 (malgré la crise du Covid-19), égal à 417,2 ppm (parties par million)<sup>6</sup>. De fait, les concentrations de GES n'ont connu ces dernières années aucun signe de ralentissement, et encore moins de diminution, en dépit des engagements pris au titre de l'Accord de Paris (voir encadré 2) ou de la forte croissance des énergies renouvelables<sup>7</sup>. A noter que la communauté scientifique internationale considère que pour limiter le réchauffement à +2°C d'ici 2100, cette concentration atmosphérique ne doit pas dépasser 450 ppm<sup>8</sup>. Cette concentration était égale à 280 ppm avant l'ère préindustrielle<sup>9</sup>.

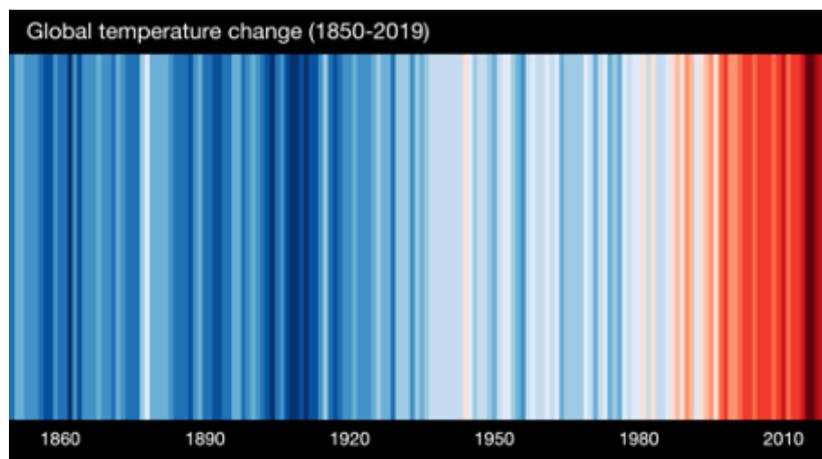


Figure 1. « Warming stripes » (bandes chauffantes) représentant l'évolution des températures au niveau mondial de 1850 à 2020 (une rayure par an).

[ShowYourStripes.info](https://www.showyourstripes.info). Consulté le 19/01/2021

4 La période préindustrielle de référence est 1850-1900. WMO. 2019. High-level synthesis report of latest climate science information convened by the Science Advisory Group of the UN Climate Action Summit 2019.  
5 En 2014, le GIEC estimait la probabilité que le réchauffement soit dû aux activités humaines « supérieure à 95 % », tandis qu'une étude publiée en 2018 dans la revue Science l'estimait elle à 99,99 %. Wikipedia. Controverses sur le réchauffement climatique. Consulté le 01/07/2020.  
6 Soit 2,4 ppm de plus que le pic de 414,8 ppm atteint en 2019. The Guardian. 04/06/2020. Atmospheric CO<sub>2</sub> levels rise sharply despite Covid-19 lockdowns.  
7 Usbek & Rica. 03/12/2019. Climat : la Terre se rapproche de « points de basculement » irréversibles.  
8 Intergovernmental Panel on Climate Change. 2015. Climate Change 2014. Synthesis Report.  
9 Comme l'explique le climatologue belge Jean-Pascal van Ypersele, si l'on voulait retrouver un climat de référence pour l'agriculture, pour les écosystèmes, etc., il faudrait retourner aux alentours des 350 ppm. Cette valeur permettrait de ne pas dépasser les +1°C, une hausse gérable par la plupart des régions du monde. RTBF. 07/05/2020. La concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère atteint un nouveau record en ce mois de mai 2020 : comment l'expliquer ?

## 1.2 DES CONSÉQUENCES DÉJÀ DRAMATIQUES

Parmi les conséquences de ce réchauffement, on observe déjà une fréquence de plus en plus élevée des **événements climatiques extrêmes** tels que canicules, tempêtes, cyclones et incendies (ex. les méga-feux de 2019/20 en Australie, fortement relayés par les médias<sup>10</sup>, voir Figure 2). De manière dramatique, ce sont le plus souvent les pays en voie de développement les plus touchés, alors qu'ils sont historiquement les moins contributeurs au réchauffement climatique, et qu'ils reçoivent très peu d'aide de la part des pays développés, en particulier en ma-

tière d'adaptation (voir chapitre 3 et Figure 3)<sup>11</sup>. En Belgique, le nombre de jours moyens de précipitations abondantes est passé de 3 à 6 par an depuis 1950<sup>12</sup>. Une autre conséquence est la montée rapide du niveau des mers, actuellement un peu plus de 3 mm par an selon l'OMM. Ce phénomène est le résultat de la dilatation des océans (dû à leur réchauffement) ainsi qu'à la fonte des calottes glaciaires (ex. fonte accélérée de la calotte antarctique et du Groenland)<sup>13</sup>.

Au rang des impacts à venir, une étude récente indiquait qu'en suivant le pire scénario du GIEC, un tiers de l'humanité pourrait vivre, d'ici à

cinquante ans, dans des **endroits aussi chauds que le Sahara** aujourd'hui. Ces 3,5 milliards de personnes, habitant des régions déjà très chaudes actuellement (ex. Inde, Nigeria, Pakistan), subiraient une température moyenne annuelle supérieure à 29°C<sup>14</sup>.

Pire, une autre étude semble indiquer que l'on pourrait atteindre des **températures invivables pour l'homme** plus tôt que prévu. Des chercheurs américains et britanniques ont ainsi constaté que des températures dites « humides » de 35°C Tw<sup>15</sup> avaient récemment été atteintes pendant quelques heures au Pakistan et aux Émirats arabes unis. A cette valeur,

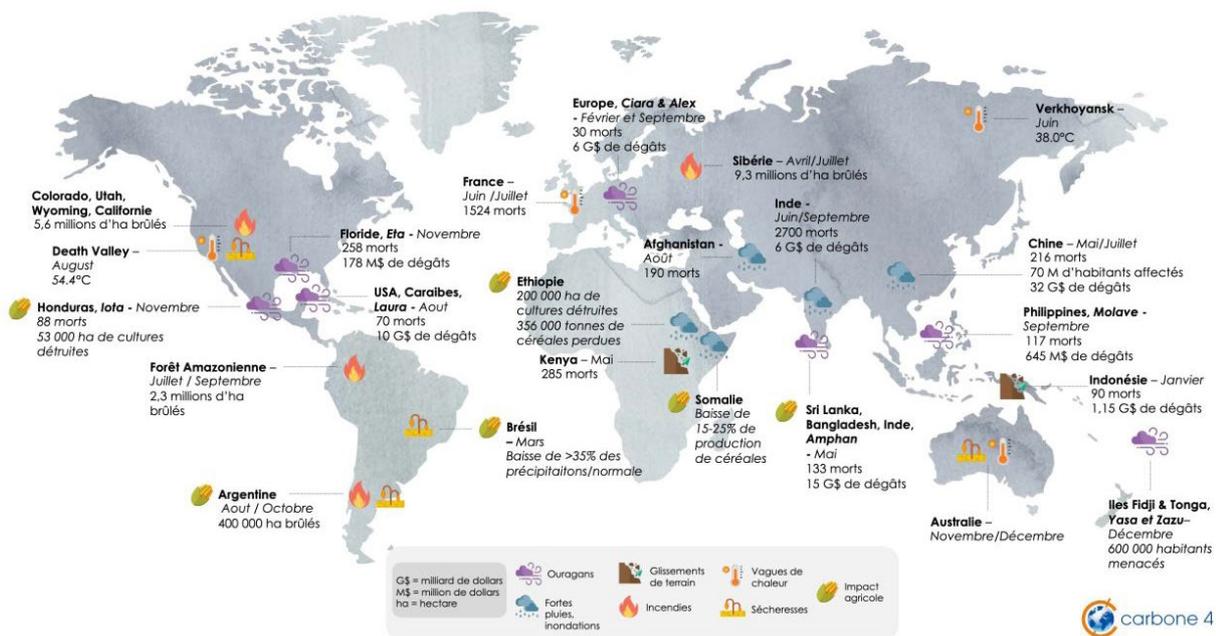


Figure 2. Carte des principaux événements climatiques extrêmes et leurs impacts en 2020.

Carbon 4, Janvier 2021. 2020, crises en série. Bilan des événements climatiques 2020.

10 Reporterres. 08/01/2020. Incendies : en Australie, le « monstre » est hors de contrôle. De nombreux scientifiques estiment que ces incendies géants vont peu à peu devenir la norme, du fait notamment du dérèglement climatique et des sécheresses qu'il entraîne. Ravageant des dizaines de milliers d'hectares (voire 10 millions dans le cas de l'Australie en 2019), ces gigantesques brasiers sont incontrôlables et s'auto-alimentent, par exemple en provoquant la formation de nouveaux nuages, qui engendrent eux-mêmes de nouveaux dépôts de feu par la foudre quelques centaines de kilomètres plus loin. Le Monde. 28/01/2020. Arte décrypte le phénomène des méga-feux, « machine infernale de la nature ».

11 Oxfam International. Octobre 2020. 2020 : les vrais chiffres des financements climat. Où en est-on de l'engagement des 100 milliards de dollars ?

12 RTBF. 30/11/2018. COP24 : en Belgique, des effets du réchauffement climatique déjà perceptibles.

13 A noter que la fonte de la banquise arctique ne provoque pas d'élévation du niveau des eaux en vertu du principe de la poussée d'Archimède. Plomteux A. 30/12/2019. Enjeu environnementaux : un système à déconstruire, une alternative à concevoir. Étude LEEP.

14 Le Monde. 04/05/2020. D'ici à 2070, un tiers de l'humanité pourrait vivre dans des endroits aussi chauds que le Sahara.

15 La « température humide » ou « température du thermomètre mouillé » combine température et taux d'humidité dans l'air. Elle est notée Tw, le « w » correspondant au mot anglais « wet », signifiant « humide ». Ouest-France. 18/08/2020. 35 degrés de température humide, ce seuil mortel pour l'homme n'est plus une fiction.

combinant température et humidité élevées, le corps humain ne peut plus se refroidir par évapotranspiration, ce qui entraîne surchauffe et défaillance en chaîne des organes vitaux<sup>16</sup>. Le problème est que ces valeurs n'étaient attendues qu'en 2050, et selon les scénarios d'émissions de GES les plus pessimistes... Et les zones touchées ou destinées à l'être comprennent des régions parmi les plus peuplées du globe, notamment en Inde, en Asie du Sud, au Moyen-Orient ou dans le sud-est de l'Amérique du Nord<sup>17</sup>.



Feu de brousse dans la région de Queensland (Australie, décembre 2019).

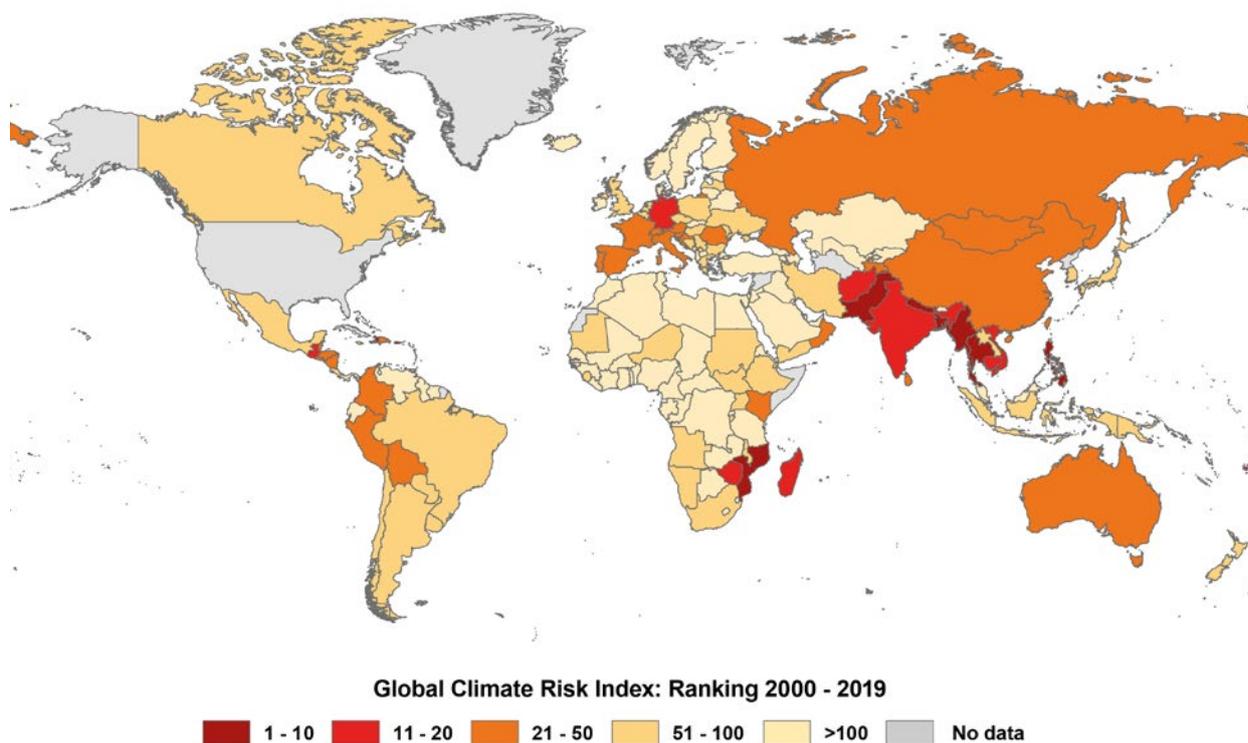


Figure 3. Indice mondial des risques climatiques 2000-2019.

Germanwatch. Janvier 2021. Indice mondial des risques climatiques 2021. Qui souffre le plus des événements météorologiques extrêmes?

16 Les deux mécanismes de refroidissement du corps humain sont l'échange thermique et la sudation. Lorsque la température extérieure est de 35°C, qui est aussi la température de notre peau en surface, l'échange thermique ne peut plus se faire. Seule la sudation permet alors d'évacuer la chaleur. Mais si l'air est en plus saturé d'humidité, elle n'opère plus non plus. Sur Terre aujourd'hui, cette température humide ne dépasse quasiment jamais les 30°C TW. Sciences & Vie. Climat en 2100 : vers des zones invivables pour l'homme.

17 Usbek & Rica. 12/05/2020. Climat : des températures invivables pour l'homme atteintes plus tôt que prévu.

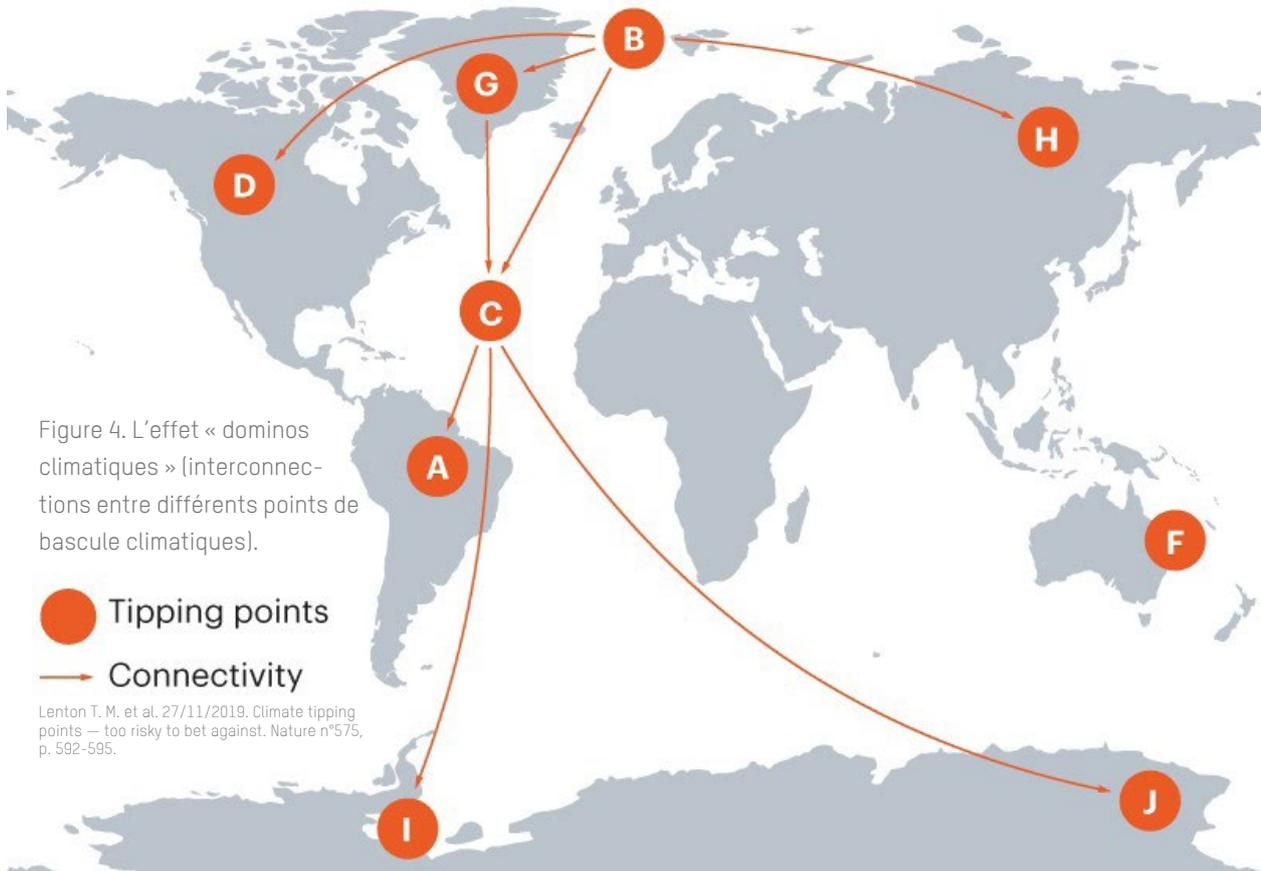


Figure 4. L'effet « dominos climatiques » (interconnexions entre différents points de bascule climatiques).

● Tipping points  
 → Connectivity

Lenton T. M. et al. 27/11/2019. Climate tipping points – too risky to bet against. Nature n°575, p. 592-595.

<b>A. Forêt amazonienne.</b> Sécheresses fréquentes.	<b>D. Forêt boréale.</b> Modifications des incendies et des ravageurs.	<b>H. Permafrost.</b> Dégel.
<b>B. Mer arctique.</b> Réduction de la superficie de glace.	<b>F. Récifs coralliens.</b> Décès à grande échelle.	<b>I. Antarctique ouest.</b> Accélération de la perte de glace.
<b>C. Circulation atlantique.</b> En ralentissement.	<b>G. Calotte du Groenland.</b> Accélération de la perte de glace.	<b>J. Antarctique est.</b> Accélération de la perte de glace.

### 1.3 UN RISQUE D'EMBALLEMENT CLIMATIQUE

Une des explications à ce réchauffement plus rapide que prévu pourrait être le phénomène dit des points de basculement ou « **dominos climatiques** » (Figure 4). Le principe est qu'à partir d'un certain niveau de réchauf-

fement climatique, des événements peuvent provoquer le déclenchement ou l'accélération d'autres phénomènes. Un exemple d'une telle « boucle de rétroactions », potentiellement incontrôlable, est la fonte du permafrost, un sol gelé présent sur environ un quart des terres émergées de l'hémisphère nord (ex. en Sibérie ou au Canada). Sa fonte irréversible

sous l'effet du réchauffement climatique libère notamment du méthane (CH<sub>4</sub>), un GES trente fois plus puissant que le CO<sub>2</sub> (sur une période de 100 ans). Certaines régions du Canada ont ainsi dégelé 70 ans plus rapidement que ce que les modèles prédisaient<sup>18</sup>.

Ces points de basculement ont été identifiés par le GIEC il y a déjà plus

18 Un autre exemple d'effet domino est la fonte de la calotte polaire. Cette fonte provoque une diminution de pouvoir réfléchissant de la banquise (ce que l'on appelle l'albédo, c'est-à-dire la part de rayonnement solaire renvoyée vers l'atmosphère) et donc son réchauffement accéléré. La fonte des glaces du Groenland et de l'arctique pourrait par ailleurs entraîner des changements dans les courants océaniques, ce qui, entre autres, perturberait la mousson en Afrique de l'Ouest et en Asie de l'Est et entraînerait l'assèchement de la forêt amazonienne, ainsi davantage sujette aux incendies. Usbek & Rica. 03/12/2019. Climat : la Terre se rapproche de « points de basculement » irréversibles.

de 20 ans déjà. Mais l'organisation ne voyait un risque de déstabilisation globale qu'à +5-6°C de réchauffement. Or ses deux rapports les plus récents (en 2018<sup>19</sup> et 2019<sup>20</sup>), en prenant mieux en compte l'interconnexion des systèmes, suggèrent le **dépassement de ces points de basculement** dès +1/+2°C de réchauffement. Le professeur Phil Williamson de l'université d'East Anglia juge ainsi que « *le pronostic selon lequel nous aurions déjà perdu le contrôle du climat est malheureusement parfaitement plausible* »<sup>21</sup>.

Cette hypothèse est renforcée par les derniers résultats des nouveaux modèles climatiques, plus précis que les précédents. Ces résultats indiquent un réchauffement plus sévère que calculé précédemment, quels que soient les scénarii et niveaux de CO<sub>2</sub> atmosphériques futurs. Cela serait lié à une **sensibilité accrue du climat aux nuages et aérosols**, dont l'effet serait mieux pris en compte par les nouveaux modèles<sup>22</sup>. Le principe général de cette autre boucle de rétroaction serait qu'un climat plus chaud est plus humide, ce qui augmente la quantité de nuages dans l'atmosphère, avec un effet net sur le réchauffement accentué<sup>23</sup>.

Même si leur probabilité reste incertaine, de nombreux autres scénarii d'enchaînements délétères existent. Le risque est celui du basculement dans un régime planétaire considérablement plus chaud, appelé

## Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du climat (GIEC)

1

Créé en novembre 1988 à la demande du G7, le GIEC est une organisation intergouvernementale autonome qui a pour mission d'évaluer les risques liés au réchauffement climatique d'origine humaine, ainsi que ses possibles conséquences, tout en proposant d'éventuelles stratégies d'adaptation et d'atténuation. Il relève de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), sous le patronage du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE). Le GIEC est constitué de scientifiques du monde entier, mais aussi de représentants des États (sous la pression du G7, qui craignait à sa création de voir l'expertise climatique relever uniquement de scientifiques, soupçonnés de militantisme écologique). Les chiffres et conclusions du GIEC sont par consé-

quent le résultat de consensus larges ayant une tendance structurelle à sous-estimer la vitesse et les effets du dérèglement climatique<sup>1</sup>. A noter néanmoins qu'il ne fait pas ses propres projections climatiques, mais qu'il évalue celles publiées par la communauté scientifique. Deux communautés travaillent donc en parallèle au sein du groupe : d'une part, les climatologues, qui tentent d'évaluer l'évolution (future) du climat et, d'autre part, les socio-économistes qui tentent de simuler l'évolution des activités humaines. En 2007, le prix Nobel de la paix a été conjointement attribué au GIEC et à l'ancien vice-président américain Al Gore, l'année qui suivit la diffusion de son film documentaire « An Inconvenient Truth » (« Une vérité qui dérange »).



1 Breakthrough National Centre for Climate Restoration. 14/09/2018. What Lies Beneath: The understatement of existential climate risk.

19 IPCC. 2018. Global warming of 1.5°C. Special report.

20 IPCC. 2019. Climate change and land. Special report.

21 The Guardian. 27/11/2019. Climate emergency: world "may have crossed tipping points".

22 The Guardian. 13/06/2020. Climate worst-case scenarios may not go far enough, cloud data shows.

23 Usbek & Rica. 17/09/2019. Jusqu'à +7°C en 2100 : de nouveaux modèles prévoient un réchauffement plus sévère.



Formation d'un cratère géant suite à la fonte du permafrost dans la péninsule de Yamal (Russie).

« Terre-Serre » ou « planète étuve »<sup>24</sup>. Un nouvel état d'équilibre de la Terre serait atteint, avec une température globale de +5 à +6°C et un niveau de la mer 10 à 60 mètres plus haut qu'aujourd'hui<sup>25</sup>. Un tel état de non-retour serait synonyme de planète à l'habitabilité réduite et à la biodiversité considérablement appauvrie, sans même parler des nombreuses victimes (humaines) potentielles<sup>26</sup>.

Ces différents constats démontrent une fois de plus les nombreuses

interconnexions au sein de notre système Terre (en phase avec l'hypothèse Gaïa<sup>27</sup>), notamment entre le dérèglement climatique et les **autres limites planétaires** (Figure 5). Ces dernières, couvrant différents domaines clefs du système terrestre (sols, océans, atmosphère, biosphère, etc.), sont des seuils globaux à ne pas dépasser, sous peine de perdre la stabilité et donc l'hospitalité de la Terre<sup>28</sup>. A noter que le climat est considéré comme l'un des systèmes terrestres les moins stables,

avec une grande inertie<sup>29</sup> et au fort impact sur les autres limites planétaires<sup>30</sup>. Un autre exemple de limite est l'acidification des océans. Provoquée comme pour le climat par l'augmentation de la concentration de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, elle entraîne une forte diminution de la biodiversité (ex. la destruction de la barrière de corail au large de l'Australie) et une diminution de la capacité d'absorption du CO<sub>2</sub>.

24 Le Monde. 07/08/2018. La Terre risque de se transformer en « étuve » à cause du changement climatique.

25 Futura. 07/08/2018. La Terre transformée en étuve à cause du réchauffement climatique ?

26 Science & Vie. Mars 2020. Voici le vrai visage de Gaïa.

27 Formulée il y a 50 ans par le chimiste anglais James Lovelock, l'hypothèse Gaïa, du nom de la déesse grecque de la Terre, assimile cette dernière à un super-organisme traversé par de multiples processus complexes, dont les interactions la maintiennent en équilibre plus ou moins précaire – un corps vivant et non une simple planète en somme. Cette théorie s'appuie notamment sur l'observation qu'utiliser de l'énergie (ici du soleil) pour conserver son milieu intérieur stable [ex. concentration en oxygène dans l'atmosphère] dans une configuration éloignée de l'équilibre chimique est une propriété universelle des êtres vivants, nommée homéostasie. Considérée à l'époque comme radicale, cette théorie de « la Vie ayant réussi à créer ses propres conditions d'existence », est de plus en plus populaire parmi les scientifiques et politiciens. The Guardian. 27/10/2010. How James Lovelock introduced Gaïa to an unsuspecting world.

28 Le concept a été développé en 2009 par le scientifique suédois Johan Rockström, alors directeur du Stockholm Resilience Institute, qui a identifié neuf limites : le changement climatique ; les pertes de biodiversité ; les perturbations globales du cycle de l'azote et du phosphore ; l'usage des sols ; l'acidification des océans ; la déplétion de la couche d'ozone ; les aérosols atmosphériques ; l'usage de l'eau douce ; la pollution chimique. Trois d'entre elles sont d'ores et déjà dépassées, le changement climatique, la biodiversité et les cycles du phosphore et de l'azote. L'économiste britannique Kate Raworth a proposé en 2012 d'ajouter à ces neuf limites planétaires extérieures (le « plafond environnemental »), onze limites intérieures (le « plancher social »), correspondant aux besoins humains essentiels pour bien vivre. Le tout peut être représenté sous la forme d'un anneau ou « doughnut », d'où le terme consacré de théorie du doughnut (concept repris par Oxfam-Magasins du monde dans sa dernière campagne de sensibilisation).

29 En résumé, même si les émissions s'interrompaient demain, le climat continuerait à se perturber durablement.

30 L'organisation internationale Global Footprint Network estime par exemple que les émissions de GES représentent 60% de l'empreinte écologique de l'humanité. Earth Overshoot Day. 2019. The carbon footprint makes up 60% of humanity's ecological footprint.

## 1.4 UN EFFORT DE DÉCARBONATION CONSIDÉRABLE

Au final, alors que l'accord de Paris sur le climat de 2015 vise à contenir le réchauffement mondial sous les 2°C, voire 1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle d'ici à 2100 (voir encadré 2), on pourrait voir ce seuil dépassé dès 2030 selon le GIEC. Ce dernier souligne d'ailleurs à quel point le demi-degré de différence entre les objectifs de 1,5 et 2°C est lourd d'impacts, que ce soit en matière de multiplication des événements climatiques extrêmes, d'élévation du niveau de la mer ou de baisse des rendements agricoles. Selon le PNUE, les engagements de réduction des émissions pris jusqu'à présent par les Etats signataires de l'accord de Paris conduiraient à un monde à +3,2°C en 2100<sup>31</sup>.

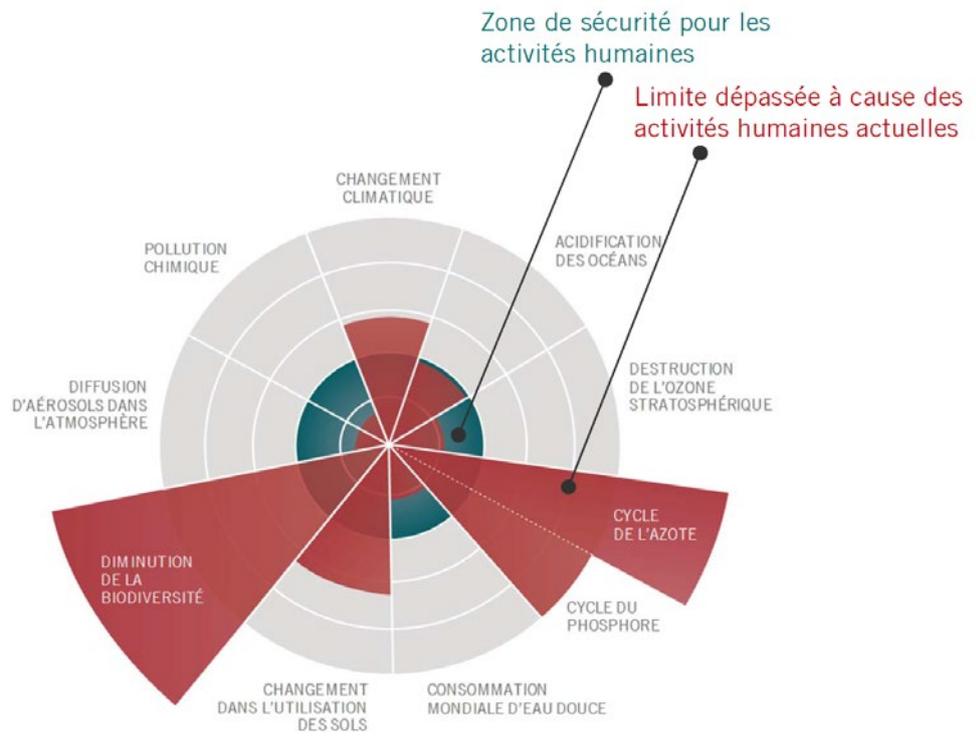


Figure 5. Limites planétaires et zone de sécurité pour les activités humaines.

Steffen et al. March 2015. *The trajectory of the Anthropocene : the great acceleration.* *The Anthropocene Review*, p. 1-18.



D'énormes blocs de glace s'écrasent dans l'océan sous l'effet du réchauffement climatique (parc national des Kenai Fjords, Alaska)

31 Sachant que ces estimations ne se basent pas sur les modèles climatiques les plus récents, qui montrent comme on l'a vu une sensibilité accrue du climat à la hausse de la concentration des GES dans l'atmosphère. UNEP. 2019. Emissions Gap Report. Une autre source d'information dans ce domaine est le site de l'organisation Climate Action Tracker (voir encadré 5).

## Les conférences climat ou COP

Une COP est une grande conférence internationale sur le climat qui réunit les États engagés depuis 1992 (date du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro) par la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). COP signifie « Conference of parties », les « parties » étant les signataires de la Convention (196 pays ainsi que l'Union européenne). C'est notamment lors de ces COP que les États signataires peuvent entériner des accords sur la réduction des émissions anthropiques de GES, avec des objectifs communs ou différenciés. Les plus marquantes de ces COP annuelles ont été celles de Berlin en 1997 (signature du Protocole de Kyoto, engageant 37 pays développés à réduire de 5% leurs émissions sur la période 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990), de Copenhague en 2009 (symbole des failles du processus onusien, aucun accord post-Kyoto n'ayant été trouvé) et de Paris en 2015.

### Accord de Paris de 2015 : une avancée historique

L'Accord de Paris adopté lors de la COP21 marque un tournant dans la lutte pour le climat puisqu'il engage 196 États à réduire leurs émissions de GES afin de contenir la hausse de la température « nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels », si possible sans excéder 1,5°C. En plus d'être ambitieux, l'accord est juridiquement contraignant en vertu du droit international. Il impose en effet à toutes les parties de fixer leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) et de les réviser à la hausse tous les 5 ans pour être en phase avec l'objectif de 1,5 ou 2°C. En plus de ces contributions, toutes les Parties doivent développer des stratégies à long terme de développement bas-carbone pour une transition vers la neutralité climatique (voir encadré 3). L'accord a en outre un volet de financement, au minimum 100 milliards de dollars par an de 2020 à 2025, pour permettre aux pays les plus vulnérables de s'adapter aux dérèglements climatiques (le fameux fonds vert, voir chapitre 3.7).

### COP 25 de Madrid : une conférence à oublier

Initialement prévue à Santiago fin 2019 mais déplacée à Madrid pour cause de tensions sociales au Chili, la COP25 a été globalement très décevante. Malgré une durée de négociations record, la conférence sous présidence chilienne n'a débouché que sur quelques avancées techniques, renforçant l'image des COP comme des « montagnes accouchant de souris »<sup>32</sup>. Face aux « bad states » (principalement Brésil, États-Unis, Australie et Arabie Saoudite), de grands émetteurs très réfractaires aux négociations, la plupart des États ont été attentistes. Seuls 80 pays se sont engagés à rehausser leurs engagements (parmi eux les îles Marshall, le Costa Rica, le Chili et le Maroc), sachant qu'ils ne représentent que 10,5% des émissions mondiales<sup>33</sup> et que le respect de la limite de 2°C de l'accord de Paris implique un triplement des CDN actuelles. Du côté des émergents, l'Inde et surtout la Chine, responsable du quart des émissions mondiales, sont prudemment restées sur la réserve. La Chine avait pourtant été plutôt bon élève avant et après la COP 21, sa coopération avec les États-Unis de Barack Obama ayant été déterminante dans l'obtention de l'ac-

cord de Paris. Mais en dépit d'une politique volontariste en matière d'énergies renouvelables, l'ex-empire du Milieu est toujours très dépendant du charbon et continue d'ouvrir de nouvelles centrales thermiques à marche forcée. En ayant annoncé durant la conférence son objectif de « Green Deal », l'UE est la grande puissance qui aura donné le plus de raisons d'espérer. Mais elle a manqué de solidarité avec les pays du Sud, notamment sur le dossier des « pertes et préjudices », refusant un fonds d'aide spécifique et additionnel aux fonds d'adaptation existants.

### Espoirs pour la COP 26 de Glasgow

Tous les espoirs reposent maintenant sur la présidence britannique de la COP26. Initialement prévue à Glasgow fin 2020, elle a été reportée à novembre 2021 du fait de la pandémie de Covid-19. De nombreux dossiers devront y être réglés, notamment ceux du marché carbone (voir encadré 15) et du Fonds Vert pour le climat (voir chapitre 3.7). Une condition importante de son succès pourrait être la capacité de l'UE et de la Chine à montrer la voie, à l'image du binôme États-Unis-Chine de 2015 à Paris. Il faudra également qu'elles nouent des alliances stratégiques avec d'autres États, par exemple sud-américains. Un enjeu important est que l'UE clarifie le contenu de la future contribution européenne (CDN) le plus tôt possible, afin d'engager la Chine à montrer ses cartes sur l'ambition climatique<sup>34</sup>. Il faut également espérer que la victoire du candidat démocrate Joe Biden à l'élection présidentielle américaine de novembre 2020 redonne un vrai élan au processus, sachant qu'il a déjà fait revenir les États-Unis dans l'Accord de Paris dès son accession au pouvoir en janvier 2021<sup>35</sup>.

32 Le Monde. 16/12/2019. COP25 : une conférence sur le climat à oublier.

33 Le Monde. 26/10/2019. Climat : après une décennie perdue, les États doivent réduire drastiquement leurs émissions.

34 Le Monde. 15/12/2019. La COP25 s'achève sur des avancées quasi insignifiantes dans la lutte contre le changement climatique.

35 Le Monde. 05/11/2020. Elections américaines 2020 : Joe Biden promet le retour des États-Unis dans l'accord de Paris sur le climat « dans exactement 77 jours ».



Signature de l'Accord de Paris (novembre 2015, France).

Les chiffres de baisse des émissions de GES dues à la pandémie covid-19 illustrent l'ampleur de **l'effort de décarbonation à accomplir**. Selon diverses études, les émissions quotidiennes de CO<sub>2</sub> auraient diminué de 17% en moyenne dans le monde au plus fort du confinement au printemps 2020<sup>36</sup>. Cependant, avec l'allègement des confinements et/ou les mesures de déconfinement, cette baisse pour l'ensemble de l'année se situerait plutôt aux environs de 7% par rapport à 2019<sup>37</sup>. Même si pour certains, cela démontre la possibilité de changements, on peut au contraire y voir une illustration des difficultés à s'attaquer sérieusement à l'urgence climatique, en particulier en restant dans le système écono-

mique actuel : si même un arrêt brutal et presque généralisé de l'économie mondiale, aux conséquences sociales incalculables, n'entraîne que cette baisse, quid d'un effort de décarbonation sur la durée ?

En effet, les scientifiques s'accordent pour dire que rester dans les limites de l'accord de Paris (+1,5°C) nécessite une **baisse des émissions mondiales de 55% d'ici 2030** par rapport à 2018, soit 7,6% par an (Figure 6)<sup>38</sup>. Le PNUE parle à ce propos de « *décennie perdue* » pour l'action climatique à propos des années 2010-2020. Selon l'organisation, les Etats « *ont collectivement échoué* » durant cette période : s'ils avaient agi conformément

aux connaissances scientifiques il y a 10 ans de cela, l'effort à fournir n'aurait été que de 3,3 % par an, soit environ deux fois moins élevé<sup>39</sup>.

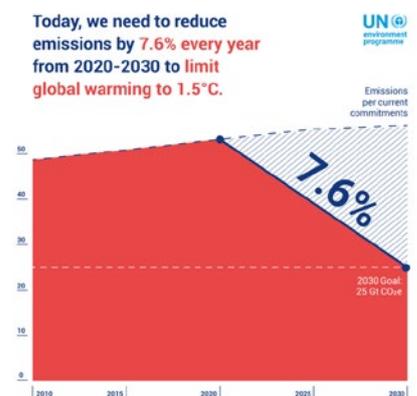


Figure 6. L'effort de décarbonation : écart entre les besoins et les perspectives en matière d'émissions.

36 The Guardian. 19/05/2020. Lockdowns trigger dramatic fall in global carbon emissions.

37 Plus précisément, ces diminutions ont été les plus notables aux Etats-Unis (-12%), dans l'UE (-11%) et en Inde (-9%). De bons résultats, dus notamment à la réduction du trafic routier (qui représente 21% des émissions mondiales de CO<sub>2</sub>) et du trafic aérien (qui ne représente que 2,8% des émissions mondiales, mais qui prend de l'ampleur chaque année). Le Quéré C. et al. 2020. Temporary reduction in daily global CO<sub>2</sub> emissions during the COVID-19 forced confinement. Global Carbon Project Science Highlight.

38 Pour rester sous la barre des 2°C, ces rejets devraient être réduits de 25%, soit 2,7% par an.

39 UNEP. 26/11/2019. Emissions gap report 2019.

## La neutralité carbone

La neutralité carbone est un **état d'équilibre** à atteindre entre les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine et leur retrait de l'atmosphère par l'homme ou de son fait, via ce que l'on appelle les puits de carbone. Ces derniers sont définis comme des systèmes absorbant plus de carbone qu'ils n'en émettent. Les principaux puits de carbone naturels sont le sol, les forêts et les océans, dont on estime qu'ils éliminent entre 9,5 et 11 gigatonnes de CO<sub>2</sub> par an<sup>1</sup>. La neutralité carbone est circonscrite à un périmètre donné, par exemple une entreprise, une région ou un pays, qui l'utilisent souvent comme un objectif de politique climatique à atteindre.

Le concept de neutralité carbone a reçu et reçoit encore de **nombreuses critiques**, notamment pour le flou qui l'entoure et son potentiel d'interprétation<sup>2</sup>. Certains redoutent par exemple que la prise en compte d'émissions négatives dans les scénarios visant à atteindre la neutralité carbone ne conduise à négliger ou retarder les efforts de réduction des émissions. Selon eux, ces scénarios ne sont pas crédibles car les technologies d'émissions négatives ne sont pas encore prouvées ou sont d'un coût très élevé, et que la restauration ou le renforcement des puits naturels de carbone présente de nombreuses limites (voir encadré 17)<sup>3</sup>.

- 1 Parlement européen. 08/10/2020. Qu'est-ce que la neutralité carbone et comment l'atteindre d'ici 2050 ?
- 2 Wikipedia. Neutralité carbone. Consulté le 07/01/2021.
- 3 CETRI. 15/12/2020. Cinq ans après l'accord de Paris, la « neutralité carbone » nous conduit dans le mur.

## 1.5 LE CLIMAT, OBJET CROISSANT DE MOBILISATIONS ET DE DÉBATS

Parmi les quelques signes d'espoir, on peut supposer que la crise sanitaire aura au moins permis d'expérimenter de nouveaux modes d'organisation, tels que le télétravail à grande échelle ou le raccourcissement des chaînes d'approvisionnement (voir chapitre 3.2)<sup>40</sup>.

Autre point positif, le réchauffement climatique devient le sujet d'une **mobilisation de plus en plus forte au niveau mondial**, comme l'illustre le succès croissant des manifestations pour le climat initiées par G. Thunberg. Cela est corrélé à un niveau plus élevé de connaissances et de sensibilisation sur les questions climatiques ces dernières années. On peut y voir l'effet d'une fréquence accrue des événements climatiques extrêmes, en particulier des canicules (à l'effet souvent plus généra-

lisé que des inondations ou des incendies, événements assez locaux). Ou à une échelle plus nationale, des événements tels que la démission fracassante de Nicolas Hulot de son poste de ministre de la transition écologique et solidaire en France<sup>41</sup>.

L'espoir de nombreux écologistes dans ce domaine est d'arriver à ce que les sociologues appellent un « **point de bascule sociologique** ». Ce dernier correspond à un niveau de sensibilisation suffisamment élevé dans une population pour que les pratiques préconisées par ses adeptes deviennent rapidement la norme<sup>42</sup>. En fonction du type et/ou de la force de l'évènement, différents chiffres sont cités dans la presse ou la littérature scientifique. L'organisation *Extinction Rebellion* a par exemple choisi de reprendre les 3,5% rendus célèbres par la politologue américaine Erica Chenoweth, calculés sur base de centaines de campagnes de non-violence au cours du siècle dernier<sup>43</sup>. Ces recherches sont néanmoins assez décriées et la dynamique exacte dépend bien sûr de nombreux facteurs. D'autres auteurs, tel l'éditorialiste américain Malcolm Gladwell, situent ce point plutôt aux alentours de 10%<sup>44</sup>. Une récente étude empirique publiée dans la prestigieuse revue *Science* conclut quant à elle à un pourcentage d'activistes égal au minimum à 25% pour changer la norme sociale (Figure 7)<sup>45</sup>.

40 Novethic. 17/04/2020. Coronavirus : les émissions de CO<sub>2</sub> vont brutalement chuter en 2020, mais cela ne suffira pas pour respecter l'accord de Paris.

41 Usbek & Rica. 02/01/2019. Lanceurs d'alerte ou survivalistes sectaires : qui sont vraiment les collapsologues ?

42 Une autre définition, à la fois plus exacte et plus générale, serait un point dans un système social où un petit changement quantitatif peut déclencher des changements rapides et non linéaires. L'expression a été avancée pour la première fois par le professeur de sciences politiques Morton Grodzins, puis démocratisée par des auteurs tels que Thomas Schelling ou Jean Pierre Dupuy. Bon Pote. 18/04/2020. Climat : point de bascule et optimisme.

43 Selon ses travaux, il faudrait qu'environ 3,5% d'une population participe activement à des manifestations pour assurer un changement politique sérieux. ICNC. The Success of Nonviolent Civil Resistance.

44 Milkoreit M. et al. 2018. Defining tipping points for social-ecological systems scholarship — an interdisciplinary literature review. *Environmental Research Letters*, 13.

45 Centola D. et al. June 2018. Experimental evidence for tipping points in social convention. *Science* 360(6393):1116-1119.

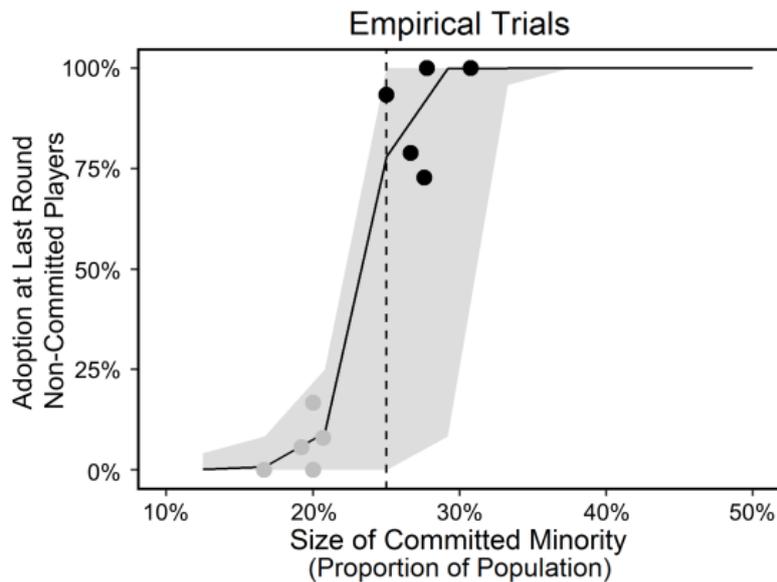


Figure 7. Estimation du pourcentage d'une population nécessaire pour faire émerger de nouvelles conventions sociales.

On notera par ailleurs que la remise en cause de la réalité du dérèglement climatique ou de ses origines anthropiques est de moins en moins présente parmi la population, malgré

une médiatisation relativement faible de la thématique et/ou une représentation disproportionnée des climatosceptiques (ou « négationnistes du climat » pour reprendre

l'expression du journal *The Guardian*)<sup>46</sup>. D'après un récent sondage effectué dans une trentaine de pays, seuls 7% des interviewés nient sa réalité. Malgré tout, 32% doutent de son origine humaine, soit parce qu'ils pensent que c'est un phénomène naturel, soit parce qu'ils considèrent que l'on ne peut pas savoir (jusqu'à 52% aux Etats-Unis, suivis de près par l'Arabie Saoudite (51%), la Norvège (50%) et l'Australie (43%), tous des grands producteurs de pétrole et de gaz)<sup>47</sup>. Il existe donc une proportion encore non négligeable de climatosceptiques dans tous les pays, certains parmi les plus connus et puissants au monde, tels Donald Trump ou Jair Bolsonaro, deux présidents populistes ayant respectivement retiré les Etats-Unis et le Brésil de l'Accord de Paris sur le climat.



Manifestation de jeunes militants pour le climat devant le Parlement suédois, à l'initiative de Greta Thunberg (avril 2019, Stockholm).

46 A titre d'exemple, une étude de l'association Reporters d'Espoirs montre, malgré une progression ces dix dernières années, le faible traitement par les médias français des questions climatiques et environnementales : seulement 1% des sujets des journaux télévisés de TF1 et France 2 l'évoquent, 3,8% pour la presse quotidienne nationale. Seul le journal *Le Monde* émerge à 5%. Ce alors qu'un sondage (réalisé avant la crise du Covid-19) révélait que 43% des Français interrogés faisait passer ce sujet avant le pouvoir d'achat et la santé. L'ADN. 08/07/2020. L'environnement, ce sujet qui passionne tout le monde... sauf les médias. Pour l'étude complète : Reporters d'Espoirs. 07/07/2020. Comment les médias traitent-ils du changement climatique ?

47 *Le Monde*. 30/11/2020. Changement climatique : des citoyens inquiets mais encore loin de prendre toutes les mesures nécessaires.

## 1.6 LA CRISE COVID, UNE OPPORTUNITÉ POUR LE CLIMAT ?

Quant à l'effet de la pandémie du Covid-19 sur les politiques climat, les avis sont mitigés. S'il existe un fort risque de retour au « monde d'après », la crise est également vue par certains comme une opportunité de lier les plans de relance économique avec la transition écologique et sociale. De nombreuses tribunes ont ainsi été publiées, appelant à l'état d'urgence climatique<sup>48</sup>, une relance verte<sup>49</sup>, la relocalisation<sup>50</sup>, ou encore une plus grande conditionnalité des aides sur base de critères environnementaux, par exemple dans le secteur aérien<sup>51</sup>. En France par exemple, le laboratoire d'idées *The Shift Project* (voir encadré 5) travaille sur un plan de transformation de l'économie<sup>52</sup>, tandis qu'en Belgique, une coalition de scientifiques et d'entreprises a rédigé un plan « Sophia » de transition vers une économie post covid plus durable (voir encadré 4).

En Europe, l'une des demandes les plus fréquentes aura été d'associer ces plans de relance avec le fameux

### Le plan Sophia et la coalition Kaya

4

Son nom signifie sagesse en grec ancien. Le plan Sophia est un plan de transition pour une relance durable de la Belgique après la crise du Covid-19. Développé par plus de 100 scientifiques et 200 entreprises durables (le « Resilience Management Group »), ce plan détaille plus de 200 mesures réparties dans 15 domaines, de l'alimentation à l'énergie en passant par la mobilité. Dans un contexte de crise économique qui n'en est « qu'à ses débuts », l'objectif est de construire une économie post covid plus résiliente face aux crises, en soutenant une transition écologique et sociale forte et ambitieuse<sup>1</sup>. Les entreprises ayant participé à ce travail collaboratif font partie de la coalition Kaya, du nom d'un économiste japonais ayant développé une équation reliant les émissions de CO<sub>2</sub> à des paramètres démographique, économique et énergétique (voir encadré 9). Face au défi climatique, cette coalition créée en 2019 plaide pour le développement d'une économie régénérative plus respectueuse des limites planétaires<sup>2</sup>.

- 1 Groupe One. 12/07/2020. Le Plan Sophia. Un plan de transition pour la Belgique, pour une relance durable post-covid 19.
- 2 Coalition Kaya. 17/05/2019. Plaidoyer pour une économie régénérative, respectueuse des limites planétaires.

« Green Deal » ou « Pacte Vert » de la Commission européenne. Cette stratégie, annoncée par la nouvelle présidente de la Commission Ursula Von der Leyen avant même la pandémie, vise à soutenir « la transition de l'Union Européenne vers une société équitable et prospère ». Sorte de vaste plan de développement décarboné de l'économie européenne, il vise notamment la neutralité carbone

en 2050, tout en promouvant la justice sociale<sup>53</sup>. Le plan de relance européen post-Covid, d'un montant de €750 milliards sous forme de prêts et de subventions, devrait permettre de financer en partie ce Pacte Vert<sup>54</sup>. La question est de savoir si la majorité de ces fonds seront bien utilisés pour la transition, excluant par exemple tout investissement dans les énergies fossiles<sup>55</sup>.

48 Voir par exemple : Le Monde. 22/05/2020. « Nous invitons les 193 Etats membres de l'ONU à déclarer l'état d'urgence environnemental et climatique ».

49 Voir par exemple : La Libre. 14/04/2020. 180 personnalités réclament un plan de relance verte pour un monde durable.

50 Voir par exemple : Le Soir. 15/04/2020 « Le Covid-19 montre l'urgence de relocaliser dès maintenant les systèmes alimentaires ».

51 A la mi-mai 2020, un total de \$123 milliards d'aides avaient été débloqués aux compagnies aériennes par les Etats selon l'Association internationale du transport aérien (IATA). La compagnie Air France-KLM a par exemple bénéficié d'une douzaine de milliards d'euros, avec en contrepartie des engagements sur l'amélioration de sa rentabilité et au niveau environnemental (notamment la suppression des vols intérieurs courts ayant un équivalent en train en moins de 2h30). Le Monde. 23/04/2020. Coronavirus : la France et les Pays-Bas se portent au secours d'Air France-KLM.

52 The Shift Project. 06/05/2020. Crisels), climat : vers un plan de transformation de l'économie française.

53 Inspiré du « New Deal » du président américain F. D. Roosevelt durant la Grande Dépression, le Pacte Vert a été adopté par l'ensemble des pays membres de l'UE (avec une option de retrait pour la Pologne) en décembre 2019. Il comprend entre autres des mesures en matières d'écofiscalité, de mobilité, d'isolation des bâtiments, d'investissement dans les énergies renouvelables, d'économie circulaire ou de politique agricole (lien avec la récente stratégie « De la ferme à la table »). A noter qu'un « Green New Deal » similaire est porté depuis 2018 par l'aile écologiste des Démocrates américains, plus particulièrement la députée Alexandria Ocasio-Cortez. Ce plan est considéré comme plus ambitieux (100% d'énergies renouvelables en 2030) mais beaucoup moins abouti que son équivalent européen. EEB. 28/05/2020. How green is the EU's recovery plan?

54 Intitulé « Next Generation EU », ce plan prévoit d'investir dans trois piliers : soutenir les Etats membres en matière d'investissements et de réformes, relancer l'économie de l'Union en attirant des investissements privés et tirer les enseignements de la crise. Au travers de ce plan, la transition écologique pourrait bénéficier de €310 milliards de subventions et des prêts à hauteur de €250 milliards. Actu Environnement. 27/05/2020. À saisir : plan de relance européen pour financer la transition écologique. Ce plan a fait l'objet de longues et douloureuses négociations entre les Etats membres, notamment entre les pays dits « frugaux » (Pays-Bas, Autriche, Suède, Danemark), hostiles à la mutualisation des dettes et à toute augmentation significative du budget de l'UE, et ceux hostiles à une conditionnalité des aides au respect de l'Etat de droit (Hongrie, Pologne). Le Monde. 16/11/2020. La Hongrie et la Pologne bloquent le plan de relance européen.

55 Selon une étude de 2017 du Réseau action climat et du think tank Overseas Development International, l'UE et 11 de ses États-membres continueraient à investir pas moins de €112 milliards par an dans les énergies fossiles, dont €4 milliards en subventions directes. CAN. September 2017. Phase-out 2020. Monitoring Europe's fossil fuel subsidies. Selon un autre rapport plus récent, les subventions des Etats du G20 aux énergies fossiles étaient égales en 2018 à \$127 milliards, et seulement 9 pays les avaient réduites. Climate Transparency. 2019. Brown to Green. The G20 transition towards a net-zero emissions economy.



Action de militants d'Extinction Rébellion devant le Palais Royal de Bruxelles (Belgique, 12 octobre 2019).

Ces montants risquent dans tous les cas de ne pas suffire : selon la Cour des comptes européenne, il faudrait investir **€1115 milliards par an d'ici 2030** pour atteindre l'objectif de 40% de réduction des émissions (objectif qui plus est récemment révisé à -55%<sup>56</sup>, comme le demandait la société civile, pour tenter de rester sous la barre des 1,5°C de l'Accord de Paris<sup>57</sup>). Pour atteindre ces sommes faramineuses, d'aucuns préconisent de davantage faire peser la fiscalité carbone sur les entreprises les plus polluantes, à l'image du « Pacte finance – Climat » de l'économiste Pierre Larrouturou et du climatologue Jean Jouzel<sup>58</sup>.

## 1.7 GAGNER LA GUERRE POUR LE CLIMAT

Le succès de ces différents plans de relance, et plus généralement des politiques climat, dépendra comme toujours des **rapports de force** que le camp progressiste aura su, ou non, instaurer. Il est évident que les acteurs de la vieille économie et leurs lobbies – agro-industrie, énergies fossiles, aéronautique, grande distribution, etc. – ont tout à perdre dans une transition rapide et radicale du système. Ayant fondé leur richesse et leur puissance sur le modèle actuel, ils se rendent bien compte qu'ils sont du mauvais côté de l'Histoire. Plutôt que de s'opposer frontalement à une part croissante de l'opinion publique, de la société civile, des scientifiques, etc., ils cherchent donc à gagner du temps.

Mais comme le dit la députée américaine Alexandria Ocasio-Cortez, « *Climate delayers are the new climate deniers* [« *Ceux qui retardent les actions pour le climat sont les nouveaux climatosceptiques* »]<sup>59</sup>. Il s'agit donc bien de se mobiliser et de s'unir pour gagner « **la guerre pour le climat** », dixit N. Hulot, condition essentielle pour la survie de millions, sinon de milliards, de gens<sup>60</sup>. Comme le résumait G. Thunberg lors d'une conférence climat à l'ONU en septembre 2019 : « *Des écosystèmes entiers s'effondrent, nous sommes au début d'une extinction de masse, et tout ce dont vous parlez, c'est d'argent, et des contes de fées de croissance économique éternelle? [...] Le changement arrive, que cela vous plaise ou non* »<sup>61</sup>.

56 Le Monde. 16/09/2020. Climat : l'ambition européenne revue à la hausse.

57 Thissen R. 19/02/2020. Le « green deal », au service de la justice climatique ? Analyse CNCD.

58 Les deux Français proposent de financer un Fonds européen du climat et de la biodiversité (FECB) via un prélèvement sur les bénéfices (avant impôts) des entreprises opérant dans l'Union Européenne. Cet impôt fédéral varierait entre 1 et 5%, en fonction de l'évolution du bilan carbone des entreprises, tout en exonérant les artisans et les petites et moyennes entreprises (PME). Son budget de €100 milliards par an serait alloué, entre autres, à des projets d'adaptation au réchauffement climatique en Afrique ou à des aides pour l'isolation des bâtiments en Europe. Le Taurillon. 17/03/2019. Que propose le pacte-finance climat ?

59 Le Monde. 22/03/2019. Alexandria Ocasio-Cortez, l'étoile montante de la gauche américaine.

60 Le Monde. 30/06/2019. Nicolas Hulot appelle à l'unité dans la « guerre » pour le climat.

61 Swissinfo. 23/09/2019. Greta Thunberg à l'ONU: « Vous avez volé mes rêves et mon enfance ».

## Exemples d'organisations et ressources, notamment éducatives, traitant de la question climatique

### 350.org

*350.org* est une ONG environnementale internationale, fondée en 2007 aux États-Unis par le journaliste, auteur et militant écologiste Bill McKibben. Son action se concentre sur la lutte contre le réchauffement climatique. Elle est notamment connue pour son opposition au projet d'oléoduc Keystone et ses campagnes en faveur du désinvestissement des énergies fossiles. Son nom fait référence au seuil de 350 parties par million (ppm) de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, défini comme le taux à ne pas dépasser pour éviter un réchauffement climatique trop important (ce taux ayant dépassé 415 ppm en 2020).

### Atlas de l'anthropocène

Cet atlas du chercheur en sciences politiques François Gemenne réunit un ensemble de données sur la crise écologique (changement climatique mais aussi érosion de la biodiversité, détérioration des sols, etc.). L'ouvrage cherche à définir et à illustrer le concept, mouvant parce qu'encore récent, d'anthropocène, une nouvelle période géologique se caractérisant par l'avènement de l'Homme comme principale force de changement sur Terre, surpassant les forces géophysiques.

### Belgian Alliance for Climate Action (BACA)

Lancée fin 2020 par *The Shift* et WWF, l'alliance belge pour l'action climatique regroupe une série d'acteurs privés (à but lucratif ou

non) désirant réduire leurs émissions et augmenter leurs ambitions climatiques en se basant sur le principe des « Science Based Targets » (SBT). En plus d'un travail de mise en réseau et d'accompagnement à la mise en œuvre de politiques climatiques, la plateforme ambitionne d'organiser des débats, des formations et des ateliers sur les questions climatiques.

### Climate Action Tracker

*Climate Action Tracker* est un site web fournissant depuis 2009 des analyses scientifiques indépendantes sur l'action des gouvernements en matière de climat, en les rapportant aux objectifs de l'accord de Paris. En intégrant ces actions dans un modèle climatique, elle en déduit l'augmentation probable de température d'ici la fin du siècle (présentée sous forme de thermomètre). Les données de 32 pays sont prises en compte, regroupant 80% des émissions et 70% de la population mondiales.

### Climate Voices

Fondée en 2018, l'association *Climate Voices* – Les Voix du climat a pour objectifs d'informer, de sensibiliser et d'outiller de manière novatrice différents publics sur les enjeux des dérèglements climatiques et de la transition écologique et sociale. Elle cherche plus particulièrement à accompagner et à créer des ponts entre les 15-30 ans de différents continents. Au travers de différents récits multimédias, elle dresse ainsi le portrait

d'une génération essayant de vivre et de s'adapter face au plus grand défi auquel l'humanité ait jamais eu à faire face.

### Coalition climat

La *Coalition Climat* est une asbl belge réunissant plus de 70 organisations de la société civile (ONG environnementales, de coopération au développement, syndicats, organisations de jeunesse, mouvements citoyens) autour du thème de la justice climatique. Elle fait pression auprès des décideurs politiques pour des mesures fortes et mobilise un large public, via diverses formes d'action, pour une société juste et respectueuse du climat. Lancée en 2008, elle a par exemple coordonné les campagnes « Claim the Climate », « Climate Express » et « Jobs4Climate ».

### Extinction Rebellion

*Extinction Rebellion* (souvent abrégé « XR ») se définit comme un mouvement international décentralisé, autonome, et apartisan, ayant recours à l'action directe non-violente pour faire pression sur les gouvernements afin qu'ils agissent face à l'urgence écologique et climatique. Fondé en mai 2018 par des militants écologistes britanniques, il a rapidement acquis une dimension internationale en essaimant des branches un peu partout dans le monde, dont la Belgique. En plus de ses actions de désobéissance civile, le mouvement développe des outils et campagnes de sensibilisation (par exemple la vidéo ►►

« The Gigantic Change »). XR est régulièrement qualifié de « radical », tant par la presse que par ses militants, bien qu'une partie de la gauche le considère comme trop timoré.

### **Fresque du climat**

La *Fresque du climat* est une association française fondée en décembre 2018 dont l'objectif est de sensibiliser le public au changement climatique. La sensibilisation se fait au moyen d'un jeu sérieux collaboratif où les participants co-construisent une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du GIEC. Le jeu de la fresque du climat a été conçu en 2015 par Cédric Ringenbach, ingénieur et ancien directeur du Shift Project (voir ci-dessous) de 2010 à 2016.

### **Office for Climate Education**

L'*Office for Climate Education* (OCE) est une fondation hébergée par la fondation française « *La main à la pâte* » pour promouvoir l'éducation au changement climatique dans les pays développés et en développement. Elle offre aux enseignants des écoles primaires et secondaires des ressources éducatives gratuites et interdisciplinaires, ainsi que des possibilités de développement professionnel et un

accompagnement sur le terrain, le tout basé sur les rapports et l'expertise du GIEC. L'OCE est devenu en 2020 un centre officiel de l'UNESCO dans le but d'organiser une coopération scientifique, éducative et opérationnelle internationale forte pour l'éducation au changement climatique.

### **The Drawdown Project**

L'anglais « Drawdown » signifie abaissement ou déclin et fait ici référence au moment où la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère aura atteint son point d'inflexion, i.e. l'instant où elle commencera à décliner sur une base annuelle. Initié en 2017 par le scientifique américain Paul Hawken, le *Projet Drawdown* hiérarchise une centaine de solutions pour diminuer les émissions et limiter le réchauffement planétaire, et ce en chiffrant notamment leur coût. La liste, qui comprend uniquement des solutions existantes et viables technologiquement (ex. éoliennes offshore, lutte contre le gaspillage alimentaire), a été compilée par plus de 200 chercheurs, scientifiques, décideurs, chefs d'entreprise et militants.

### **The Shift Project**

*The Shift Project* est un laboratoire d'idées fondé suite à la crise de

2008 par un groupe d'experts énergétiques français, notamment l'ingénieur Jean-Marc Jancovici. Son objectif est d'éclairer, d'influencer et de peser sur les choix structurants concernant la transition énergétique et climatique, en France et en Europe. Il se veut force de proposition et de projets pour répondre à la double contrainte du carbone, à savoir le changement climatique et la raréfaction des ressources énergétiques fossiles. L'association dispose d'une équipe de salariés mais travaille aussi avec un large réseau d'experts bénévoles, auto-prénommés « *The Shifters* ».

### **Youth for Climate**

Le mouvement *Youth for Climate* est né en Belgique début janvier 2019, suite à l'appel des deux étudiantes Anuna De Wever et Kyra Gantois à participer à des grèves scolaires pour le climat. Il s'inscrit dans l'initiative plus globale des grèves *Fridays for Future*, initié par la suédoise Greta Thunberg en août 2018 devant le parlement suédois. Le mouvement a rassemblé des milliers de personnes lors de plusieurs manifestations en Belgique et en France au printemps 2019, même s'il s'est depuis quelque peu essoufflé avec la pandémie et les confinements successifs.



Chargement d'un porte-conteneurs dans le port de Rotterdam, Pays-Bas.

## 2. Impact de la mondialisation commerciale sur le climat

### 2.1 LE COMMERCE, GRAND ABSENT DES POLITIQUES CLIMATIQUES

TTIP, CETA, UE-Mercosur, etc. Le libre-échange et le commerce au sens large n'ont plus la cote depuis de nombreuses années auprès d'une part croissante de citoyens européens. L'année 2016 aura sans doute constitué un tournant. Il y aura

d'abord eu la forte opposition en Europe, en particulier en Wallonie, à l'accord de libre-échange (ALE) CETA<sup>62</sup> entre l'UE et le Canada, à la suite de fortes oppositions à son « grand frère » américain le TTIP<sup>63</sup>. Puis l'arrivée du populiste D. Trump à la présidence des Etats-Unis, protectionniste convaincu qui aura rapidement retiré son pays du TTIP et de son pendant pacifique le TPP<sup>64</sup>. Ces divers évènements ont renforcé une

tendance plus structurelle à la **démondialisation**, ou tout au moins à un ralentissement de l'accroissement des échanges commerciaux. Et il y a fort à parier que la crise sanitaire et économique du Covid-19 renforce cette décélération<sup>65</sup>.

Malgré ce contexte, il est un domaine où cette remise en cause du libre-échange reste peu apparente : celui de l'environnement en général et du

62 Le « Comprehensive Economic and Trade Agreement » ou CETA entre le Canada et l'UE a été signé le 30 octobre 2016. En attendant sa ratification par les parlements canadiens et ceux des vingt-huit membres de l'UE, l'accord est provisoirement mis en œuvre pour plus de 90% de ses dispositions. Une clause prévoit qu'en cas de rejet par l'un des parlements, l'accord s'applique provisoirement durant trois années.

63 "Transatlantic Trade and Investment Partnership". Voir : Oxfam-Magasins du monde. 30/06/2016. Prise de position sur la question du TTIP.

64 L'accord de partenariat transpacifique (en anglais « Trans-Pacific Partnership ») est un traité multilatéral de libre-échange signé le 4 février 2016 qui vise à intégrer les économies des régions Asie-Pacifique et Amérique. Suite au désengagement des Etats-Unis de l'accord en février 2017, il a été modifié puis ratifié par les membres de l'accord initial (l'Australie, le Canada, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, Singapour et le Vietnam).

65 Le Monde. 01/01/2017. 2016 : l'année où le libre-échange a vacillé.

climat en particulier. Comme si dès que l'on parlait réchauffement climatique et des potentielles profondes transformations qu'il sous-entend, les questions commerciales devenaient taboues, en particulier pour nos décideurs. Comme le résumait un récent rapport de la *Fondation pour l'Homme et la Nature et de l'Institut Veblen*, « *nos modes d'échanges et la politique commerciale qui les régit restent un impensé de la transition écologique et sociale* »<sup>66</sup>. Les exemples dans ce domaine sont multiples. En amont de la COP21, la Commission européenne expliquait ainsi ne vouloir aucune « *mention explicite du commerce* » dans l'Accord de Paris. L'une des conséquences est que le paragraphe qui engageait les États à « *limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux* » a été supprimé<sup>67</sup>. La CCNUCC sacralise d'ailleurs la primauté de la libéralisation du commerce par son article 3.5, qui indique qu'il n'est pas envisageable que « *les mesures prises pour lutter contre les changements climatiques [...] constituent un moyen d'imposer des discriminations arbitraires ou injustifiables sur le plan du commerce international, ou des entraves déguisées à ce commerce* »<sup>68</sup>. Autre exemple : lors de la dernière Assemblée de l'environnement des Nations unies (UNEA4) en mars 2019, de nombreux pays, en premier lieu les États-Unis, ont réfuté toute interférence des accords inter-

nationaux en matière de développement durable (ex. accord de Paris sur le climat) sur les négociations commerciales<sup>69</sup>.

C'est donc une constante : le **droit commercial international l'emporte** systématiquement sur le droit de l'environnement et l'urgence climatique. Cette hiérarchisation semble incohérente si l'on considère qu'il est impossible de réduire drastiquement les émissions de GES sans toucher à l'organisation même de l'économie mondiale, et donc au commerce international. Mais comme nous le verrons dans ce chapitre, la plupart des décideurs continuent de favoriser une approche basée sur la libéralisation des échanges et la

multiplication des accords commerciaux, indispensables selon eux à la croissance, l'innovation, l'emploi et au développement des technologies vertes<sup>70</sup>. Pourtant, le commerce et la croissance continue des échanges de biens et de services constituent potentiellement un puissant facteur d'augmentation des émissions mondiales, comme nous allons le voir.

## 2.2 ÉMISSIONS IMPORTÉES

Un premier mythe qu'il est indispensable de rapidement déconstruire est celui de l'**apparente diminution des émissions** dans les pays occidentaux. Les chiffres que ces der-

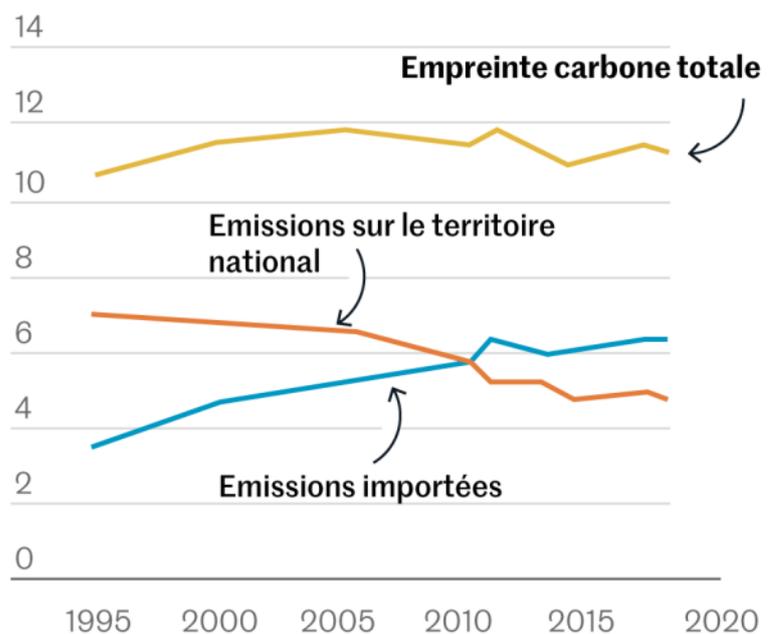


Figure 8. Evolution des émissions importées relativement à l'empreinte carbone totale. Exemple de la France.

Haut Conseil pour le Climat. Octobre 2020. Maîtriser l'empreinte carbone de la France.

66 Institut Veblen, FNH. Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.  
 67 Le Monde. 22/02/2016. Au nom du climat, rénover les règles du commerce mondial.  
 68 Info Compensation Carbone. 13/09/2017. Commerce et climat, les frères ennemis.  
 69 Veillard P. 09/06/2020. Le commerce équitable et les politiques de consommation et de production durables.  
 70 Voir par exemple la stratégie de la Commission européenne « Le commerce pour tous ». CE. 14/10/2015. Le commerce pour tous. Vers une politique de commerce et d'investissement plus responsable. COM/2015/0497.

niers mettent en avant, entre autres lors des négociations onusiennes, peuvent paraître exemplaires. L'UE a ainsi officiellement réduit ses émissions de 17,5% entre 1990 et 2011, ce qui la fait passer pour une bonne élève au niveau mondial. Mais outre le fait que ces chiffres sont en partie liés à des crises ou ralentissements économiques, ils ne prennent en compte que les émissions produites sur le territoire européen, et non celles émises à l'étranger pour la production des biens et services importés<sup>71</sup>.

Du fait d'importations souvent importantes et croissantes, ces émissions importées peuvent considérablement modifier le **bilan net des émissions d'un pays**. La députée française Delphine Batho indiquait ainsi récemment que « *les émissions en France avaient diminué de 18% entre 1995 et 2015* », mais que sur la même période, « *les émissions importées avaient augmenté de 93%* » (Figure 8)<sup>72</sup>. Le PNUE parle dans ce cas de « *réduction des émissions nationales par l'exportation vers les pays de production* », essentiellement des économies émergentes telles que la Chine et l'Inde (principaux contributeurs à la hausse des émissions mondiales)<sup>73</sup>.

Une approche alternative, bien que plus difficile en matière de méthodologie et d'accès aux données, est de comptabiliser les **émissions sur base de la consommation**. Avec cette approche dite de l'empreinte

## Empreinte carbone<sup>1</sup>

L'empreinte carbone est la quantité de GES dont l'émission est liée à l'ensemble de la consommation de biens et services. Ce lien peut être direct, par exemple le mazout ou le gaz utilisé pour chauffer une habitation, ou indirect, par exemple via l'achat d'un objet dont la production a demandé de l'énergie tirée de combustibles fossiles. Estimer ainsi notre rôle dans le réchauffement climatique est important pour éviter d'en sous-estimer certains aspects, et donc pouvoir viser une réduction de l'ensemble de notre impact. Cependant, il faut disposer d'informations sur le commerce et sur les émissions associées à la fabrication de nombreux produits, ce qui limite la précision atteinte. A noter la distinction entre empreinte carbone et inventaire national du bilan carbone, ce dernier mesurant les émissions sur un territoire donné, au travers d'une approche dite territoriale.

1 PW GIEC. Avril 2018. Empreinte carbone : de quelles émissions sommes-nous responsables et comment les réduire ?

carbone (voir encadré 6), on calcule les émissions liées à la consommation en additionnant celles de la production et de l'usage des biens sur l'ensemble du cycle de vie, et on les rapporte au pays importateur. Pour un téléphone portable par exemple, cela veut dire que l'on inclut le pétrole employé pour aller extraire les métaux rares. Ou pour un steak de bœuf, les forêts abattues pour produire le soja consommé par le bétail. Avec ce type de calcul, le bilan des émissions de la Belgique entre 1990 et 2017 n'est pas de -17% mais de +20%<sup>74</sup>.

L'actuel mode de calcul basé sur la production territoriale, du fait de l'expansion du commerce international, a donc entraîné un **biais croissant dans la perception des respon-**

**sabilités** nationales des émissions, en défaveur des pays producteurs. Exemple : « officiellement », les émissions par habitant de la Chine ont récemment dépassé celles de l'UE. Mais lorsque l'on inclut les émissions importées, on constate qu'un Européen pollue toujours plus qu'un Chinois (respectivement 8,1 et 6,1 tonnes par an et par habitant)<sup>75</sup>.

Ces « **fuites de carbone** » du Nord vers le Sud interrogent sur la prise en compte de la place du commerce dans les négociations climatiques et sur la répartition des efforts de réduction des émissions entre les pays. Afin de lutter plus efficacement et équitablement contre le réchauffement climatique, il semble essentiel de faire davantage reposer la responsabilité des émissions impor-

71 RAC France. Avril 2013. Les émissions importées. Le passager clandestin du commerce mondial.

72 Le Monde. 02/06/2019. Le casse-tête de la taxe carbone aux frontières de l'UE.

73 UNEP. 26/11/2019. Emissions gap report 2019.

74 Saw-B. 2019. Les verrous économiques de la transition.

75 Le Monde. 26/10/2019. Climat : après une décennie perdue, les Etats doivent réduire drastiquement leurs émissions.

tées sur les pays consommateurs, dans le respect du principe du traitement spécial et différencié pour les pays en développement<sup>76</sup>.

## 2.3 EMISSIONS DIRECTES LIÉES AU TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES

Un autre « angle mort » sur ces questions de commerce et de climat est le transport international. En dissociant les lieux de production et de consommation, la croissance du commerce mondial<sup>77</sup> entraîne mécaniquement une hausse du transport de marchandises et donc des émissions de GES. C'est la **contribution directe du commerce** au réchauffement climatique<sup>78</sup>. Or, ces émissions ne sont pas comptabilisées car les inventaires nationaux sont, de nouveau, rattachés à un principe de production sur le territoire. Selon l'*Agence Internationale de l'Energie* (AIE), le transport international de marchandises représentait pourtant 43% des émissions totales du transport, soit 6% de l'ensemble des émissions mondiales en 2010<sup>79</sup>.

Ces chiffres peuvent paraître modestes si on les compare par exemple à ceux de l'industrie (21%), de l'agriculture (24%) ou de l'énergie (25%)<sup>80</sup>. Mais le **taux de croissance** des émissions liées au transport de marchandises est de loin le plus important,



Zone de forêt tropicale humide détruite en Amazonie (Brésil, janvier 2010).

tous secteurs confondus, du fait notamment de la croissance continue des échanges commerciaux<sup>81</sup>. Ces émissions ont ainsi augmenté de 75% entre 1990 et 2013 selon le *Forum International des Transports* (FIT). Et l'organisation prédit une augmentation de 290% d'ici 2050, dont un peu plus de 40% seraient dus aux transports maritimes et aériens<sup>82</sup>.

Le **transport maritime** agrège à lui seul près de 90% du transport mondial de marchandises et pourrait connaître selon l'Organisation Maritime Internationale (OMI) une augmentation de ses émissions de 50 à 250% d'ici 2050, en fonction des perspectives de croissance. A cette date, la pollution due au transport maritime pourrait atteindre 17% des émissions mondiales, contre environ 3% aujourd'hui.

L'une des raisons d'une telle progression est la **fragmentation croissante des chaînes de valeurs** à travers le monde. On échange en effet aujourd'hui bien plus de biens intermédiaires qu'auparavant, davantage que les biens finaux. Sous l'effet de la mondialisation, en particulier de la transformation de la Chine en « atelier du monde », les exportations mondiales de produits intermédiaires sont maintenant nettement supérieures à celles des produits finis (elles étaient égales en valeur en 1993, entre 7 et 8% du PIB mondial, contre 15% vs. 11% aujourd'hui). On observe ainsi une augmentation de l'échelle du commerce mondial (du niveau régional au niveau global), mais aussi une complexification et une fragmentation. Cet allongement des chaînes de production entraîne des coûts supplémentaires de transport et rend, par ailleurs, la

76 Institut Veblen, FNH. Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.

77 Institut Jacques Delors. 05/12/2019. Verdir la politique commerciale de l'Union européenne : aspects économiques. Policy paper n°245.

78 Le Monde. 11/09/2019. « Il faut intégrer le coût environnemental au commerce des marchandises ».

79 Ces chiffres sont obtenus en considérant que l'ensemble des transports maritimes, des véhicules routiers lourds et deux tiers des transports aériens sont dédiés aux marchandises. L'International Transport Forum avance des chiffres similaires : le transport international de marchandises représenterait 30% des émissions du secteur des transports, soit 7% des émissions mondiales. CEPII. Le commerce peut être un levier dans les négociations climatiques. Consulté le 15/07/2020.

80 Youmatter. 25/11/2019. Quels secteurs émettent le plus de CO<sub>2</sub> en France et dans le monde ?

81 CAS. 2010. Le fret mondial et le changement climatique. Perspectives et marges de progrès.

82 OECD. 2015. Aligning policies for a low-carbon economy.

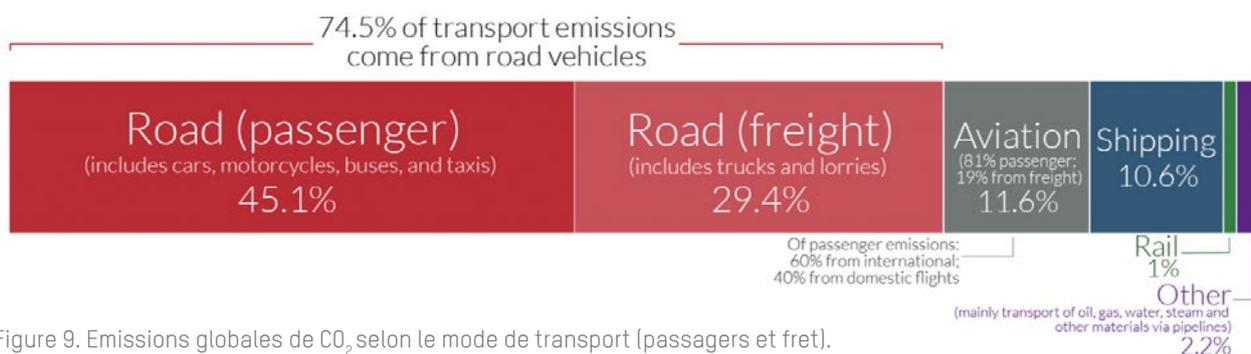


Figure 9. Emissions globales de CO<sub>2</sub> selon le mode de transport (passagers et fret).

Our World In Data. 06/10/2020. Cars, planes, trains: where do CO2 emissions from transport come from?

traçabilité de l'impact environnemental des produits beaucoup plus complexe<sup>83</sup>.

Tout ceci est d'autant plus problématique que les **mesures pour limiter les émissions du transport international** sont, au mieux, très modestes. De fait, cette question est, comme

celle des émissions importées, absente de l'Accord de Paris sur le climat, qui laisse les organisations internationales compétentes régler ces sujets. Or, les accords actuellement sur la table à l'*Organisation de l'Aviation Civile Internationale* (OACI) et à l'*Organisation Maritime Internationale* (OMI) n'envisagent pas de

baisse des émissions compatibles avec l'accord de Paris. A l'OMI, un accord provisoire d'avril 2018 prévoit une baisse d'au moins 50% des émissions de GES par rapport à 2008 d'ici 2050, ce qui reste insuffisant pour limiter la hausse des températures à 1,5°C<sup>84</sup>. Quant à l'OACI, elle a bien obtenu un accord (dit CORSIA<sup>85</sup>) dont

## Le « flygskam » ou la « honte de voler »

7

Dans la foulée des grèves scolaires pour le climat, initiées en 2018 par G. Thunberg, apparaît en Suède le terme de « flygskam », ou honte de prendre l'avion. Il traduit le sentiment de culpabilité que ressent une personne de se déplacer en avion, un mode de transport connu pour son impact climatique. De fait, l'avion est le mode de transport le plus polluant si on le compare par personne et kilomètre parcouru : deux fois plus que la voiture, et jusqu'à 40 fois plus que le train<sup>1</sup>. Selon l'Agence Interna-

tionale de l'énergie (AIE), le secteur aérien représentait en 2017 3,4% des émissions mondiales. Il faut y ajouter l'émission d'autres gaz à plus courte durée de vie, dont la contribution à l'effet de serre n'est pas évaluée avec autant de précision. Il s'agit en particulier d'oxydes d'azote (NOx), de vapeur d'eau et de particules fines qui ont des effets sur la chimie de l'atmosphère et sur la formation des nuages d'altitude, qui provoquent indirectement un réchauffement du climat.

Malgré le formidable coup d'arrêt qu'a constitué la crise du Covid-19, les émissions totales du secteur devraient exploser dans les prochaines années. Il est ainsi prévu un doublement du trafic d'ici à 2037 : 8,2 milliards de passagers dans le monde contre 4,1 milliards en 2017. Selon le Parlement européen et dans un scénario « business as usual », la part du transport aérien dans les émissions globales pourrait passer à près de 22% en 2050<sup>2</sup>.

1 Le Monde. 13/05/2019. Climat : une étude de la Commission européenne propose de taxer le kérosène des avions.  
2 AEE. 29/09/2016. Le transport aérien et maritime sous le feu des projecteurs.

83 Institut Jacques Delors. 05/12/2019. Verdier la politique commerciale de l'Union européenne : aspects économiques. Policy paper n°245.

84 Le Monde. 12/04/2018. Le transport maritime, maillon faible du climat.

85 CORSIA est l'acronyme de l'anglais « Carbon offsetting and Reduction Scheme for International Aviation », en français « Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale ». Adopté le 6 octobre 2016, cet accord se base principalement sur l'achat de crédits carbone par les exploitants d'avions auprès d'autres secteurs, via une bourse d'échange. Il prévoit une première étape (2021-2026) basée sur le volontariat, puis un régime obligatoire pour la phase 2027-2035 (sauf pour les pays les moins développés, les petits États insulaires et les pays en développement sans littoral). Ce régime est accompagné d'autres mesures de réduction des émissions, plus techniques ou opérationnelles (ex. nouvelles technologies, optimisation des vols, utilisation de carburants alternatifs durables). A ce jour, seuls 81 états, représentant 77% de l'activité aérienne internationale, se sont portés volontaires. CAE. 2017. Commerce et climat : pour une réconciliation.

l'objectif est de limiter les émissions du secteur au niveau de 2020. Mais il présente les inconvénients majeurs d'être (dans un premier temps) volontaire et de mettre avant tout l'accent sur la compensation des émissions (voir encadré 17) plutôt que sur leur réduction<sup>86</sup>.

Il faut cependant **relativiser l'importance du transport international** dans le total des émissions associées à un produit ou service. Ce sont le plus souvent les modes de production qui ont le plus fort impact sur le bilan carbone global. Une vidéo de *France TV éducation* explique ainsi que le transport ne représente que 4% en moyenne du bilan carbone d'un aliment, et que sur ces 4%, 80% des émissions sont générées à l'intérieur du pays de consommation, pour seulement 20% pour le transport international<sup>87</sup>. Au sein même du poste transport, les performances environnementales du système logistique ou des modes de transport sur les derniers kilomètres parcourus jouent souvent un rôle plus important que la distance totale. Le transport maritime a en particulier une bien meilleure efficacité carbone que le transport routier par exemple, cf. les grands volumes transportés, les longues distances parcourues et les taux de remplissage élevés. En mettant de côté d'autres impacts potentiels au niveau social ou environnemental, concentrer les productions dans les localisations les plus efficaces peut donc aussi être source d'efficacité carbone<sup>88</sup>.



Vue aérienne d'un parc éolien à Noordoostpolder, aux Pays-Bas.

## 2.4 EMISSIONS INDIRECTES

L'impact direct du commerce international sur le climat via le transport de marchandises est relativement simple à appréhender et est, on l'a vu, le plus souvent synonyme d'émissions accrues. Mais il existe également toute une série d'**impacts indirects**, liés à l'accroissement des échanges et au développement (différencié) des économies, aux effets plus ambigus et plus difficiles à évaluer. On parle ici d'une combinaison d'effets d'échelle, d'effets de composition et d'effets techniques.

- L'**effet d'échelle** est lié au fait que le commerce tend à accroître globalement l'activité économique et, par voie de conséquence, le volume mondial des émissions.
- L'**effet de composition** correspond au déplacement des lieux de production qu'entraîne la libéralisation commerciale. Selon les avantages comparatifs de chaque pays, la production d'un bien ou d'un ser-

vice peut être délocalisée, ou au contraire relocalisée. L'effet sur les émissions de GES peut être négatif ou positif, selon l'intensité d'émissions du lieu de production.

- L'**effet technologique**, souvent mis en avant par les promoteurs de la politique commerciale actuelle, est dû au fait que l'ouverture commerciale facilite la diffusion des technologies, incluant celles plus vertueuses pour l'environnement.

En dépit de mécanismes théoriques bien documentés, l'**impact global** de ces différents effets indirects sur le climat est assez difficile à évaluer.

De manière générale, le commerce augmente les émissions totales si l'effet d'échelle est très puissant, c'est-à-dire si la facilitation des échanges commerciaux a un fort impact sur la production et la croissance mondiales (ce qui amène à une hausse de la consommation d'énergie et des émissions de GES). Deux facteurs tendent à aggraver cet effet d'échelle : la croissance supérieure

<sup>86</sup> Institut Veblen, FNH. Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.

<sup>87</sup> France TV. Consommer local pour sauver la planète ?

<sup>88</sup> CAE. 2017. Commerce et climat : pour une réconciliation.

à la moyenne de la production de biens hautement polluants (ex. acier, ciment, aluminium, bétail) et le manque de concertation internationale sur la gestion, l'élimination et la circulation des déchets<sup>89</sup>.

Concernant l'effet de composition, on peut supposer intuitivement qu'il est globalement négatif : la division internationale du travail, qu'encouragent les accords de commerce, a tendance à reléguer les parties des chaînes de production les plus polluantes et émettrices dans les pays les moins disant en matière climatique, souvent de véritables « havres de pollution » (ou « paradis carbone » dans le cas du climat)<sup>90</sup>. Ce phénomène de « dumping environnemental » (ou de « fuite de carbone ») n'est cependant pas si évident. D'une part, la spécialisation des pays selon leurs avantages comparatifs, induite par l'ouverture commerciale, permet potentiellement une utilisation plus efficace des ressources naturelles et donc *in fine* moins d'émissions<sup>91</sup>. D'autre part, il existe bien d'autres motifs de délocalisation que les normes environnementales, en particulier pour les entreprises les moins énergivores :

disponibilité et coût de la main d'œuvre, stabilité des institutions et du marché, proximité des ressources, qualité des infrastructures et des services publics<sup>92</sup>, etc.

Quant à l'effet technologique, le commerce peut certes être un puissant vecteur de développement des technologies vertes, notamment des énergies renouvelables, comme le démontre la baisse rapide ces dernières années des coûts des énergies éolienne et solaire<sup>93</sup>. Mais leur part dans le mix énergétique mondial reste très faible comparé aux énergies fossiles, respectivement 1,5% et 81,4% en 2015 selon l'AIE<sup>94</sup>. Par ailleurs, l'ouverture commerciale peut également favoriser la diffusion de technologies favorables au développement des énergies « brunes ». Le CETA aurait ainsi entraîné, dès sa première année d'application, une hausse de 63% des importations de combustibles fossiles en Europe, dont les fameux sables bitumineux, à l'impact environnemental désastreux<sup>95</sup>. Enfin et surtout, la baisse des coûts induite par l'effet technologique libère des ressources financières, ce qui conduit entreprises et consommateurs à davantage dépenser et donc aug-

mente par effet rebond (voir encadré 8) les flux de marchandises<sup>96</sup>.

Au final, la question des effets positifs ou négatifs de l'ouverture des échanges sur le dérèglement climatique est très difficile trancher du point de vue de la science économique, tant les paramètres, les situations des pays ou les secteurs sont nombreux<sup>97</sup>. Néanmoins, différentes études semblent montrer que de tous ces impacts indirects, c'est l'**effet d'échelle qui prédomine** et qu'une ouverture commerciale accrue augmente globalement les émissions, plus particulièrement en diffusant les pratiques de consommation et le modèle de croissance intensifs en carbone du Nord vers le Sud<sup>98</sup>. En clair, ce ne sont pas seulement les usines automobiles qui se délocalisent, ce sont aussi le désir et les moyens d'acheter sa propre voiture ! L'une de ces études a ainsi évalué que l'ouverture des frontières augmentait les émissions mondiales de l'ordre de 5% par rapport à une situation autarcique, c'est-à-dire en l'absence de commerce international<sup>99</sup>. Ce chiffre peut paraître beaucoup (il est comparable aux émissions de la Russie) et peu à la fois, sachant que la part du commerce

89 L'acier, le ciment, l'aluminium et le bétail sont typiquement des biens dont l'utilisation croît avec les premières phases de développement d'un pays. En l'occurrence ici les pays émergents, dont la classe moyenne croissante « consomme » de plus en plus de logements, d'infrastructures publiques et de biens alimentaires transformés, dont la viande.

90 Institut Veblen, FNH. Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.

91 Les économistes G. Grossman et A. Krueger ont par exemple démontré en 1993 que l'ALENA (accord de libre-échange entre les États-Unis, le Canada et le Mexique) aurait pour conséquence, par un effet de composition, de réduire le niveau de pollution au Mexique, qui a un avantage comparatif dans l'agriculture et l'industrie intensive en travail humain. Wikipedia. Effets du commerce international sur l'environnement. Consulté le 22/07/2020.

92 Institut Jacques Delors. 05/12/2019. Verdier la politique commerciale de l'Union européenne : aspects économiques. Policy paper n°245.

93 Dans un rapport datant de 2019, l'Agence Internationale pour les Énergies Renouvelables (IRENA) indique que le coût de l'énergie a baissé depuis 2010 de 82% pour le solaire photovoltaïque, de 47% pour l'énergie solaire à concentration (CSP), de 39% pour l'éolien terrestre et de 29% pour l'éolien offshore. Cette baisse des coûts serait notamment le résultat de l'amélioration des technologies, des économies d'échelle effectuées, de la compétitivité des chaînes d'approvisionnement et de l'expérience croissante des développeurs. L'agence explique enfin qu'en moyenne, il est moins cher de mettre en service de nouvelles installations d'énergie solaire photovoltaïque et éolienne que de maintenir de nombreuses centrales au charbon en exploitation. IRENA. 2019. Renewable Power Generation Costs in 2019.

94 Connaissance des énergies. 26/09/2017. Les chiffres clés de l'énergie dans le monde.

95 Selon la Fondation pour la Nature et pour l'Homme et l'Institut Veblen pour les réformes économiques, ces importations concernent en majorité des sables bitumineux canadiens, jusqu'à 49% plus émetteurs de GES que le pétrole conventionnel et aux effets catastrophiques pour la biodiversité. Libération. 31/07/2019. Quelles mesures du CETA sont mauvaises pour l'environnement ?

96 German NGO Forum Environment & Development. 2009. Climate and Trade. Why climate change calls for fundamental reforms in world trade policies.

97 Institut Jacques Delors. 05/12/2019. Verdier la politique commerciale de l'UE : aspects économiques. Policy paper n°245.

98 Voir par exemple ces deux publications : Cole M., Elliott R. 2003. Determining the trade-environment composition effect: the role of capital, labor and environmental regulations. Journal of Environmental Economics and Management, n°46, p.363-383 et Managi S. 2004. Trade liberalization and the environment: carbon dioxide for 1960-1999. Economics Bulletin n°17, p.1-5.

99 Shapiro J.S. 2016. Trade costs, CO<sub>2</sub> and the environment. American Economic Journal: Economic Policy, vol. 8, n°4, p. 220-254.

## L'effet rebond

L'effet rebond désigne le phénomène par lequel l'amélioration de la qualité technologique d'un bien a pour conséquence l'augmentation de sa consommation. Cela signifie par exemple que des gains d'efficacité énergétique sur un produit n'entraînent pas une diminution de l'impact environnemental aussi forte qu'espéré (cela peut même amener à une augmentation), du fait d'un usage accru.

On a ainsi observé que l'amélioration des performances des avions en matière de consommation de kérosène (due entre autres à une fabrication avec des matériaux plus légers) n'a pas eu comme conséquence une baisse globale des émissions mais au contraire une hausse, due à une explosion du trafic aérien. Il s'agit d'un effet rebond dit direct. Un

exemple plus spécifique est celui d'un projet de poêles à haut rendement énergétique au Soudan : leur diffusion massive aurait augmenté de 40% la consommation d'énergie pour cuisiner.

On peut également observer des effet rebonds indirects, notamment lorsque des économies faites sur un produit libèrent du pouvoir d'achat pour des dépenses d'une autre nature. Il existe un grand nombre d'autres effets rebonds potentiels, difficiles à répertorier et encore plus à quantifier<sup>1</sup>. Certains auteurs s'étant lancés dans l'exercice ont conclu que dans la majorité des cas étudiés, l'augmentation de l'efficacité grâce aux innovations technologiques avait mené à une augmentation de la consommation qui compensait plus que totalement les

gains de départ (un effet rebond supérieur à 100%)<sup>2</sup>. L'économiste britannique Stanley Jevons, qui a mis en lumière l'effet rebond dès 1865, parlait d'une « consommation déchaînée par l'accélération technologique » du fait de la baisse des coûts que celle-ci entraîne.

L'effet rebond est en contradiction avec la courbe environnementale dite de Kuznets. Très décriée, cette théorie suppose que le niveau de pollution suit une courbe en U inversé en fonction du développement économique : la hausse initiale de pollution liée à l'industrialisation est suivie d'une baisse, une fois les besoins primaires pourvus et quand l'*homo economicus* devient plus disposé à résoudre la question de la dégradation de l'environnement.

<sup>1</sup> Wallenborn G. 2018. Rebounds are structural effects of infrastructures and markets. *Frontiers in Energy Research*, n°6, article 99.

<sup>2</sup> Magee C., Devezas T. 2017. A simple extension of dematerialization theory: Incorporation of technical progress and the rebound effect. *Technological Forecasting and Social Change* 117, p.196-205.

international dans le produit intérieur brut (PIB) mondial atteint aujourd'hui 30% (contre environ 5% dans les années 1950) et que le volume total des biens et services échangés a été

multiplié par 9 entre 1980 et 2014<sup>100</sup>. Les auteurs d'une autre étude récente estiment quant à eux que plus de 30% des émissions de GES seraient imputables au commerce in-

ternational (lié également et « accessoirement » à 68% des extractions de matières premières et 30% de la perte de biodiversité)<sup>101</sup>.

<sup>100</sup> CEPII. Le commerce peut être un levier dans les négociations climatiques. Consulté le 16/07/2020.

<sup>101</sup> Wiedmann T., Lenzen M. May 2018. Environmental and social footprints of international trade. *Nature Geoscience*, vol. 11, p. 314-5.

## Le « mythe » du découplage

En 2009, l'économiste britannique Tim Jackson publiait le livre « **Prosperité sans croissance** : La Transition vers une économie durable ». Cet ouvrage, au large écho mondial, est considéré par beaucoup comme l'un des ouvrages d'économie environnementale les plus marquants de ces vingt dernières années.

L'une des notions clefs explorées est celle de **découplage**, c'est-à-dire la déconnexion entre le taux de croissance d'une pression sur l'environnement (par exemple les émissions de CO<sub>2</sub>) et celui de sa force motrice (ex. la croissance du PIB). En opposition à une grande majorité d'économistes libéraux, T. Jackson soutient l'impossibilité d'un découplage absolu entre la croissance économique et son impact environnemental. Selon lui, les sociétés et économies contemporaines peuvent éventuellement parvenir à un découplage *relatif* entre croissance et consommation/pollution, le *rythme* des secondes devenant moins rapide au fil des innovations technologiques que celui de la première. Mais le découplage *absolu*, qui verrait la croissance du PIB augmenter tandis que son impact environnemental reculerait, est d'après lui hors d'atteinte (encore plus s'il doit être suffisant pour passer en dessous des limites planétaires, voir Figure 10)<sup>1</sup>.

Pour mieux comprendre ces différentes notions, il est intéressant de faire appel à l'**équation de Kaya**, du nom d'un économiste japonais

l'ayant développée dans les années 90 (et reprise notamment par une coalition d'entreprises durables en Belgique, voir encadré 4):

$$CO_2 = population \cdot \frac{PIB}{population} \cdot \frac{énergie}{PIB} \cdot \frac{CO_2}{énergie}$$

Cette équation décompose la croissance des émissions (CO<sub>2</sub>, le terme de gauche) en quatre taux de croissance : celui de la population, du PIB par tête (c'est-à-dire le pouvoir d'achat), de l'intensité énergétique (c'est-à-dire la consommation d'énergie par unité de PIB) et de l'intensité carbonique (c'est-à-dire le niveau d'émissions par unité de consommation d'énergie).

A l'aide de cette équation, la lutte contre le dérèglement climatique peut être résumée comme la **course entre deux ensembles de variables** :

la population et le niveau de richesse d'une part, qui augmentent les émissions liées à l'activité économique ; et la technologie de l'autre (intensités énergétique et carbonique), qui permet de l'amoindrir. Si l'on part du principe qu'il est difficile d'agir sur le premier groupe (on touche là à deux tabous, celui du contrôle démographique et de la décroissance), il ne reste plus que la technologie pour nous sauver. C'est tout le postulat de la croissance verte. En matière d'intensité énergétique, on peut par exemple développer les équipements moins énergivores (ex. de l'isolation des bâtiments). Ou en ce qui concerne l'intensité carbonique,

remplacer les énergies fossiles par des renouvelables.

Le GIEC a fait en 2007 une analyse historique permettant de mieux appréhender la **dynamique globale des émissions** sur les quatre dernières décennies. Il a ainsi calculé que la croissance annuelle de 1,9% des émissions dans le monde de 1970 à 2004 s'expliquait par une croissance de la population de 1,6%, une croissance du PIB par tête de 1,8%, une baisse de l'intensité énergétique de 1,2% et une baisse de l'intensité carbonique de 0,2%. En gros, les progrès dans l'efficacité énergétique et la « décarbonation » de l'énergie consommée n'ont pas du tout suffi à compenser la hausse de la population et celle du revenu par habitant<sup>2</sup>.

A l'aune de cette dynamique passée et des projections futures de population et de revenu, le GIEC considère le défi d'un découplage absolu comme « *titanesque* », pour ne pas dire « *décourageant* » (encore plus s'il doit faire passer l'utilisation des ressources en dessous des limites planétaires, voir Figure 10). De fait, le découplage par la technologie présente de **nombreuses limites**, que ce soient les effets rebonds ou les délocalisations de l'impact environnemental comme on l'a vu, ou bien des limites plus physiques ou financières, cf. par exemple les énormes quantités de matière et de surfaces nécessaires au déploiement des énergies renouvelables, le coût de

1 OFCE. 2012. Faut-il décourager le découplage ? Revue de l'OFCE, n°120, p. 235-257.

2 GIEC. 2007. Quatrième rapport d'évaluation. Contribution du Groupe de travail III au quatrième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

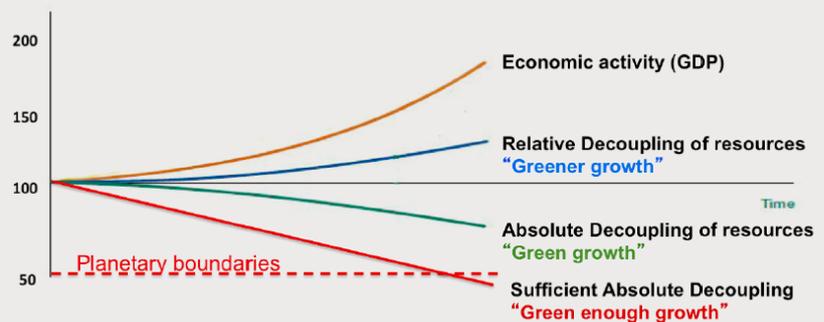
la transition énergétique ou encore les énormes émissions liées au secteur numérique. D'après *The Shift Project*, ce dernier représenterait par exemple de 6 à 10% de la consommation mondiale d'électricité et 4% des émissions de CO<sub>2</sub>, en lien avec la croissance du trafic vidéo, de l'Inter-

net des objets ainsi que l'intelligence artificielle et les cryptomonnaies numériques (ex. le bitcoin ou le libra de Facebook, dont les algorithmes sont extrêmement gourmands en ressources informatiques)<sup>3</sup>.

Face à cette logique implacable, T. Jackson ne voit d'autre solution qu'un **dépassement de la logique de croissance** (verte), pour redéfinir notre vision de la prospérité, du travail, de l'épanouissement personnel et de la réussite collective.

Figure 10. Découplage entre utilisation des ressources et croissance.

Raworth K. 2017. Doughnut economics: seven ways to think like a 21st-century economist.



3 Le Monde 27/09/2019. Après la « honte de l'avion », la « honte du numérique » ?

## 2.5 INCOHÉRENCE ENTRE POLITIQUES COMMERCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Au-delà de ces effets directs et indirects du commerce sur le climat, il existe aussi un problème fondamental d'**incohérence entre les politiques climatiques et les politiques commerciales**. Ces dernières interfèrent et contrecarrent très souvent des décisions favorables à la lutte contre les dérèglements climatiques. Pour faciliter les échanges et promouvoir les investissements, les États ont consenti à adopter des règles commerciales internationales contraignantes, que ce soit au ni-

veau multilatéral via l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ou bilatéral via des accords de libre-échange (ALE)<sup>102</sup>. Dans le même temps, les règles environnementales restent essentiellement définies à l'échelle nationale, sans dispositif véritablement contraignant à l'échelle internationale<sup>103</sup>.

Un exemple au niveau multilatéral est le cas de la province canadienne de l'Ontario. Parallèlement à sa décision de bannir les centrales ther-

miques au charbon, cette dernière avait introduit en 2012 un tarif préférentiel de rachat de l'électricité éolienne et photovoltaïque pour les entreprises utilisant principalement de la main d'œuvre et des matériaux locaux. Ce dispositif, créateur de 20 000 emplois, a été jugé non conforme aux règles commerciales par l'organe de règlement des différends de l'OMC (voir encadré 11) et a dû être démantelé. Une décision similaire a également été prise à l'encontre de l'Inde, dans une procédure initiée par les États-Unis en 2013<sup>104</sup>.

102 Institut Veblen, FNH, Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.

103 Pour rappel, l'Accord de Paris sur le climat n'inclut pas, contrairement à son prédécesseur le protocole de Kyoto, de mécanisme de sanction stricto sensu. Les contributions nationales de chaque pays, c'est-à-dire leurs engagements précis de réduction d'émissions, n'ont en particulier pas de valeur contraignante. Malgré tout, chaque État signataire a l'obligation d'établir une contribution, de la mettre en œuvre, et surtout de la réviser à la hausse tous les cinq ans. Le Monde. 14/12/2015. L'accord obtenu à la COP21 est-il vraiment juridiquement contraignant ?

104 Le Monde. 22/02/2016. Au nom du climat, rénover les règles du commerce mondial.

## Organisation Mondiale du Commerce (OMC) vs. Accords de libre-échange (ALE)

Les **règles du commerce mondial** sont définies au sein de l'OMC, feu le GATT (en anglais « General Agreement on Tariffs and Trade »). Ce dernier, entré en vigueur en 1948, avait pour mission non seulement de définir ces règles, mais également d'abriter les négociations commerciales entre pays membres, en vue de promouvoir la **libéralisation des échanges**. Créée à l'issue du 8e round de négociation multilatérale en 1994, l'OMC est une sorte de GATT institutionnalisé et renforcé. Elle est la première organisation internationale véritablement contraignante, puisque dotée d'un Organe de Règlement des Différends (ORD), chargé de juger les cas de concurrence déloyale et d'entrave à la liberté de commercer. Son champ d'application est aujourd'hui très large : commerce des marchandises et des services, droits de propriété intellectuelle, agriculture, etc.

Malgré ces différentes compétences, **l'OMC est aujourd'hui très affaiblie**. Les négociations multilatérales, dites de l'agenda de Doha, ont été suspendues en 2006, du fait de nombreuses divergences Nord-Sud : les pays développés poussent pour la libéralisation des sec-

teurs des biens industriels et des services, tandis que les pays en voie de développement (PED) veulent un meilleur accès aux marchés des pays riches pour leurs produits agricoles et leurs textiles, tout en ayant la possibilité de protéger leur agriculture et leurs industries naissantes. Un accord a bien été obtenu en décembre 2013 à Bali, mais cet accord ne porte que sur 10% de l'agenda de Doha. Cet accord a de plus failli capoter, du fait principalement de l'Inde, qui tenait à maintenir son programme de sécurité alimentaire. Le pays continent a finalement négocié une « clause de paix » avec les États-Unis. En 2018, le président des États-Unis Donald Trump a menacé de quitter l'organisation si elle n'était pas réformée. « *Le consensus mondial, qui repose implicitement sur le sacrifice d'une partie de la souveraineté pour un commerce fondé sur des règles prévisibles et stables, n'a jamais été aussi affaibli* », écrivait récemment l'ancien négociateur australien Dmitry Grozoubinski<sup>1</sup>. Le constat, amer pour beaucoup, est que dans ses deux fonctions principales, le règlement des litiges commerciaux et la négociation de

nouvelles règles, l'OMC se retrouve quasiment paralysée.

L'une des conséquences de cet affaiblissement du commerce multilatéral est que les accords commerciaux sont devenus **principalement bilatéraux ou régionaux**. On a ainsi assisté durant la dernière décennie à l'explosion de ce type d'accords. Au 17 janvier 2020, l'OMC en recensait 303 en vigueur. Comme l'indiquait déjà *Oxfam International* en 2007<sup>2</sup>, le principal problème de ces ALE provient des rapports de pouvoir qu'ils instaurent : d'un cadre multilatéral, dans lequel les PED et pays émergents peuvent s'allier et négocier (relativement) plus facilement, ils passent à un rapport d'un (ou quelques-uns) contre des blocs commerciaux surpuissants. Négociés le plus souvent secrètement, ces accords permettent donc aux (groupes de) pays les plus industrialisés de forcer les négociations en leur faveur, plus particulièrement sur les secteurs sensibles tels que l'agriculture. On assiste donc à une partie d'échecs entre grandes puissances, en particulier entre les USA et la Chine, pour tenter de s'assurer des zones d'influence économique et politique.

<sup>1</sup> Grozoubinski D. 23/08/2020. Business, government must engage on international trade policy. Lowy Institute.

<sup>2</sup> Oxfam International. 2007. L'avenir hypothéqué : Comment les accords commerciaux et d'investissement conclus entre les pays riches et les pays pauvres sapent le développement.

Un autre exemple, au niveau bilatéral cette fois, est celui de l'oléoduc Keystone XL aux États-Unis. Ce projet de transport de pétrole issu des sables bitumineux canadiens vers le golfe du Mexique avait été retoqué en 2016 par l'ancien président B. Obama, sous la pression citoyenne

et en l'absence « d'intérêt national ». Mais la multinationale TransCanada a par la suite décidé de poursuivre l'État fédéral américain, en invoquant l'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain, et son mécanisme de règlement des différends entre investisseur et État (RDIE, ou ISDS en

anglais, voir encadré 11). TransCanada, dont la valeur de l'action avait fortement chuté au lendemain de la décision d'Obama et jugeant cette dernière « arbitraire et injustifiée », réclame \$15 milliards de compensation<sup>105</sup>.

<sup>105</sup> Le Monde. 22/02/2016. Au nom du climat, rénover les règles du commerce mondial.

## Le mécanisme de Règlement des Différends entre Investisseurs et Etats (RDIE)

Médiatisé en 2015 durant les mobilisations contre le traité commercial TTIP entre l'UE et les USA, le RDIE (ou ISDS en anglais, pour « Investor-state dispute settlement ») est un **mécanisme de protection des investisseurs** inclus dans de nombreux accords commerciaux et d'investissement. Cet instrument permet à une multinationale de faire sanctionner et/ou prévenir la mise en place par un gouvernement de toute législation contraire à ses intérêts d'investisseur, par exemple en matière d'environnement ou de droit des populations. Le fait de régler des conflits entre un pays et une multinationale par une instance d'arbitrage privée est considéré par de nombreux mouvements sociaux comme particulièrement non-démocratique et défavorable aux droits humains ou au développement durable.

Il était prévu d'inclure un tel mécanisme dans le CETA, l'accord entre l'UE et la Canada. Mais en vue des nombreuses et fortes oppositions,

la Commission européenne l'a remplacé par une **cour de justice d'investissement** (ou ICS pour « Investment Court System » en anglais). Ce système comprend quelques modestes avancées le rendant plus proche d'un système de justice publique. Les nouveautés incluent notamment la nomination d'arbitres permanents (mandats de 5 à 10 ans) recevant une « prime de disponibilité », la création d'un degré d'appel et l'adoption d'un code de bonne conduite. Suite à une crise politico-médiatique à l'automne 2017 qui a vu la Wallonie s'opposer à la signature du CETA par la Belgique, la Cour européenne de justice a vérifié et approuvé la compatibilité de l'ICS avec le droit européen.

Malgré les changements, ce système garde le défaut d'être largement **pro-entreprises**. Ses défenseurs arguent de la nécessaire protection (et donc attractivité) des investissements, ce à quoi la société civile objecte que les cadres législatifs existants, c'est-à-dire nationaux, sont la plu-

part du temps suffisamment développés pour assurer cette protection<sup>1</sup>. Par ailleurs, l'ICS reste une justice d'exception dans laquelle seules les entreprises peuvent porter plainte et où les tribunaux nationaux n'ont pas leur mot à dire. En effet, les investisseurs privés gardent la possibilité de saisir directement la cour d'arbitrage sans avoir à épuiser au préalable les voies de recours au niveau des juridictions nationales (contrairement à n'importe quel citoyen qui doit d'abord saisir les tribunaux nationaux avant d'aller devant un tribunal supranational, telle la Cour européenne des droits de l'Homme)<sup>2</sup>.

Notons enfin que même dans sa forme amendée, ce système de protection des investissements conduit à une forme de « **gel réglementaire** », i.e. il empêche les autorités publiques de mettre en place des politiques trop défavorables aux investisseurs par crainte de poursuites juridiques.

1 Cermak M. 10/07/2015. TTIP : retour sur les enjeux d'un vote mouvementé et les choix des eurodéputés belges.  
2 ESF. Juillet 2019. Arbitrage : les raisons de cette « justice d'exception » et les moyens d'en sortir.

Ces exemples illustrent combien la « *dilution de souveraineté dans la mondialisation des échanges* »<sup>106</sup> conduit à une **réduction de la marge de manœuvre** des États et des collectivités locales en matière de transition écologique. Comme le résume l'ancien ministre français de la tran-

sition écologique N. Hulot, « *comment être au rendez-vous de l'histoire si des politiques d'intérêt général, démocratiquement élaborées, peuvent être contestées à travers une justice d'exception au nom de leur impact sur l'activité économique ?* »<sup>107</sup>.

Le simple démarrage de négociations ou la perspective d'un accord commercial peuvent avoir une **profonde influence en amont** sur les politiques publiques. Les négociations en vue du TTIP et du CETA ont ainsi amené l'UE, sous la pression américaine et canadienne, à abandonner une Di-

106 Saw-B. 2019. Les verrous économiques de la transition.

107 Institut Veblen. Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.



Manifestation contre le TTIP et le CETA devant le Parlement européen à Strasbourg (France, 15 février 2017).

rective sur la qualité des carburants qui visait à réduire les émissions liées au transport et projetait de pénaliser les sables bitumineux, beaucoup plus polluants. Ce type de négociations constituent une opportunité pour de nombreux lobbies, tels ceux des secteurs aérien, automobile ou extractif, de faire pression pour le démantèlement de réglementations environnementales, perçues comme des « *barrières au commerce* »<sup>108</sup>.

Les accords de commerce présentent par ailleurs le risque fondamental d'une **harmonisation par le bas** des normes environnementales ou sociales. La plupart des négociations en cours concernent

en effet majoritairement les aspects non-tarifaires, c'est-à-dire l'harmonisation des normes afin de faciliter les échanges commerciaux (ex. les normes d'émissions des voitures ou de sécurité des jouets), les droits de douane étant devenus assez faibles dans le commerce mondial (souvent inférieurs à 5%)<sup>109</sup>. Etant donné le niveau généralement plus faible des réglementations dans les pays hors UE (en particulier au niveau agricole et alimentaire), le risque est grand de voir cette dernière diminuer ses ambitions, par exemple climatiques, sur l'autel du « tout au commerce » et de l'accroissement des échanges.

Cela est d'autant plus problématique que les nouveaux accords négociés par l'UE, tel le CETA, incluent des mécanismes dits de « **coopération réglementaire** », qui permettent de continuer le travail d'harmonisation des cadres réglementaires une fois un accord signé. Le risque est que ce type de mécanisme ne considère toute réglementation que sous l'angle de son caractère contraignant ou limitant pour le commerce (notamment sous l'influence des lobbies industriels), court-circuitant tout débat démocratique et sociétal plus large<sup>110</sup>.

Ces différentes tendances sont très inquiétantes dans la mesure où l'on assiste depuis maintenant de nom-

108 Alternatives Economiques. 10/12/2015. Commerce ou climat : la Commission européenne a fait son choix.

109 Les tarifs douaniers ne représentent en moyenne plus que 3,4% aux États-Unis, 5,5% dans l'Union européenne, 4,6% au Japon et 0,2% à Singapour. Ils ne sont guère plus élevés dans les pays émergents : 9,6% en Chine, 10% en Russie, 7,6% en Afrique du Sud, 13,7% en Inde et 13,5% au Brésil. Cette situation est relativement différente d'il y a seulement une dizaine d'années, époque à laquelle Oxfam International dénonçait, dans son rapport « Deux poids, deux mesures », les importantes différences de protection commerciale entre les pays du Nord et du Sud, les premiers gardant des barrières douanières très élevées, tout en exigeant des PED l'ouverture de leurs frontières. Oxfam 2002. Deux poids, deux mesures. Commerce, globalisation, et lutte contre la pauvreté. Pour un commerce équitable.

110 CED. 08/04/2015. TAFTA/TTIP – Coopération réglementaire : coopérer pour moins réglementer.

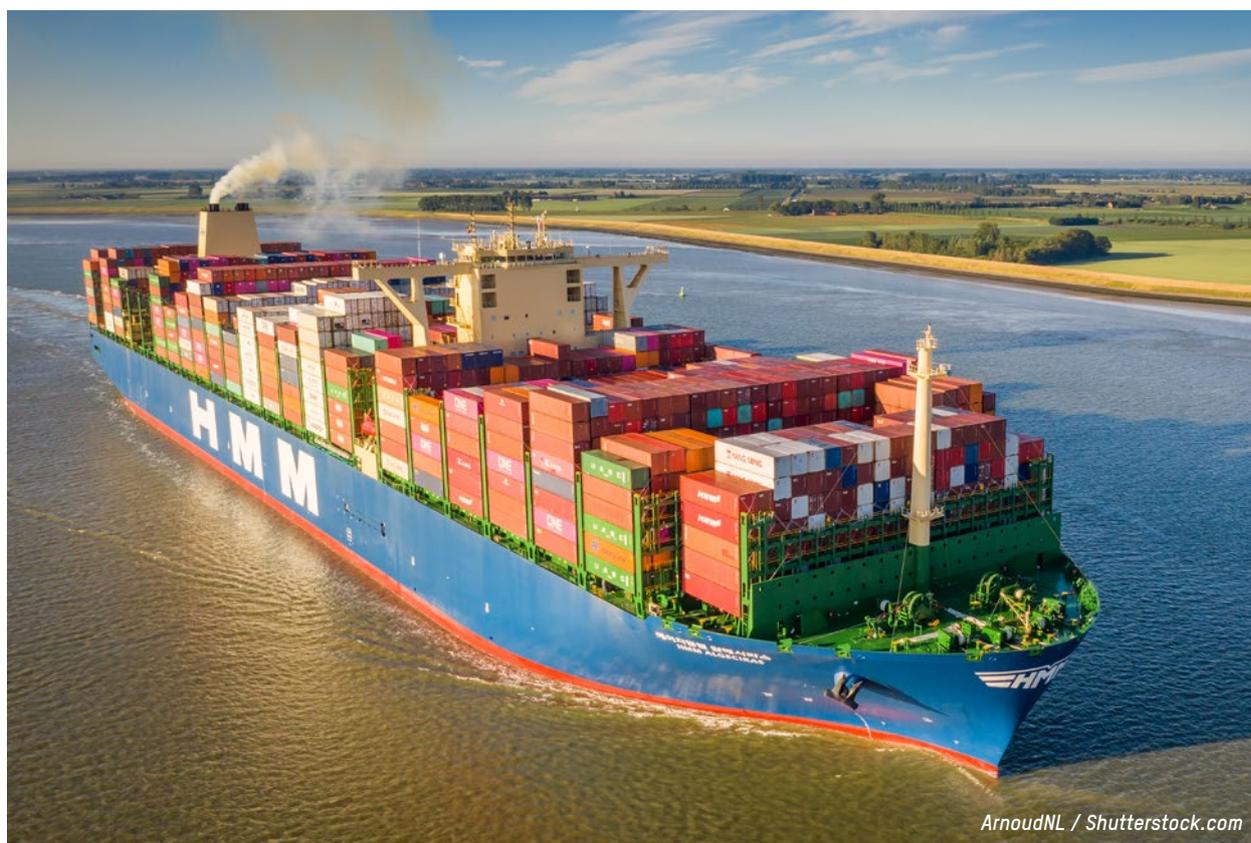
breuses années à une **multiplication des accords de libre-échange** (ALE) bilatéraux, qui instaurent des rapports de force défavorables aux (groupes de) pays plus faibles (voir encadré 10).

A tous points de vue, il semblerait essentiel d'inclure dans ces accords des **normes minimales** en matière d'environnement ou de droit du travail. Il existe bien des telles normes

dans la nouvelle génération d'accords de l'UE (par exemple avec la Corée), via des chapitres développement durable (CDD), mais ces chapitres n'ont pas de nature contraignante et se limitent à rappeler les engagements environnementaux souscrits par ailleurs par les États<sup>111</sup>.

De même, il faudrait pouvoir mieux évaluer l'**impact ex ante des accords** de commerce, en particulier au ni-

veau climatique. Un point positif est que les ALE de l'UE font l'objet depuis 2002 d'une telle évaluation d'impact générale en matière de développement durable<sup>112</sup>. Mais dans les faits, leurs résultats ne conditionnent pas la signature des traités, certains étant même signés avant que l'étude d'impact n'ait été rendue<sup>113</sup>.



Le HMM Algeciras, plus grand porte-conteneurs au monde, dans un bras de mer de Zélande en juin 2020.

111 Institut Veblen, FNH. Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.  
112 European Commission. Sustainability Impact Assessments. Consulté le 22/07/2020.  
113 E&F. Juin 2020. Accords de libre-échange : une marche à (poursuivre ?

## Le commerce mondial aujourd'hui<sup>1</sup>

Le commerce – l'activité économique d'achat et de revente de biens et de services – mondial a beaucoup évolué ces dernières décennies. Ce que l'on dénomme la mondialisation a vu une **intensification des volumes** ainsi qu'un profond changement des **zones de production** ainsi que **la nature même des produits échangés**: de nos jours, la plupart proviennent de firmes multinationales (80.000 maisons-mères, reliées à quelque 780.000 filiales et sous-filiales dans le monde) qui décomposent les différentes étapes de production en différents lieux, en fonction de leurs avantages comparatifs. Exemple : fabrication dans les pays à faible coût du travail (du Sud le plus souvent), tandis que l'innovation, le marketing (et donc la valeur ajoutée) sont généralement conduits dans les pays riches / industrialisés. Le résultat est que près de 80% des échanges commerciaux s'expliquent aujourd'hui par des échanges de biens intermédiaires et de composants industriels entre les maillons d'une même chaîne de production. Parmi les autres conséquences, on peut citer le rattrapage effectué par une série de pays émergents, véritables « pays usines », ainsi que la forte croissance du commerce Sud-Sud. Alors que le commerce Nord-Nord entre pays développés représentait plus de deux tiers du commerce mondial au début des années 1990, il en représente désormais moins de la moitié, tandis que le commerce Sud-Sud est passé de moins du cinquième à plus du tiers

des échanges mondiaux au cours de la dernière décennie.

Face au décentrage du monde découlant de cette montée en puissance des pays émergents et dans un contexte de crise corrélative du multilatéralisme commercial, **l'UE tente de rester compétitive** au travers d'une politique commerciale agressive. Elle multiplie pour cela depuis le début des années 2000 les traités bilatéraux dits de « nouvelle génération », au champ d'application très large, englobant des matières telles que les droits de propriété intellectuelle, le commerce des services, les investissements, la concurrence et les marchés publics (ex. des derniers en date avec le Canada, le Japon, Singapour et le Vietnam). La crise Covid-19, en renforçant une tendance globale à la démondialisation, au repli identitaire et à la relocalisation, a par ailleurs amené la Commission à adopter un modèle dénommé « *autonomie stratégique ouverte* ». Derrière cette expression alambiquée, l'idée est que l'UE renforce « *la défense de ses intérêts propres* » (ex. autosuffisance dans certains produits sanitaires cruciaux) tout en continuant à travailler avec ses partenaires et alliés à la « *résolution des principaux défis mondiaux* » tels que le dérèglement climatique. Au niveau purement commercial, cela signifie la défense de règles multilatérales tout en se protégeant des pratiques déloyales, autrement dit un équilibre entre une

Europe « ouverte à l'activité économique » et une Europe « *qui protège sa population, ses entreprises et ses normes* »<sup>2</sup>.

Quant à l'ancien pays émergent qu'est la Chine, elle est aujourd'hui devenue la deuxième puissance économique mondiale, derrière les États-Unis, avec qui une **nouvelle guerre froide**, commerciale et technologique cette fois, se joue. Souffrant d'une balance commerciale largement déficitaire (\$380 milliards en 2019), Washington a mis en place ces dernières années une série de taxes sur les importations chinoises (sur un total de plus de \$250 milliards de biens importés fin août 2019), sous prétexte notamment d'espionnage dans le secteur des nouvelles technologies. La Chine y a répliqué en taxant à son tour les produits américains (à hauteur de \$110 milliards), tout en dévaluant sa monnaie pour relancer ses exportations. Un accord préliminaire, synonyme de trêve, a été négocié début 2020, engageant la Chine à acheter pour \$200 milliards de produits américains supplémentaires d'ici à 2022. Mais dans un contexte de crise économique mondiale majeure suite à la crise du Covid-19, il n'est pas certain que la Chine puisse honorer cet engagement. Il est probable que cette guerre commerciale n'engendre que des perdants, en premier lieu les victimes collatérales que sont l'Union européenne et les pays en développement<sup>3</sup>.

1 Veillard P. 23/11/2015. Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le commerce (sans jamais oser le demander).

2 CE. 16/06/2020. Une politique commerciale revisitée pour une Europe plus forte. Note de consultation.

3 Le Soir. 11/06/2020. La pandémie pèse sur l'accord commercial Chine-USA, reconnaît Pékin.

## 2.6 UNE LIBÉRALISATION AUX GAINS ÉCONOMIQUES FAIBLES ET INCERTAINS

Si au moins ces différents impacts sur le climat servaient à créer davantage de richesse (dans l'idéal au service de l'emploi et de la réduction des inégalités) ... Mais le **lien entre libéralisation commerciale et croissance du PIB** apparaît aujourd'hui de plus en plus fragile, enlevant un argument supplémentaire aux partisans du libre-échange (sans même considérer le caractère pour le moins imparfait du PIB comme indicateur de bien-être). Certaines études suggèrent en effet une déconnexion croissante entre la production mondiale et les flux de biens et de services, ces derniers tendant à fortement ralentir depuis la crise financière mondiale de 2007-2009<sup>114</sup>. Cela pourrait être le signe que l'extension des chaînes de valeur mondiales aurait atteint un plafond et que les gains économiques des nouveaux accords de commerce seraient soumis à des rendements décroissants<sup>115</sup>.

De manière contre-intuitive, la multiplication des accords bilatéraux de commerce peut par ailleurs for-

mer de nombreuses **entraves au commerce**. L'une d'entre elles concerne ce que l'économiste indien Jagdish Bhagwati appelle le « *bol de spaghetti* », c'est-à-dire un empilement et une complexification des règles d'origine qui peuvent s'avérer contreproductives et générer des coûts représentant une forme de droit de douane implicite<sup>116</sup>. Un autre effet délétère est celui dit de « détournement » : l'augmentation des échanges entre deux blocs économiques qu'induit un traité de libre-échange se substitue en partie au commerce réalisé auparavant avec le reste du monde, diminuant d'autant ses potentiels bénéfiques économiques<sup>117</sup>. Enfin, il faut noter que les études d'impact économiques sur lesquelles se base la Commission européenne pour justifier la négociation de nouveaux accords se basent sur des modèles mathématiques nécessairement imparfaits et surtout, des hypothèses souvent réductrices et particulièrement optimistes<sup>118</sup>.

## 2.7 EXEMPLE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE UE – MERCOSUR

L'accord commercial signé le 28 juin 2019 entre l'UE et les pays du Mercosur (Brésil, Argentine, Uruguay et

Paraguay) constitue sans doute le cas le plus emblématique des **incohérences** présentées ci-dessus<sup>119</sup>.

Conclu après plus de vingt ans de négociation, cet accord crée l'un des plus **vastes espaces commerciaux** au monde, couvrant pas moins de 780 millions d'habitants et 25% du PIB mondial. Surnommé l'accord « cars for cows », il vise une simplification administrative, la suppression de barrières non tarifaires ainsi qu'une baisse progressive des tarifs douaniers sur une large gamme de produits, principalement agricoles du côté du Mercosur (ex. bœuf, volaille, éthanol) et industriels pour l'UE (ex. automobiles, chimie, textile). Il signifie par exemple que 90% des exportations du Brésil entreront dans l'UE en franchise de droits, une augmentation considérable par rapport aux 24% actuels<sup>120</sup>. Selon le gouvernement brésilien, il permettrait une augmentation de son PIB d'environ €20 milliards en quinze ans et de ses exportations de €88 milliards d'ici à 2035<sup>121</sup>.

Outre ses nombreux dommages potentiels sur l'agriculture européenne et l'industrie des pays du Mercosur, cet accord se révèle **hautement problématique du point de vue climatique**. Cela tient entre autres à la nature des biens échangés, essentiellement des produits

114 Jean S. Juillet 2016. Pas de printemps pour le commerce mondial. Confrontations Europe n°114.

115 Institut Veblen, FNH. Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.

116 Wikipedia. Spaghetti bowl effect. Consulté le 06/01/2021.

117 The Conversation. 15/01/2017. Les traités commerciaux favorisent-ils le commerce mondial ?

118 Dans le cadre des négociations du TTIP avec les USA en 2015, l'UE mettait ainsi en avant une étude d'impact qu'elle avait commandée. Malgré des hypothèses très optimistes quant à l'effet de l'accord sur la réduction des barrières non tarifaires, cette étude prévoyait seulement 0,5% de croissance supplémentaire sur 10 ans, soit 0,05 % par an, un taux considéré comme statistiquement négligeable. La Libre Belgique. 08/02/2015. Nous n'avons pas besoin du TTIP!

119 Le terme de Mercosur est le diminutif de « Mercado común del Sur » (marché commun du Sud). L'accord conclu en juin 2019 concerne le volet commercial d'un accord d'association plus large comprenant également un volet politique et un volet de coopération pas encore achevés. E&F. Février 2020. Les dessous de l'accord commercial UE-MERCOSUR.

120 Climate Tracker. 08/07/2019. Cars for cows : "the EU's worst trade agreement for the climate".

121 Le Monde. 29/06/2019. Au Brésil, l'accord commercial entre le Mercosur et l'Europe affole les ONG environnementales.



Conférence de presse sur l'accord UE-Mercosur au sommet du G20 à Osaka (Japon) en juin 2019.

agricoles très fortement émetteurs, en particulier le bétail et le soja des pays sud-américains<sup>122</sup>. On peut parler pour ces derniers de « double peine climatique »: en plus des émissions liées à leur mode de production industriel (engrais, fumier, éructations du bétail), ils entraînent d'importants changements d'affectation des terres, autrement dit de la déforestation, notamment par la pratique du brûlis. Sachant que moins de forêt (amazonienne), c'est le plus souvent du carbone parti en fumée mais aussi moins d'absorption de CO<sub>2</sub> par photosynthèse. A ce titre, il est intéressant de rappeler que 80% de la déforestation mondiale est due aux activités agricoles<sup>123</sup> (2/3 pour le seul bétail dans le cas de l'Amazonie<sup>124</sup>).

Au final, l'ONG Grain a calculé que l'accord pourrait provoquer une hausse des émissions de 34% par rapport au niveau actuel d'échanges entre les deux blocs (et ce en considérant seulement huit produits agricoles clefs, n'incluant pas le soja)<sup>125</sup>.

Dans l'idéal, il faudrait que l'accord conditionne la baisse des droits de douane à l'absence de lien entre les produits importés par l'UE et la déforestation. Mais il ne contient **pas de garantie de système de traçabilité** permettant de s'assurer des conditions d'élevage ou de provenance des aliments du Mercosur. Et il existe de nombreuses violations des systèmes en place. A titre d'exemple, une récente enquête d'un consor-

tium de médias d'investigation a montré que l'entreprise brésilienne JBS, leader mondial de la viande, s'approvisionnait directement en bovins élevés dans une ferme illégale et condamnée pour déforestation. Pour cela, elle a simplement fait transférer par camion des bovins vers une ferme légale, avant d'expédier ensuite la viande vers l'UE<sup>126</sup>. Ce manque de contrôle est aussi problématique dans le cas du soja, étant donné son lien avec la déforestation et les forts volumes exportés vers l'UE (voir plus bas)<sup>127</sup>. De manière générale, les mécanismes inclus dans l'accord UE-Mercosur en matière de contrôle aux frontières sont très faibles, les contrôles prévus étant peu fréquents et à charge des parties exportatrices, via des intermédiaires homologués. Cela pose d'ailleurs de nombreuses questions au niveau sanitaire, étant donné les types et volumes de pesticides, hormones, antibiotiques, farines animales, etc., utilisés dans l'agriculture des pays du Mercosur (sans même parler de la concurrence déloyale que cela entraîne vis-à-vis des agriculteurs européens)<sup>128</sup>.

Les défenseurs de l'accord commercial avancent l'**argument de la dissuasion**: selon eux, il aurait empêché le président brésilien J. Bolsonaro de se retirer de l'accord de Paris, l'une

122 L'accord UE-Mercosur pourrait entraîner une augmentation de plus de 70% des importations de viande bovine d'ici à 2032, ce qui diminuerait fortement les prix au sein de la filière et précariserait encore plus les agriculteurs européens. LSE. July 2020. Sustainability impact assessment in support of the association agreement negotiations between the European Union and Mercosur.

123 Le Monde. 07/09/2015. 80 % de la déforestation est due à l'agriculture. Pour rappel, le cacao est également une matière première source importante de déforestation, notamment en Afrique de l'Ouest, première zone de production mondiale. Voir entre autres : Brack D. 12/06/2019. Towards sustainable cocoa supply chains: regulatory options for the EU.

124 Guéneau S. 2018. Durabilité des chaînes globales de valeur du soja et de la viande de bœuf en Amazonie : conséquences d'une gouvernamentalité néolibérale ». Brésils(s), 13.

125 Grain. 25/11/2019. L'accord commercial UE-Mercosur va intensifier la crise climatique due à l'agriculture.

126 The Guardian. 27/07/2020. Revealed : new evidence links Brazil meat giant JBS to Amazon deforestation.

127 A noter une fois de plus l'incohérence totale avec la volonté de l'UE de renforcer son action en matière de protection et de restauration des forêts. Greenpeace. Quelle est la position de Greenpeace sur l'accord de libre-échange entre l'UE et le Mercosur? Consulté le 25/07/2020.

128 A titre d'exemple, 74% des produits phytosanitaires utilisés au Brésil sont interdits en Europe. E&F. Février 2020. Les dessous de l'accord commercial UE-MERCOSUR.

de ses promesses électorales<sup>129</sup>. On peut cependant douter de la volonté du président populiste d'une quelconque ambition dans ce domaine. Comme l'indique Greenpeace, depuis son arrivée au pouvoir en janvier 2019, « le gouvernement de J. Bolsonaro a démantelé les protections environnementales, toléré les incursions d'hommes armés sur les terres des peuples autochtones et supervisé une augmentation spectaculaire du taux de déforestation en Amazonie »<sup>130</sup>. Et en effet, un rapport de l'institut brésilien de recherche spatiale indique que le taux de déforestation a augmenté de 88% de juin 2018 à juin 2019<sup>131</sup>, amenant la forêt amazonienne proche d'un « point de non-retour » synonyme de conversion en savane<sup>132</sup>.

Dans les faits, rien dans l'accord UE-Mercosur n'oblige un pays signataire à respecter des **clauses sociales ou environnementales**. Ces dernières sont en effet incluses dans le chapitre sur le développement durable, qui est exclu du mécanisme de sanction et de règlement des différends<sup>133</sup>. Concrètement, cela signifie qu'en cas de violation de l'accord de Paris par l'une des parties, aucune sanction commerciale ne pourra être appliquée<sup>134</sup>. On a là clairement une opportunité manquée, étant donné



Déforestation causée par l'élevage de bétail dans la forêt amazonienne.

que le levier commercial peut être un puissant moyen de pression sur les politiques publiques des pays du Mercosur, par exemple en matière de déforestation. A titre d'exemple, l'analyse d'impact de la Commission européenne recommande d'améliorer les politiques anti-déforestations, en reconduisant et en étendant à d'autres régions brésiliennes que le Cerrado le moratoire sur le soja cultivé sur des terres déboisées après 2006<sup>135</sup>.

Dans ce contexte, plusieurs décideurs européens ont annoncé leur **opposition à la ratification** de l'accord en l'état, souvent sous la pression des ONGs et syndicats agricoles (ex. en France, en Irlande, au Luxem-

bourg, ou en Slovaquie)<sup>136</sup>. Le plus visible d'entre eux a sans doute été le président français E. Macron qui, face à la recrudescence des incendies en Amazonie à l'été 2019 et en l'absence de réaction de la part de J. Bolsonaro, a eu une virulente et médiatisée passe d'arme avec le président brésilien. Mais comme souvent avec l'élu français, cette opposition risque d'en rester à un exercice de communication ou à une manœuvre politique. Comme la plupart des pays européens, la France est en effet un très grand importateur de soja, duquel son agriculture (exportatrice) est fortement dépendante pour nourrir son bétail (les plantes protéiques alternatives – des légumineuses telles que le pois, la féverole ou le

129 La campagne électorale de J. Bolsonaro pour l'élection présidentielle était axée sur les « trois B » : balle, bible et bétail. Ce programme on ne peut plus conservateur signifie un durcissement de la politique sécuritaire, un attachement au conservatisme religieux, et un fort soutien au secteur bovin, synonyme d'élargissement de la frontière agricole via la déforestation. Ghiotto L., Echaide J. Analysis of the agreement between the European Union and the Mercosur. A report for The Greens/EFA in the European Parliament.

130 Le Monde. 29/06/2019. Au Brésil, l'accord commercial entre le Mercosur et l'Europe affole les ONG environnementales.

131 La communication de ces informations a d'ailleurs provoqué le licenciement du directeur de l'institut par J. Bolsonaro. Ghiotto L., Echaide J. Analysis of the agreement between the European Union and the Mercosur. A report for The Greens/EFA in the European Parliament.

132 Les scientifiques estiment que ce « point de non-retour » se situerait entre 20% et 25% de surface forestière en moins par rapport aux années 1950. Ce seuil de basculement, déclencheur d'un processus de « savanisation » irréversible, serait de fait presque déjà atteint. Cela aurait des conséquences bien évidemment dramatiques du point de vue du climat et de la biodiversité, mais aussi au niveau agricole, la forêt amazonienne jouant un rôle très important dans le cycle de l'eau (régional et même global). Reporterre. 30/08/2019. « La forêt amazonienne pourrait rapidement devenir une savane ».

133 Le langage même utilisé dans le chapitre développement durable prête à caution, le diable se trouvant souvent dans les détails. L'article 6 sur le commerce et le changement climatique indique ainsi que « les parties coopèrent, le cas échéant, sur les questions de changement climatique liées au commerce aux niveaux bilatéral, régional et dans les enceintes internationales telles que la CCNUCC ». L'expression « le cas échéant » laisse une grande marge de manœuvre aux États pour éviter de remplir des engagements concrets dans ce domaine. Ghiotto L., Echaide J. Analysis of the agreement between the European Union and the Mercosur. A report for The Greens/EFA in the European Parliament.

134 CNCD. UE-Mercosur : un accord incohérent avec le Green Deal.

135 Bricmont S. 22/07/2020. L'accord UE-Mercosur, une réalité dès novembre ?

136 Voir en Belgique la position de la plate-forme UE-Mercosur.

lupin – étant peu développées ou peu compétitives face au modèle agricole des pays du Mercosur)<sup>137</sup>. Plus récemment, le Parlement européen a lui-même adopté un amendement s’opposant à la ratification de l’accord en l’état, rendant encore plus incertain l’avenir du traité<sup>138</sup>.

Cet épisode aura cependant eu le mérite de mettre en lumière les **liens entre climat, déforestation et commerce** qui, on le voit, ne peuvent être traités séparément. L’exploitation forestière et les incendies aveugles sont les premières étapes de l’extension des frontières agricoles et, partant, de l’accroissement de la superficie consacrée à l’exportation de produits vers, par exemple, les pays de l’UE. Il est clair que l’accord commercial UE-Mercosur va aggraver ces effets dévastateurs sur l’environnement en général, et sur le climat en particulier, pour un impact économique qui plus est dérisoire (0,1% de gain de PIB pour l’UE d’ici 2032 d’après l’analyse d’impact commandée par la Commission européenne<sup>139</sup>). Comme le souligne N. Hulot, « *la signature de ce type d’accord démontre une absence d’approche systémique et globale de la lutte climatique* » et est « *complètement antinomique avec les ambitions climatiques affichées* »<sup>140</sup>.

## 2.8 EXEMPLE DU TRAITÉ SUR LA CHARTE DE L’ÉNERGIE (TCE)

Le nombre d’instruments de commerce et d’investissement nuisibles à la justice sociale et environnementale semble sans fin. Après avoir combattu les accords TTIP, CETA, UE-Mercosur, etc., la société civile (européenne) a récemment découvert un nouveau diable brusquement sorti de sa boîte : le **Traité sur la Charte de l’Énergie** (TCE). Cet acronyme ne vous dit probablement rien tant il est inconnu du grand public. Il est en revanche bien connu des entreprises transnationales qui l’utilisent de manière croissante pour attaquer en justice des Etats menaçant leurs investissements. Surnommé par l’eurodéputée française Manon Aubry « *l’assurance vie des énergies fossiles* », il constitue un autre exemple des incohérences et barrières politico-juridiques en matière de lutte contre l’urgence climatique.

Entré en vigueur en 1998 en l’absence de véritable débat public, le TCE établit un **cadre juridique pour le commerce et l’investissement** dans le domaine de l’énergie entre 53 parties contractantes (dont la Belgique et la quasi-totalité des Etats membres de l’UE, à l’exception notable de l’Italie). L’objectif de ce traité était à l’origine de protéger, et donc d’attirer, les investisseurs étrangers dans le domaine de l’énergie, plus particulièrement pour l’Europe occidentale post guerre froide. Il visait plus particulièrement à sécuriser l’approvisionnement de l’Europe de l’Ouest en

développant le potentiel énergétique des pays d’Europe centrale et de l’Est, dans un contexte d’incertitude des approvisionnement énergétique (cf. la guerre du golfe et la montée en puissance économique de l’Asie, forte consommatrice d’énergie)<sup>141</sup>.

Ses dispositions les plus importantes (et toujours d’application) concernent le commerce des matières et produits énergétiques, leur transit et surtout le règlement des différends entre investisseurs et Etats, la fameuse **clause d’arbitrage** RDIE (ou ISDS en anglais, voir encadré 11). C’est principalement au travers de ce dernier que, vingt ans après son entrée en vigueur, le TCE se révèle un instrument extrêmement dangereux pour la transition énergétique (voir encadré 13). Il permet en effet à n’importe quelle entreprise, investisseur ou actionnaire privés de poursuivre une autorité publique devant des tribunaux d’arbitrage privés, et ce pour toute action ou réglementation ayant possiblement affecté leurs investissements. Cela peut concerner des cas d’expropriations à la fois directes (ex. nationalisation) et indirectes. Ces dernières concernent en pratique quasiment tous les types de mesures législatives ou réglementaires (ex. augmentation du salaire minimum, hausse des normes sur la qualité de l’air), dès lors qu’elles ont pour effet de réduire substantiellement les profits d’un investisseur privé. Bien souvent, les indemnités réclamées concernent non seulement des in-

137 En 2019, le Brésil (46%), l’Argentine (43%) et le Paraguay (4%) représentaient ensemble 93% des importations de farine de soja de l’UE. Committee for the Common Organisation of Agricultural Markets. 2019. EU Oilseed Complex Trade 2019/20.

138 Ouest France. 07/10/2020. L’accord UE-Mercosur « ne peut pas être ratifié tel quel », selon le Parlement européen.

139 LSE. July 2020. Sustainability impact assessment in support of the association agreement negotiations between the European Union and Mercosur.

140 Euractiv. L’accord UE-Mercosur plombe la lutte pour le climat.

141 CNCD. Mai 2020. Réformer le traité sur la charte de l’énergie. Note politique #27.



Mine de charbon à ciel ouvert (Brandebourg, Allemagne).

vestissements déjà réalisés mais aussi des pertes sur leurs bénéfices escomptés.

Le géant de l'énergie *Vattenfall* a par exemple attaqué l'Allemagne pour des restrictions environnementales sur une centrale à charbon, et pour sa sortie du nucléaire. La société britannique *Rockhopper* réclamait quant à elle 350 millions d'euros à l'Italie pour avoir interdit le forage pétrolier et gazier près de ses côtes. Les montants en jeu sont tellement importants que la seule menace peut suffire à faire plier les États. C'est le cas de la France qui prévoyait la non-prolongation des concessions pétrolières dans son projet de loi de 2018, un projet fina-

lement amendé et vidé de sa substance suite à une menace d'arbitrage. Ce sont plus particulièrement les grandes sociétés pétrolières, gazières et du secteur du charbon qui ont massivement recours au TCE, par exemple pour des interdictions de forages pétroliers, le rejet de projets de pipeline, des taxes sur les carburants fossiles, ou des moratoires et sorties progressives des énergies controversées. Au total, plus de €51,6 milliards auraient déjà été payés sur le dos des contribuables à travers les 128 cas connus, faisant de ce traité l'**instrument le plus utilisé par les investisseurs privés** devant les tribunaux d'arbitrage. Et c'est sans compter les arrangements à

l'amiable conclus entre les États et les entreprises pour éviter les condamnations<sup>142</sup>.

Une autre composante très dangereuse du TCE est une clause dite « de survie », qui prolonge les effets du traité pendant 20 ans après la sortie d'une partie contractante. Des investisseurs peuvent donc continuer à poursuivre un État même s'il n'est plus partie au TCE (ex. de l'Italie, retirée depuis 2016, mais attaquée, comme on l'a vu, par *Rockhopper*). Dans tous les cas, l'heure n'est pas à une diminution du nombre de signataires. À l'inverse, le TCE est en **phase d'expansion** et menace d'enfermer toujours plus de pays dans des politiques énergétiques favo-

142 ESF, Janvier 2020. Climat et énergie : La Belgique et l'Union européenne sont-elles schizoéphrènes ? Analyse du Traité sur la Charte de l'énergie (TCE).

rables au secteur privé<sup>143</sup>. Cela concerne plus particulièrement une trentaine de pays en développement, dont les responsables sont souvent peu conscients des risques financiers et politiques liés à une adhésion<sup>144</sup>.

Le TCE représente donc un **obstacle majeur à la transition énergétique**. Depuis son entrée en vigueur en 1998, les émissions cumulées protégées par le TCE ont été estimées à 57Gt CO<sub>2</sub>, soit presque le double du budget carbone restant de l'UE pour la période 2018-2050, i.e. pour respecter la limite de +1,5°C de réchauffement fixée par l'Accord de Paris<sup>145</sup>. Le TCE est donc clairement incompatible avec ce dernier, ainsi qu'avec nombre des autres engagements de l'UE, tel le Pacte vert. Celui-ci suppose notamment de « *mettre en place un secteur de l'énergie reposant largement sur les sources renouvelables, tout en abandonnant rapidement le charbon et en décarbonant le gaz* »<sup>146</sup>.

Face à ces incohérences manifestes, on assiste à une **mobilisation croissante** de la société civile pour au mieux abroger le TCE, au pire l'amender<sup>147</sup>, ainsi que du Parlement européen. Entre autres initiatives, les eurodéputés ont adopté le 7 octobre dernier un amendement exigeant que les investissements dans les énergies fossiles cessent d'être protégés par le TCE. Certains États membres y sont favorables, notamment la France, l'Espagne et le Luxembourg, qui envisagent de quitter le traité dans le cas contraire et auraient demandé à la Commission européenne de préparer un plan de sortie. Mais l'actuel mandat de négociation de l'UE ne mentionne pas une telle exclusion, seulement « *un traité modernisé reflétant les objectifs de transition en matière de changement climatique* »<sup>148</sup>. A noter cependant qu'il indique « *un droit à réguler des États face aux investisseurs* » et qu'il propose « *une révision de l'ISDS* » en vue de la création d'une cour publique de type ICS<sup>149</sup>.

L'un des problèmes rencontrés est que toute modification du traité requiert l'unanimité. Or le Japon a annoncé à l'entame des négociations, en octobre 2019, qu'il s'opposerait à toute modernisation du traité. Pour Yamina Saheb, analyste spécialisée dans les politiques énergétiques et climatiques, passée par le secrétariat du TCE, « *la seule issue consiste à sortir l'UE du traité et à adopter un accord européen pour mettre fin aux procédures intra-européennes* »<sup>150</sup>. Des progrès pourraient par ailleurs venir de la **Cour de justice de l'Union européenne**, qui a estimé en mars 2018 que les procédures ISDS intra-européennes lancées sur la base de traités bilatéraux violaient le droit communautaire, car elles écartaient les tribunaux de l'UE. Le TCE et les poursuites intentées par les investisseurs qui en découlent pourraient donc bientôt être sous son « feu juridique »<sup>151</sup>.

143 A noter cependant que le départ de la Russie en 2009 a constitué un sérieux coup d'arrêt à l'expansion du TCE, certains commentateurs telle Mathilde Dupré de l'Institut Veblen y voyant même « une atteinte à sa raison d'être ». Si Moscou n'a pas donné de raison officielle à ce retrait, il est sans doute lié à l'affaire Ioukos, qui a obligé le pays à verser \$50 milliards à cinq des anciens actionnaires du groupe pétrolier en compensation de l'expropriation dont ils ont été victimes en 2003. Le Monde. 08/12/2020. Le traité sur la charte de l'énergie, une menace pour les objectifs climatiques de l'Union européenne.

144 CEO, TNI. June 2018. "One treaty to rule them all". The ever-expanding Energy Charter Treaty and the power it gives corporations to halt the energy transition.

145 Openexp. September 2019. The Energy Charter Treaty. Assessing its geopolitical, climate and financial impacts.

146 Commission européenne. 11/12/2019. Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions. Le pacte vert pour l'Europe. COM(2019) 640.

147 Plus de 280 organisations de la société civile ont adressé une lettre aux autorités européennes le 10 décembre 2019, lors d'une réunion sur la modernisation du TCE. Lettre ouverte sur le traité sur la Charte de l'énergie (TCE).

148 Faible mais premier signe d'ouverture, le commissaire européen au commerce Valdis Dombrovskis envisageait dans une lettre datée du 2 décembre « de proposer [...] le retrait du TCE si les objectifs fondamentaux de l'UE, y compris l'alignement sur l'accord de Paris, n'étaient pas atteints dans un délai raisonnable ». Le Monde. 08/12/2020. Le traité sur la charte de l'énergie, une menace pour les objectifs climatiques de l'Union européenne.

149 Council of the European Union. 02/07/2019. Negotiating directives for the modernisation of the Energy Charter Treaty.

150 Novethic. 07/09/2020. Le traité sur la charte de l'énergie, signé il y a plus de vingt ans, menace la transition énergétique européenne.

151 CEO, TNI. June 2018. "One treaty to rule them all". The ever-expanding Energy Charter Treaty and the power it gives corporations to halt the energy transition.

## Petit aperçu de transition (énergétique)

*Difficile de ne pas multiplier les références au terme de transition quand on parle climat et environnement aujourd'hui : transition écologique, énergétique, politique, économique, voire anthropologique... De fait, tout le monde ou presque s'en réclame, bien au-delà du mouvement originel des villes en transition et de son fondateur Rob Hopkins. Et naturellement, le concept, comme beaucoup de ses prédécesseurs (tel le développement durable), tend à être galvaudé. Mais il reste malgré tout un vecteur de sensibilisation et de mobilisation important. Contrairement par exemple à la collapsologie, « il rassemble et motive », en « prônant une grande rupture dans l'organisation de nos sociétés sans pour autant invoquer la violence ou la révolution ».*

La « mère de toutes les batailles » sur ces questions est la transition énergétique. La corrélation entre consommation de ressources énergétiques et activité économique, telle que mesurée par l'indicateur qu'est le PIB, est en effet presque

parfaite (voir Figure 11). Sachant que plus de 80% du mix énergétique mondial est toujours fossile (pétrole, gaz, charbon) et qu'il est par ailleurs toujours largement subsidié. Aussi incroyable que cela puisse paraître et malgré l'émergence de mouve-

ments appelant au désinvestissement dans les énergies fossiles (ex. DivestInvest), les subventions vers ces dernières augmenteraient même d'après le FMI (6,5 % du PIB mondial (\$5,2 billions) en 2017, en augmentation de \$500 milliards depuis 2015). D'après une étude du WWF, l'Etat belge distribuerait ainsi chaque année au moins €2,7 milliards d'avantages fiscaux pour les énergies fossiles<sup>1</sup>. A noter également que ces subsides sont l'une des raisons pour lesquelles le transport international est aussi peu cher, permettant la globalisation des chaînes de production et l'ensemble des impacts sociaux et environnementaux associés.



Vue sur la plus grande centrale électrique au charbon de Chine (Shanghai).

<sup>1</sup> WWF. February 2019. Fossil fuel subsidies: Hidden impediments on Belgian climate objectives.

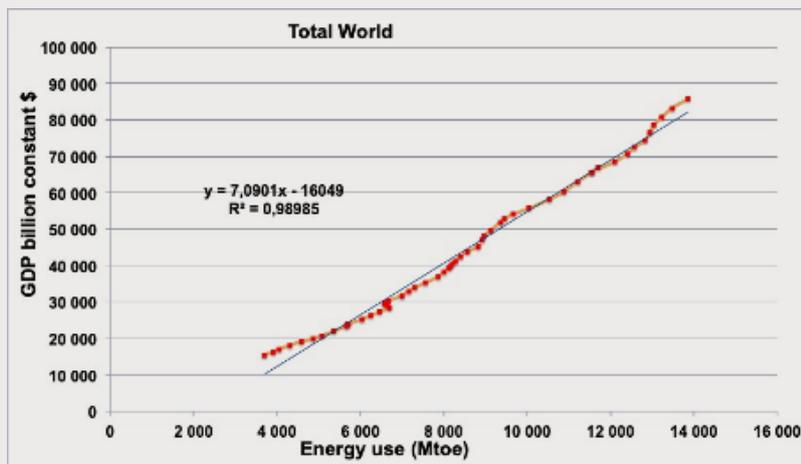


Figure 11. Corrélation entre PIB et consommation d'énergie au niveau mondial.

The Shift Project. Étude du lien entre PIB et consommation d'énergie. Consulté le 19/01/2021.

La grande question est donc de savoir comment décarboner nos économies. Dans les faits, les possibilités sont limitées : augmenter la part des énergies renouvelables (ou considérées comme telles) tout en réduisant la demande globale. Cette dernière peut passer par une amélioration de l'efficacité énergétique (diminution de la consommation d'énergie d'un produit ou service pour un même service rendu, ex. de l'isolation des bâtiments) ou par un changement des modes de vie (sobriété énergétique) (voir l'équation de Kaya en encadré 9).

Même si la part des renouvelables dans le mix énergétique global reste minoritaire (5% en 2019), certains signaux sont positifs. Le centre de réflexion Ember révélait ainsi récemment une première symbolique pour l'Europe : une production d'électricité d'origine renouvelable supérieure à celle issue de combustibles fossiles au premier semestre 2020<sup>2</sup>. Cette nouvelle est cependant à modérer quand l'on

sait que l'électricité représente encore une part modeste de la consommation finale d'énergie dans le monde (18,5% en 2015, contre 9,4% en 1973, et alors qu'il faudrait qu'elle atteigne au minimum 40% en 2050 pour réussir la transition). Dans ce domaine, l'une des clefs serait l'éolien en mer, à la production électrique beaucoup plus stable (du fait du régime des vents marins) que le solaire ou l'éolien terrestre. Cela permet d'alimenter le réseau électrique de manière quasi permanente, en substitution de moyens classiques comme le gaz, le charbon ou le nucléaire, et donc d'atténuer l'une des faiblesses majeures des énergies renouvelables, l'intermittence de l'approvisionnement.

Quant à l'option nucléaire, si elle n'émet que très peu de GES, elle reste très controversée, y compris parmi les écologistes. Ses contempteurs dénoncent sa dangerosité, son coût prohibitif sur le long terme (cf. la question du dé-

mantèlement des centrales et de la gestion des déchets radioactifs, notamment de longue durée), sa fragilité aux aléas climatiques (cf. arrêt des centrales lors des périodes de sécheresse, l'eau des rivières étant trop peu disponible ou trop chaude pour les refroidir) et le temps nécessaire pour la déployer. Cette énergie a néanmoins l'énorme avantage d'être pilotable (i.e. dont on peut ajuster la production en fonction des variations de demande d'électricité), contrairement aux renouvelables, ce qui la rend plutôt complémentaire avec ces dernières dans un mix électrique global. Dans tous les cas, un enjeu clef pour la filière nucléaire en Europe est celui de la taxonomie verte, c'est-à-dire la manière dont la Commission Européenne classifie les différentes énergies, durables ou non.

Il faut noter par ailleurs qu'une grande partie de la transition énergétique est subie. Cela est lié à la raréfaction de l'approvisionnement pétrolier et à la difficulté croissante des « majors » du pétrole à découvrir des réserves exploitables à coût raisonnable (en particulier les européennes BP, Shell et Total, qui en viennent même à douter de leur pérennité). Dans son dernier rapport annuel « Energy Outlook », BP affirme d'ailleurs que la consommation mondiale de pétrole ne devrait plus augmenter, et ce même en l'absence de nouvelles mesures pour lutter contre le réchauffement climatique. Cela signifierait que les 100 milliards de barils par jour ►►

2 Le Monde. 22/07/2020. En Europe, les énergies renouvelables, première source d'électricité au premier semestre.

atteints en 2019 constitueraient bel et le bien le pic de consommation historique du pétrole. Sachant que le pic de pétrole conventionnel a déjà été atteint en 2008, mais qu'il avait été jusqu'ici compensé par l'essor des pétroles de schistes américains (un pétrole obtenu par fraction hydraulique aux effets environnementaux catastrophiques). Mais ces derniers ont connu un brutal coup d'arrêt en 2020 avec la crise du Covid-19. Le risque (ou l'opportunité c'est selon) de « sevrage forcé » en pétrole pour l'économie mondiale a été récemment rappelé par *The Shift Project*. L'association française indiquait dans un rapport le tarissement progressif de la plupart des champs de pétrole conventionnel (ex. mer du Nord, Maghreb, Russie) et les investissements décroissants des compagnies pétrolières dans l'exploration, en lien avec la chute de la demande et des prix suite à la crise du Covid-19.

Un esprit cynique verrait dans ces évolutions la principale raison des avancées en matière de politique climatique ces dernières années, notamment l'engagement mondial à décarboner l'économie que représente l'Accord de Paris de 2015. Le fait que l'UE soit particulièrement

menacée de pénurie pourrait ainsi expliquer son rôle croissant de leader, cf. son objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 adopté en décembre 2019 dans le cadre son Pacte vert et plus récemment, son ambition pour 2030 rehaussée à -55% d'émissions (contre -40% auparavant). Elle a été rejointe par la Chine, qui a récemment annoncé un objectif de neutralité carbone pour 2060 et un pic de ses rejets avant 2030. Même si « le premier pollueur mondial » continue de construire de nouvelles centrales à charbon (un nouveau site est inauguré toutes les deux semaines en moyenne), cette nouvelle pourrait indiquer un regain de vigueur du multilatéralisme climatique, sérieusement mis à mal par les années Trump.

Quoi qu'il en soit, face à la menace combinée du pic de ressources et du réchauffement climatique, on peut sérieusement douter de notre capacité à réaliser la transition énergétique sans une remise en cause plus systémique de nos modèles de société. Au-delà des mythes du sauvetage par la technologie et de la croissance verte, il semble en effet de plus en plus évident qu'une transition culturelle et comportementale est nécessaire,

et ce à un niveau collectif et sociétal, non simplement à un niveau individuel ou de consommateur. Sur ce dernier point, des calculs du bureau *Carbone 4* indiquent que des changements de comportement individuel (du type petits gestes du quotidien comme acheter une gourde, équiper son logement de lampes LED), ou de manière plus ambitieuse, manger végétarien ou ne plus prendre l'avion) permettent au mieux une baisse de son empreinte carbone de 25%. Ce chiffre, certes non négligeable, indique clairement que même un comportement individuel « héroïque » est loin de suffire, et qu'il faut initier d'énormes changements aux niveaux sociétal et culturel, ainsi qu'au sein des entreprises et des Etats<sup>3</sup>. L'objectif est donc, avant tout chose, de drastiquement réduire notre consommation globale d'énergie. Pour rappel, afin de respecter l'Accord de Paris et limiter la hausse des températures globales à +2°C, notre empreinte carbone doit être abaissée à 2 tonnes CO<sub>2</sub>e par habitant et par an. Sachant qu'elle est aujourd'hui d'environ 12 t/hbt/an dans un pays développé comme la France, cela montre l'effort considérable à accomplir, ainsi que l'énorme « fardeau » laissé aux nouvelles générations.

3 Carbone 4. Juin 2019. Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'état face à l'urgence climatique.

### 3. Quels outils pour mieux articuler commerce et justice climatique ?

On le voit, la catastrophe mondiale vers laquelle nous nous dirigeons à fond de train est intimement, voire ontologiquement, liée à la mondialisation des chaînes de production. Face à ce constat, il semble indispensable d'atténuer les impacts du commerce mondial. Et il faut pouvoir le faire en tenant compte des aspects sociaux, en particulier en améliorant les conditions de vie des populations et pays les plus marginalisés, comme le préconisent nombre d'approches telles que celles des Objectifs de développement durable (ODD, Figure 12), de la transition juste ou de l'économie du doughnut (Figure 13) (voir également l'encadré 14). Nous tenterons dans ce chapitre de présenter quelques-unes des solutions envisageables et envisagées sur ces questions. L'idée ici n'est évidemment pas de prétendre à l'exhaustivité mais bien de brosser un portrait des outils les plus récemment discutés, par exemple au niveau européen dans le cadre du Green Deal ou de la nouvelle stratégie commerciale<sup>152</sup>.



Figure 12. Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU.

152 Le Soir, 09/06/2020. Le Covid pousse l'UE à révisiter sa stratégie commerciale: ni « business as usual » ni « mort de la mondialisation ».

## Trois approches pour concilier social et écologie

### Les Objectifs de Développement Durable (ODD)

En septembre 2015, les Etats membres des Nations unies ont convenu d'une nouvelle feuille de route pour le développement durable, à la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Une liste de 17 objectifs de développement durable (ODD) a été établie, accompagnée de 169 cibles afin de faciliter le suivi des progrès réalisés. Ces objectifs cherchent à répondre aux défis auxquels le monde est confronté, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les 17 ODD sont tous liés entre eux et doivent comme tels être traités de manière cohérente. L'objectif 12 est particulièrement pertinent pour le mouvement du commerce équitable puisqu'il porte sur les questions de production et de consommation durables.

### La transition juste

Le concept de transition juste a été formulé pour la première fois dans les années 90 par Tony Mazzocchi, président du syndicat américain « Oil, Chemical and Atomic Workers Union », dans le cadre de la reconversion de travailleurs licenciés pour des raisons de protection de l'environnement. Elle est définie par l'ONU comme « la création d'un travail décent et d'emplois de qualité dans le cadre de la mise en œuvre des politiques d'atténuation au changement climatique »<sup>153</sup>. Avec cette

démarche et derrière le slogan « no job on a dead planet », le mouvement syndical international cherche à passer d'une position défensive à une force de proposition. Un exemple typique est de former des travailleurs du charbon pour qu'ils se reconver-tissent dans le secteur des éoliennes. Le concept a depuis été repris par de nombreux mouvements (par exemple altermondialiste) et organisations (du PNUE à l'OIT en passant par l'UE et ses Etats membres). Le Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté O. De Schutter prône de dépasser la « simple » pro-

tection des travailleurs et communautés affectés par la transformation écologique, en faisant de la transition juste un outil de développement économique durable et de lutte contre les inégalités. Il propose ainsi une série de mesures dites à « triple dividende » dans les domaines de l'énergie, de la construction, de l'alimentation et de la mobilité, afin de réduire l'empreinte écologique tout en créant des possibilités d'emploi pour les personnes peu qualifiées et en facilitant l'accès aux biens et services essentiels à l'exercice des droits fondamentaux. Autrement dit, faire de la transition éco-

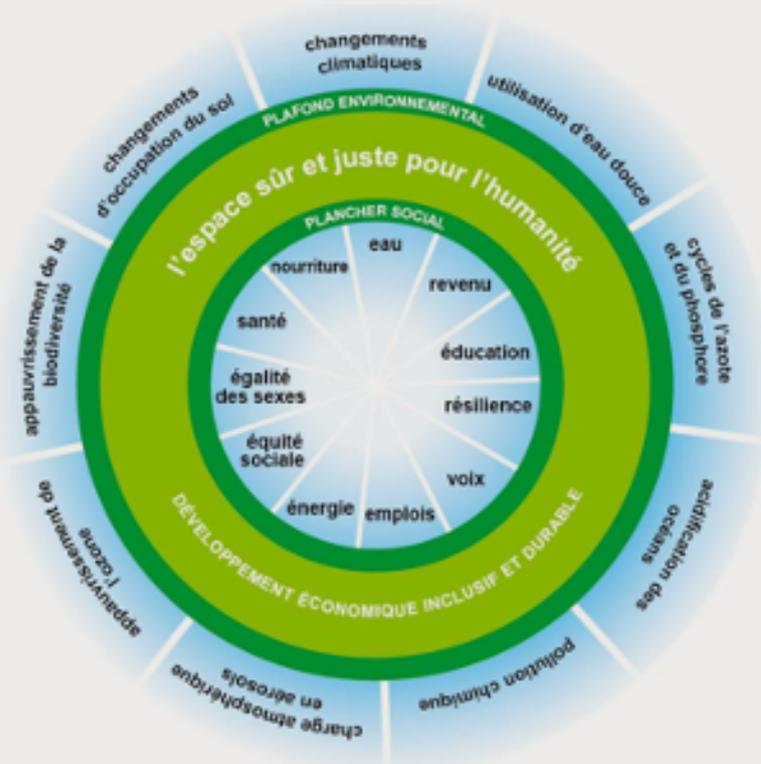


Figure 13. L'espace sûr et juste pour l'humanité tel que représenté par la théorie de l'économie du doughnut de K. Raworth.

153 UNFCCC. 21/04/2020. Just transition of the workforce, and the creation of decent work and quality jobs. Technical paper.

logique un outil de justice sociale et de la justice sociale un moteur de la transition écologique.

### L'économie du doughnut

Proposée par l'économiste britannique Kate Raworth en 2012, la théorie du doughnut définit les balises sociales et environnementales au sein desquelles toute activité humaine devrait selon elle s'inscrire. L'anneau intérieur (ou « plancher social ») délimite les éléments essentiels pour une vie digne (alimentation, santé, éducation, etc.), tandis que l'anneau extérieur (ou « plafond environnemental ») correspond à la pression maximale que l'humanité peut exercer sur les systèmes vitaux de la Terre (écosystèmes, climat, etc.) sans mettre sa survie en péril<sup>154</sup>. Le concept est l'objet de la dernière campagne de sensibilisation d'Oxfam-Magasins du monde.

## 3.1 RÉGULATION DU TRANSPORT INTERNATIONAL

L'une des solutions les plus directes est sans doute de s'attaquer aux émissions... directes, c'est-à-dire aux émissions liées au transport international. On l'a vu, elles sont en forte croissance et menacent de rapidement faire du secteur l'une des principales sources d'émissions au niveau mondial. Malgré cela, ce domaine ne fait objet que de très peu de régulation, sa mention ayant par exemple disparu de l'Accord de Paris en 2015.

Des marges de manœuvre existent pourtant, via notamment la définition de nouvelles **normes techniques et opérationnelles**. Dans le domaine aérien, il est possible de réduire à la source les émissions en agissant sur les moteurs, l'allègement des appareils, le développement des biocarburants ou par de nouvelles motorisations, ou en ré-optimisant les différentes phases des vols. Dans le secteur maritime, l'amélioration des systèmes de propulsion et des chaudières, la réduction des vitesses, l'optimisation des trajets, les nouveaux carburants (ex. le gaz naturel liquéfié), etc., offrent des voies d'amélioration substantielles. Un rapport OCDE de mars 2018 a ainsi calculé qu'une réduction de 12% de la vitesse moyenne des bateaux pourrait amener à une baisse

de 27% de la consommation de fioul et donc des émissions<sup>155</sup>.

De manière plus anecdotique, plusieurs entreprises de **transport par voilier-cargo** ont émergé ces dernières années, à l'image de l'entreprise bretonne *Trans Oceanic Wind Transport* (TOWT). La start-up utilise pour l'heure des vieux gréements pour transporter des produits équitables et biologiques entre l'Europe et l'Amérique du sud, mais elle compte lancer dès 2022 ses nouveaux cargos, capables de transporter 1000 tonnes de marchandises à une vitesse proche de celle des cargos conventionnels<sup>156</sup>.

Traditionnellement, la voie privilégiée pour s'accorder sur des réductions d'émissions repose sur les **organismes internationaux**, l'OMI pour le secteur maritime et l'OACI pour l'aérien. Mais leur historique ne plaide pas en leur faveur (cf. la difficulté et la lenteur des consensus à atteindre), à l'image de l'échec de l'intégration de l'aviation internationale dans le marché carbone européen (voir encadré 15)<sup>157</sup>.

Une voie alternative consiste à intégrer ces normes au sein des **accords commerciaux** bilatéraux. On pourrait par exemple intégrer dans un accord tel que le CETA un chapitre transport de marchandises, incluant des engagements contraignants de réduction des émissions et des règles sur les types de carburants

154 Raworth K. 2017. Doughnut economics: seven ways to think like a 21st-century economist.

155 Carbon 4. 12/06/2019. Ralentir les bateaux pour limiter les émissions de GES du secteur maritime.

156 Carenews Info. 25/05/2020. L'entreprise bretonne qui veut révolutionner le transport maritime par « la force du vent ». L'entreprise a récemment transporté 12 tonnes de café bio colombien pour l'organisation équitable Javry, économisant ainsi environ 20 tonnes de CO<sub>2</sub>. Une première que l'entreprise Belge devrait réitérer puisqu'elle ambitionne d'acheminer 50% de ses cafés à la voile d'ici 2025, tout en garantissant un prix final abordable et une rémunération juste aux caféiculteurs. Javry. Ecosierra Bio. Consulté le 04/01/2021.

157 CAE. 2017. Commerce et climat : pour une réconciliation.



Le « Grayhound », un voilier affrété par l'entreprise bretonne TOWT pour le transport de marchandises.

ou la vitesse<sup>158</sup>. Ou même envisager des mesures unilatérales, à l'exemple de la Chine dans le secteur des déchets<sup>159</sup>. Le Royaume-Uni s'est ainsi fixé comme objectif d'interdire en 2025 l'accès aux eaux britanniques des navires les plus polluants, ce qui devrait encourager les constructeurs à adopter rapidement des technologies à faible intensité carbone<sup>160</sup>.

Il existe par ailleurs de nombreuses opportunités d'**intégrer l'externalité climatique** dans le coût du transport, au regard par exemple de la faiblesse (voire l'absence) des politiques fis-

cales dans le secteur aérien. Une récente étude de la Commission européenne démontre ainsi qu'un prélèvement à hauteur de 33 centimes d'euros par litre de kérosène aurait pour effet de réduire de 10% les émissions de CO<sub>2</sub>, par simple baisse de la demande<sup>161</sup>. Une telle taxe carbone (voir encadré 16) appliquée au secteur du transport des marchandises aurait sans doute des effets similaires. Il serait cependant nécessaire de l'étendre le plus possible au niveau mondial afin de limiter la perte de compétitivité des entreprises où s'appliquerait la taxe.

### 3.2 RELOCALISATION DES CHAINES DE VALEUR MONDIALES

Face au défi climatique, une autre solution semble s'imposer pour diminuer l'impact du commerce international : s'attaquer à l'allongement et à la fragmentation croissante des chaînes de valeur mondiales en relocalisant un maximum les productions. La crise du Covid-19 a déjà accéléré et renforcé une forte tendance à la démondialisation, ce qui s'est traduit par exemple par une révision du modèle commercial euro-

158 En la répliquant auprès de plusieurs partenaires commerciaux, ce type d'initiative aurait du poids vis à vis de l'OMI et pourrait avoir un effet d'entraînement sur d'autres acteurs. Institut Veblen, FNH. Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.

159 La Chine a décidé en 2017 de fermer ses frontières aux importations de déchets (24 catégories différentes, incluant les textiles, les métaux, et les déchets non triés), ce qui a eu un effet de domino sur toute une série de pays d'Asie du Sud-est. Zero Waste France. 21/11/2019. Exports de déchets et retours à l'envoyeur : analyse d'une crise mondiale des déchets.

160 Institut Jacques Delors. 17/07/2019. Verdier la politique commerciale européenne: oui, mais comment? Policy paper n°241.

161 Plusieurs gouvernements se sont dits favorables à une telle taxe au niveau européen, dont la Belgique et les Pays-Bas. La Suède a déjà franchi le pas. Depuis le 1er avril 2018, elle applique une taxe climat de €6 à €39 sur les billets, en fonction de la destination. En un an, le nombre de passagers a diminué de plus de 4%, dont plus de 5% sur les vols intérieurs. Le Monde. 13/05/2019. Climat : une étude de la Commission européenne propose de taxer le kérosène des avions.

péen (voir concept d'« autonomie stratégique ouverte » expliqué dans l'encadré 12<sup>162</sup>). De fait, un nombre croissant d'acteurs défend le tout « local » et les circuits courts, dans une approche mêlant souveraineté et résilience accrues, conjuguées avec une diminution de l'impact environnemental des modes de production et de consommation<sup>163</sup>.

Il est vrai que les **avantages du local** sont potentiellement nombreux, en particulier au niveau socio-économiques : (re)création de liens entre producteurs et consommateurs, possibilité pour ces derniers de reprendre la main sur leur consommation, potentielle diminution des coûts de transport, marges plus importantes et meilleure reconnaissance du travail des producteurs<sup>164</sup>. Mais ces bénéfices apparents cachent une grande diversité de situations et surtout, du strict point de vue environnemental ou climatique, il n'est pas toujours faisable ni même souhaitable de raccourcir ces circuits d'approvisionnement.

Prenant l'**exemple de l'alimentation**, l'agro-économiste français Nicolas Bricas rappelait ainsi dans un article récent d'*Agrobiosciences* combien le caractère local de la production ne constitue pas en soi une garantie de durabilité. « *Le transport des aliments est assez peu destructeur de l'environnement. En France, il repré-*

*sente moins de 14 % des émissions des systèmes alimentaires alors que la production agricole pèse pour les deux tiers. Raccourcir la distance d'approvisionnement ne va guère modifier ce pourcentage. En outre, une production peut être locale mais fortement émettrice, par exemple en culture sous serre chauffée* »<sup>165</sup>. De nombreux chiffres illustrent ces faits apparemment contre-intuitifs, de la salade allemande produite en hiver sous serre chauffée vs. en plein air en Espagne à la même période<sup>166</sup>, ou de même entre une tomate française vs. d'Espagne<sup>167</sup> (voir Figure 14).

L'une des raisons pour laquelle les circuits courts ne sont **pas une panacée environnementale** est que le

transport sur de courtes distances peut produire plus d'émissions de CO<sub>2</sub> que l'utilisation de voies de transport mondiales optimisées. A titre d'illustration, les émissions par kilomètre d'un cargo transocéanique sont 100 fois plus faibles que celles d'une camionnette de 3,5 tonnes. Sans minimiser d'autres effets positifs ceux-là (ex. respect de la saisonnalité, vente de produits hors calibre), il convient donc de ne pas systématiquement céder à la mode du tout local. Ce dernier n'est pas toujours synonyme de durabilité environnementale, en particulier du fait des difficultés logistiques, de conservation et d'adaptation aux variations de la demande qu'il entraîne<sup>168</sup>.

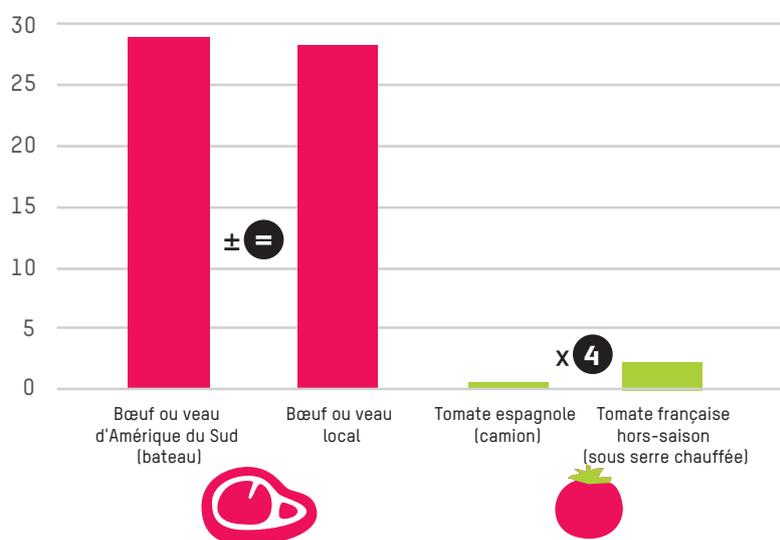


Figure 14. Empreinte carbone d'aliments (kg CO<sub>2</sub>e par kg de produit) en fonction de leur origine. La Fourche. 26/06/2020. L'empreinte carbone des produits alimentaires.

162 CE. 16/06/2020. Une politique commerciale revisitée pour une Europe plus forte. Note de consultation.

163 D'après un récent sondage de l'agence belge de développement Enabel, les Belges assimilent la notion de consommation responsable à l'achat de produits : 1) de saison (49%), 2) aux emballages/déchets réduits (46%), 3) locaux (39%). Les produits équitables (15%), biologiques (9%) ou éthiques (6%) viennent loin derrière. Ces réponses sont symptomatiques d'un fort « raccourci culturel » chez les consommateurs, qui assimilent local et durable, comme si le second présupposait nécessairement le premier. TDC. 15/09/2019 Enquête d'opinion sur la consommation responsable.

164 Open Ressources. Juin 2020. La tribune du mois.

165 Agrobiosciences. 12/12/2019. Le tout local est-il un piège ?

166 ADEME. Juin 2017. Alimentation—Les circuits courts de proximité.

167 L'impact carbone de la tomate française (hors saison et sous serre chauffée) est près de 4 fois supérieur à celui de la tomate espagnole (de saison et importée). ADEME. Février 2015. Agribalyse. Une méthode et une base de données pour l'analyse du cycle de vie (ACV) des produits issus de l'agriculture.

168 Institut Jacques Delors. 05/12/2019. Verdir la politique commerciale de l'UE : aspects économiques. Policy paper n°245.

Il faut donc s'attaquer à d'autres composantes que la seule proximité de production, tels les modes de production, le volume et le type d'emballages, les incitations à la (sur)consommation, les modalités de réparation ou de recyclage, etc. De ce point de vue, il semble donc essentiel d'**articuler le local avec d'autres dimensions**. A titre d'exemple, un calcul de l'outil *Parcel* à l'échelle de la France montre que le fait d'associer la relocalisation avec 50% d'agriculture biologique et une réduction de 50% de la consommation de produits carnés réduirait de 50% les émissions de GES, tout en atténuant les coûts de dépollution de l'eau. Le tout suffirait à nourrir l'ensemble de la population mais sur une surface agricole diminuée de moitié<sup>169</sup>.

Rappelons également que la relocalisation des productions peut se révéler très difficile, non seulement économiquement (raison première des délocalisations) mais aussi **techniquement**. Sans même parler des produits tropicaux du type bananes, café ou cacao, l'agronome Marc Dufumier indique que les céréales par exemple « *nécessitent des surfaces de culture très vastes afin d'alimenter les villes et les régions périurbaines* ». Selon N. Bricas, la moitié de la population française vit ainsi dans des départements (bassin parisien, grand Est, arc méditerranéen, etc.) ne disposant pas de la surface agricole suffisante pour la



Jardin d'agriculture urbaine à La Havane (Cuba), une forme de relocalisation de la production alimentaire sous l'effet du blocus américain.

nourrir. L'économiste dénonce là une forme de « *légumisation des débats* », qui « *résumerait la question de l'autonomie alimentaire des villes à celle de l'approvisionnement en légumes* ». Pour lui, « *nous sommes condamnés à nous approvisionner sur de plus longues distances et en indirect, pas nécessairement à l'autre bout du monde, mais au moins quelques départements plus loin* »<sup>170</sup>.

Dans des secteurs **non-alimentaires** tels que le textile, la relocalisation des productions peut aussi se révéler très complexe, même si c'est souvent pour des raisons différentes (ex. désindustrialisation) et qu'il existe des contre-exemples (les jeans 1083 ou les sous-vêtements *Le Slip Français* en France de nouveau). *In fine*, un produit entièrement conçu dans un pays lointain mais n'effectuant qu'un trajet vers le pays importateur peut avoir une em-

preinte écologique faible relativement à un produit local. La plupart des produits des filières intégrées de WFTO sont ainsi fabriqués artisanalement et à partir de matières premières locales (et fréquemment écologiques, par ex. en jute ou en chanvre), puis transportés en une seule fois, à l'opposé des dizaines de milliers de kilomètres souvent parcourus par les vêtements de la fast fashion (ex. culture du coton en Inde, filature au Pakistan, teinture en Chine, assemblage en Tunisie)<sup>171</sup>.

### 3.3 RÉVISION DU MODÈLE DES ACCORDS COMMERCIAUX

Une troisième approche envisageable est la modification du format des accords de libre-échange afin

169 PARCEL est un outil web développé en France par Terre de Liens, la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB) et le BASIC. Il permet d'évaluer pour un territoire donné les surfaces agricoles nécessaires pour se nourrir localement, ainsi que les emplois agricoles et les impacts écologiques associés à d'éventuels changements de mode de production agricole et/ou de régimes alimentaires. <https://parcel-app.org>.

170 Agrobiosciences. 12/12/2019. Le tout local est-il un piège ?

171 A noter qu'en France par exemple, un produit peut afficher une appellation « Made in France » si le pays est le lieu de « dernière transformation substantielle » et si au moins 45% de la valeur ajoutée y est produite. Cette relative flexibilité peut entraîner de nombreux abus, sans même parler des mentions volontairement ambiguës telles que « Designed in France », « Conditionné en France » ou encore « Création française ». Mr Mondialisation. 16/10/2020. Pourquoi le Made in France n'est pas toujours écologique.

qu'ils incluent davantage de normes sociales et environnementales.

On l'a vu, il existe bien dans les accords récemment négociés par l'UE (ex. Vietnam, Canada) des **chapitres de développement durable (CDD)**. Mais ils sont assez unanimement critiqués pour leur caractère vague et non contraignant. Idéalement, il faudrait pouvoir associer à ces CDD un mécanisme de résolution des différends, en l'assortissant de sanctions commerciales. Mais ce n'est pas l'approche préconisée par la Commission européenne qui privilégie, comme plusieurs Etats membres de l'UE, la coopération avec les pays signataires et considère plus généralement que la politique commerciale ne doit pas se mêler des autres objectifs de politiques publiques<sup>172</sup>. Pourtant, de tels chapitres contraignants au sein d'accords bilatéraux pourraient constituer un espace d'expérimentation et de recherche de consensus, en vue d'une transition ultérieure au niveau multilatéral. Sur ce point, on pourrait imaginer doter l'ONU d'un organe de règlement des différends, similaire à celui de l'OMC, avec possibilités de plainte et de sanction financière en cas de litige environnemental.

Une autre solution serait d'introduire dans les accords existants ou futurs des **clauses de suspension** des avan-

tages commerciaux en cas de non-respect des engagements internationaux, par exemple l'Accord de Paris. Parallèlement, aucune nouvelle négociation ne serait entamée avec des pays n'ayant pas ratifié ces mêmes traités<sup>173</sup>. La France, le Luxembourg et l'Espagne ont fait une proposition dans ce sens en mars 2019 au Conseil Environnement de l'UE mais elle n'a pas été suivie d'effets notables, notamment dans le cadre des négociations avec le Japon ou Singapour. Dans tous les cas, une telle clause ne sanctionnerait que les pays les plus déviants, e.g. ceux qui sortent de l'Accord de Paris ou qui refusent de rehausser progressivement leur contribution nationale. En effet, cet accord n'incite pas directement à de réels efforts, étant relativement silencieux sur les questions plus opérationnelles, par exemple en matière de subventions aux énergies (fossiles), de propriété intellectuelle ou d'investissements publics dans la transition énergétique<sup>174</sup>.

Une piste alternative serait d'empêcher les recours des investisseurs devant les tribunaux d'arbitrage d'investissement (ICS) sur des mesures concernant la lutte contre le dérèglement climatique. L'introduction d'un tel « **veto climatique** » a notamment été proposée par une commission d'experts mandatée par le président français E. Macron afin

évaluer l'impact climatique du CETA<sup>175</sup>. Dans le même esprit, tout accord commercial de l'UE avec un pays tiers membre du TCE pourrait faire l'objet d'une convention empêchant l'activation du système de règlement des différends<sup>176</sup>. De même, des clauses de révision et de résiliation claires et précises devraient idéalement être incluses dans ces accords, et à l'inverse, les clauses crépusculaires supprimées<sup>177</sup>.

Dans tous les cas, l'inclusion d'obligations sociales et environnementales dans les accords de libre-échange nécessite de conduire des **évaluations d'impact robustes et indépendantes**, à la fois avant et après leurs négociations. L'accord UE-Mercosur est de ce point un parfait contre-exemple, le premier projet de rapport n'ayant été publié que quatre mois après l'annonce officielle de la fin des négociations<sup>178</sup>. Or c'est sur base de ce type d'étude que des consultations publiques inclusives, transparentes et efficaces peuvent être conduites, notamment avec la société civile<sup>179</sup>. Si ces accords sont finalement ratifiés, le suivi de différents indicateurs permet de vérifier ou non les prédictions d'impacts, par ailleurs très incertaines et controversées. La convention citoyenne pour le climat en France a par exemple proposé que les émissions de GES constituent un indicateur clef de suivi

172 A titre d'exemple, le Canada intègre traditionnellement des chapitres contraignants dans ses accords de commerce, mais il n'en a jamais été question pour le CETA, faute de volonté politique européenne. Institut Veblen, FNH. Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.

173 Bricmont S. 24/07/2020. Trade Policy review.

174 Powershift. April 2020. Anchoring climate and environmental protection in EU trade agreements. Exemplary elements.

175 Les Echos. 08/09/2017. Le CETA pourrait avoir un impact négatif sur le climat.

176 Euractiv. 08/10/2018. L'inclusion de l'Accord de Paris dans le CETA compromise.

177 Ces clauses crépusculaires permettent de prolonger les effets de certaines dispositions plusieurs années après une éventuelle résiliation d'un accord. Institut Veblen, FNH. Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.

178 La Commission européenne a d'ailleurs fait pour cela l'objet d'une plainte de la part d'associations, qui considéraient qu'elle ne respectait pas ses obligations légales de garantir que l'accord n'entraînera pas de dégradation sociale, économique et environnementale, ni de violation des droits humains. Institut Veblen. 15/06/2020. Accord UE / Mercosur : 5 organisations déposent une plainte auprès de la médiatrice de l'UE.

179 Powershift. April 2020. Anchoring climate and environmental protection in EU trade agreements. Exemplary elements.

des politiques commerciales<sup>180</sup>. A terme, le contenu d'un accord pourrait être révisé si son impact se révélait par trop négatif<sup>181</sup>.

### 3.4 MÉCANISME D'AJUSTEMENT CARBONE AUX FRONTIÈRES

Une autre approche pour faire du commerce international un outil de lutte contre la crise climatique serait de taxer les importations des produits en fonction de leur contenu en carbone. Un tel mécanisme, dit d'ajustement carbone aux frontières (ACF), est de plus en plus discuté au niveau européen. La présidente de la Commission

U. Von der Leyen en a fait l'une de ses priorités politiques dans le cadre du Green Deal et de son objectif de neutralité carbone en 2050<sup>182</sup>.

En plus de constituer une nouvelle ressource propre pour l'UE<sup>183</sup>, le principal objectif d'un tel mécanisme est de lutter contre le déplacement des activités polluantes hors des frontières européennes, les fameuses « **fuites de carbone** ». Ces fuites sont la conséquence de l'instauration sur le territoire de l'UE de politiques de tarification carbone (principalement via un marché carbone, dit « Système Européen d'Échange de Quotas d'Émission » ou SEQE, voir encadré 15). En diminuant leur compétitivité, un prix élevé du carbone peut amener

de nombreuses industries (les cimenteries par exemple, fortement émettrices) à délocaliser dans des zones à la réglementation plus permissive, ce qui ne fait *in fine* que déplacer ailleurs le problème climatique<sup>184</sup>. L'ACF, équivalent à un droit de douane sur le carbone, permet d'équilibrer le prix des produits importés avec ceux des produits nationaux et donc d'éviter à priori ces fuites. Sur le long terme et dans le cadre de la lutte climatique globale, un tel système pourrait idéalement amener les partenaires commerciaux de l'UE à s'aligner en se dotant d'une tarification du carbone équivalente (ce qui les exempterait de l'ACF).

180 Le Monde. 13/07/2020. Les principales propositions de la convention pour le climat passées au crible.

181 Institut Jacques Delors. 17/07/2019. Verdir la politique commerciale européenne: oui, mais comment? Policy paper n°241.

182 Commission Européenne. 11/12/2019. Le pacte vert pour l'Europe.

183 L'accord sur le prochain budget et le plan de relance post-covid « Next Generation EU » (négocié entre le Parlement, la Commission et le Conseil le 10 novembre dernier) prévoit plusieurs sources de revenus propres à l'UE : cette taxe carbone d'ajustement aux frontières de l'UE, mais aussi une taxe sur les matières plastiques (d'ici 2021), une taxe numérique ainsi que la contribution du système d'échange de quotas d'émission (d'ici 2023). Greens-EFA. 11/11/2020. Un budget mieux adapté aux enjeux du climat, de la biodiversité et de l'état de droit. Ces fonds pourraient servir à rembourser les fonds du plan de relance post-covid présenté le 27 mai dernier. Commission Européenne. 27/05/2020. Plan de relance pour l'Europe. D'autres acteurs, tel le député européen Y. Jadot, souhaiteraient que le fonds soit spécifiquement dédié au financement de la transition juste et à la décarbonation, de l'économie européenne mais aussi des pays les moins avancés. Jadot Y. 07/10/2020. Projet de rapport. Vers un mécanisme européen d'ajustement des émissions de carbone aux frontières compatible avec l'OMC. 2020/2043(INI).

184 Le lien entre régulation environnementale et perte de compétitivité est cependant à confirmer. L'économiste Michael Porter a ainsi émis l'hypothèse en 1991 que davantage de contraintes environnementales pouvaient au contraire avoir un effet de stimuli sur l'investissement et l'innovation, ce qui sur le long-terme fournirait des bénéfices aux entreprises. La réduction de l'utilisation de produits chimiques onéreux ou de moindres coûts d'élimination des déchets pourrait par exemple améliorer leur compétitivité. Institut Jacques Delors. 05/12/2019. Verdir la politique commerciale de l'UE : aspects économiques. Policy paper n°245.

## Le Système d'Echange de Quotas d'Emission (SEQE) de l'UE

Derrière l'obscur acronyme SEQE, se cache le marché carbone de l'UE, l'un de ses principaux outils pour lutter contre l'urgence climatique. Lancé en 2005 dans le cadre du protocole de Kyoto, cet instrument de marché repose sur le principe (finalement relativement simple) du pollueur-payeur : il fixe à une série d'entreprises un plafond d'émissions autorisées, sous forme de quotas alloués. Celles qui dépassent ce seuil doivent alors acheter sur le marché carbone des quotas vendus par les entreprises qui, elles, ont réussi à réduire leurs émissions au-delà de leur objectif de réduction (Figure 15). Depuis 2012, ce plafond diminue chaque année afin de faire baisser le niveau total des émissions en Europe. Le SEQE couvre 32 pays (les 27 États membres de l'UE plus la Grande Bretagne, l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et plus récemment la Suisse), dans les secteurs les plus consommateurs d'énergie (centrales électriques, industries, compagnies aériennes), pour au total environ

45 % des émissions de l'UE. A noter que dans le secteur aérien, seuls les vols intra-européens sont couverts, la tentative d'intégration en 2012 des vols intercontinentaux ayant échoué, de par l'opposition des États-Unis, de la Chine, de l'Inde et de la Russie, qui menaçaient l'Europe d'un différend commercial et de rétorsions, par exemple en matière de commandes d'avions.

Comme les taxes carbonées (voir encadré 16), cette bourse carbone permet en théorie d'augmenter le coût de certaines activités polluantes telles que le raffinage ou la métallurgie. Selon ses promoteurs, il permet plus particulièrement de réduire les émissions là où les coûts sont moindres, tout en incitant à investir dans des technologies propres. Mais ce mécanisme a connu de nombreuses limites et critiques. En effet, malgré un démarrage prometteur, le prix de la tonne de CO<sub>2</sub> a chuté et longtemps stagné à un faible niveau (environ 5€ la tonne encore

en 2018), ce qui n'a pas incité les industriels à faire les efforts attendus. L'une des raisons, outre la faible activité économique, est la surallocation de quotas gratuits aux entreprises, mesure mise en place pour préserver leur compétitivité et éviter les fuites carbonées vers des pays moins réglementés. Le SEQE, que l'association française Attac surnomme système de « pollueur-payé », aurait ainsi permis aux industriels couverts par le marché du carbone de gagner 27 milliards d'euros entre 2008 et 2014<sup>185</sup>. Le mécanisme a néanmoins été réformé par une Directive de mars 2018, en augmentant la quantité de quotas mis en réserve ainsi que le taux de réduction du plafond d'émission pour la période 2021-2030. Le décollage du prix observé par la suite (ex. 25€ la tonne en février 2019) a été un temps contrecarré par la crise Covid-19, mais le prix s'était rétabli à 22€ la tonne en avril 2020. Cette tendance suscite l'espoir que le marché joue enfin son rôle d'incitation à la réduction des émissions, malgré le peu de lien apparent constaté jusqu'à maintenant.

La société civile est particulièrement critique vis-à-vis des crédits de compensation, qui permettent aux industriels de compenser leurs émissions via le financement de projets durables, généralement dans le Sud (voir encadré 17). De manière plus générale, le mouvement altermondialiste critique le principe même de tarification du carbone, une forme de marchandisation de la nature risquant de servir de modèle pour d'autres marchés sur les « services écosystémiques » liés à la biodiversité, l'eau et les sols<sup>186</sup>.

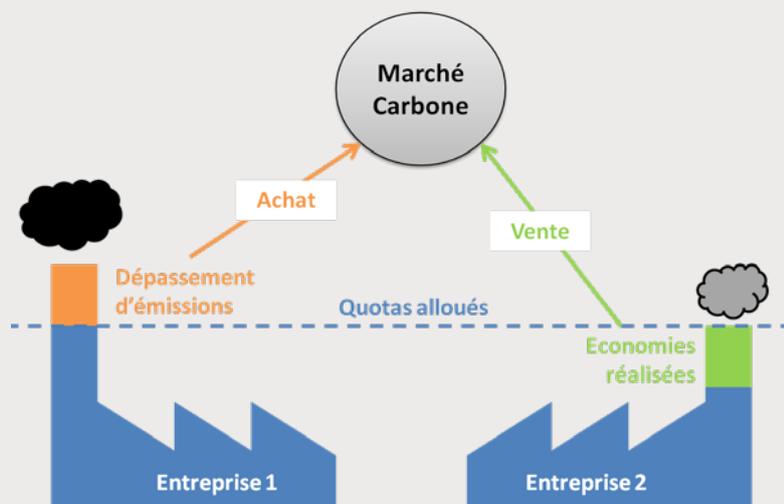


Figure 15. Principe de fonctionnement du système d'échange de quotas d'émission (SEQE).  
EcoCO2. 02/06/2015. Echanges de quotas d'émission de CO2 en Europe : baisse des émissions.

185 Euractiv. 15/03/2016. Les quotas gratuits rapportent des milliards d'euros à l'industrie européenne.  
186 Attac France. 27/02/2013. Il est temps de mettre fin au marché du carbone européen.

Si l'approche paraît séduisante sur le papier, elle se heurte néanmoins à de nombreux **obstacles politiques et juridiques**. Déjà émise il y a plus de 10 ans, notamment par la France et la Commission européenne, l'idée s'est confrontée aux réticences de nombreux Etats membres, dont l'Allemagne, effrayée par les risques de guerre commerciale<sup>187</sup>. De fait, l'instauration d'un tel mécanisme présente un risque majeur, celui d'être rejeté par l'OMC au motif qu'il serait discriminatoire<sup>188</sup>. Pour répondre aux inévitables objections et risques de rétorsions commerciales, la Commission devra soigneusement équilibrer sa proposition, en justifiant notamment de sa nécessité au regard du droit commercial international (objectif d'éviter les fuites carbone), de son équité (absence de discrimination par rapport à la tarification car-

bone domestique) et de sa transparence (processus clair et reconnu de calcul des émissions de CO<sub>2</sub> contenues dans les produits ciblés)<sup>189</sup>.

Ce dernier point constitue une **difficulté technique** majeure car la plupart des produits proviennent de nos jours de chaînes d'approvisionnement complexes, globalisées et mouvantes. Un calcul précis de leur contenu carbone nécessite d'obtenir toute une série d'informations, incluant l'origine des matières premières, les procédés de production et les règles environnementales des pays de production. Des audits carbonés ou des labels environnementaux pourraient être utilisés (en étant régulièrement mis à jour) mais ils restent peu fiables, et surtout, ils pourraient pénaliser certains acteurs tels que les PME ou les petits four-

nisseurs<sup>190</sup>. Pour ces différentes raisons, un ACF européen devrait sans doute se limiter, au moins dans un premier temps, à un nombre limité de secteurs tels que le ciment, l'acier, les produits chimiques, les engrais et l'électricité. Ce sont des biens primaires très carbonés (ils représentent 94% des émissions industrielles de l'Union), aux processus de production plus simples et localisés, et pour lesquels l'on dispose de bases de données et de méthodes de calcul du contenu carbone plus fiables, notamment via le SEQE et différentes normes ISO<sup>191</sup>. Au final, ce mécanisme d'ajustement du carbone aux frontières de l'UE correspondrait à une transposition extérieure du SEQE, puisqu'il permettrait d'appliquer une tarification carbone similaire entre les importations et la production domestique<sup>192</sup>.

187 Euractiv. 23/03/2018. Paris pour une taxe CO<sub>2</sub> aux frontières de l'UE.

188 Le Monde. 11/09/2019. « Il faut intégrer le coût environnemental au commerce des marchandises ».

189 L'acceptabilité auprès de l'OMC s'appuierait sur deux exceptions générales de l'article XX du GATT, les paragraphes b (« mesures nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux ») et g (« mesures se rapportant à la conservation des ressources naturelles épuisables »). Institut Jacques Delors. Juin 2020. Verdier la politique commerciale de l'UE. Une proposition d'ajustement carbone aux frontières de l'Union Européenne. Policy paper.

190 Institut Veblen, FNH. Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.

191 Jadot Y. 07/10/2020. Projet de rapport. Vers un mécanisme européen d'ajustement des émissions de carbone aux frontières compatible avec l'OMC. 2020/2043(INI).

192 Le Monde. 02/06/2019. Le casse-tête de la taxe carbone aux frontières de l'UE.

## Une taxe carbone pour les marchés intérieurs

Marché carbone et ajustement carbone aux frontières font partie plus largement des instruments de **fiscalité environnementale** (ou écofiscalité), catégorie dans laquelle l'on retrouve également la taxe carbone. Cette dernière suit le principe d'un ACF mais est généralement d'application nationale (ou régionale) et à destination des produits domestiques. Sur le principe du pollueur-payeur et toujours comme pour l'ACF, elle consiste à taxer des produits ou services en fonction de leur contenu carbone, c'est-à-dire des émissions de GES qu'ils génèrent tout au long de leur cycle de vie. Concrètement, il est à la fois difficile et coûteux de calculer en « aval » le contenu CO<sub>2</sub> de chaque produit. C'est pourquoi tous les pays s'étant aujourd'hui dotés d'une taxe carbone ont adopté une approche « amont », en taxant directement les énergies fossiles, au contenu carbone plus précisément connu<sup>193</sup>. Dans ces pays, les produits et services les plus polluants, tels les SUV<sup>194</sup> ou les vols en jets privés, se verraient fortement taxés, de par leur empreinte carbone élevée, comme le préconise le dernier rapport Oxfam sur les inégalités carbone<sup>195</sup>.

Le principe de taxe carbone fait aujourd'hui l'objet d'un relatif **consensus parmi les économistes**,

qui la considèrent pour la plupart comme un instrument efficace de lutte contre le réchauffement climatique. Même si les keynésiens estiment qu'elle doit être combinée avec des subventions et de la réglementation, ils s'alignent avec les libéraux sur la nécessité d'un « signal-prix », dont la vocation première est d'orienter les ménages et les entreprises vers des modes de consommation et de production moins polluants. Pour Christian Gollier, directeur général de la *Toulouse School of Economics*, la taxe carbone reste le « *levier le plus rentable pour réduire les émissions de CO<sub>2</sub> à l'échelle et à la vitesse nécessaire* », notamment en comparaison des normes (ex. d'isolation thermique ou d'émissions des automobiles), qui d'après lui se révèlent *in fine* plus chères pour le consommateur.

Malgré tout, cet « impôt vert » est souvent **incompris et impopulaire** parmi les citoyens, comme l'a illustré la crise des gilets jaunes fin 2018 en France. Pour rappel, cette crise, très médiatisée et ayant fortement ébranlé le pouvoir du président E. Macron, est partie d'une hausse de la taxe sur le carburant. L'objectif était d'orienter les usagers vers une mobilité plus durable tout en contribuant au budget de la transition énergétique. En réalité, il a vite été

clair que la hausse des taxes bénéficierait quasi-exclusivement au budget général de l'État, qu'elle serait inefficace en termes de réduction de l'usage automobile et surtout, qu'elle affecterait principalement les habitants des zones périurbaines et rurales, les plus dépendants à la voiture et souvent les plus précarisés.

Comme beaucoup d'autres avant en France (ex. les « bonnets rouges » en 2016) ou ailleurs, ces manifestations auront illustré la nécessité d'une **fiscalité carbone plus juste**, dans une optique de lutte contre les inégalités mais aussi d'efficacité, de telles mesures nécessitant l'adhésion de la majorité d'une population pour pouvoir être appliquées. Or le problème de ce type de taxes est qu'elles pèsent généralement plus lourdement sur les ménages modestes. Exemple : pour les 20% des ménages français les plus pauvres, les dépenses énergétiques représentent 15,7% de leur budget, contre 6,5% pour les 20% les plus riches. La nécessité de contreparties sociales est d'autant plus nécessaire que les solutions de substitution, comme le changement d'un véhicule pour un modèle plus propre ou le remplacement d'une chaudière, sont souvent peu accessibles. Le caractère inégalitaire de ces taxes est exa- ►►

193 Les avantages de l'approche « aval » incluent une couverture universelle (tous les produits peuvent en théorie être taxés, quelle que soit leur origine et leurs matières premières, y compris les produits importés), la possibilité de communiquer le montant de la taxe sur le lieu de vente (permettant ainsi au consommateur d'orienter ses achats), ainsi qu'une potentielle application à d'autres GES que le CO<sub>2</sub>. Malgré ces nombreux avantages, la complexe comptabilité carbone qu'elle nécessite ne fait pas le poids face à la simplicité de l'approche « amont ». D'autant que dans ce dernier cas, la plupart des pays industrialisés ont déjà l'infrastructure administrative nécessaire à la collecte de ce type de taxes (ex. accises sur les produits énergétiques). Wikipedia. Taxe carbone. Consulté le 03/11/2020.

194 Les SUV, ou « Sport Utility Vehicles », ont un design intermédiaire entre la berline et le 4x4. De plus en plus populaires, ils représentent aujourd'hui plus de 40% des ventes automobiles dans le monde, contre 18% en 2010. Très polluants car très lourds et peu aérodynamiques, ils ont constitué la deuxième source de croissance des émissions de CO<sub>2</sub> ces dix dernières années, annihilant tous les gains de la voiture électrique. Le Monde. 16/10/2019. Les SUV sont une source majeure d'émissions de CO<sub>2</sub> et de réchauffement mondial.

195 Oxfam International. 21/09/2020. Combattre les inégalités des émissions de CO<sub>2</sub>. La justice climatique au cœur de la reprise post covid-19.

cerbé par le fait que certaines entreprises parmi les plus polluantes bénéficient souvent d'exemptions, à l'image des secteurs aérien et maritime.

L'acceptabilité d'une taxe carbone dépend également de la **transparence de son affectation** : l'usage du produit de la taxe doit être porté à la connaissance du public. L'exemple de la Californie montre que l'opacité budgétaire n'est pas insurmontable, puisqu'elle alloue 60% des recettes de son marché carbone à la mobilité et au logement, et ce de manière totalement transparente. Enfin, il est essentiel de bien articuler ce type de fiscalité avec les autres outils de politique environnementale (notam-

ment les instruments réglementaires), avec les autres pays européens dans le cas de l'UE, ainsi qu'avec les normes de protection commerciale (par exemple un ACF au niveau européen, que d'aucuns évaluent d'ailleurs comme plus juste qu'une taxe carbone nationale).

Suite à la formation du nouveau gouvernement en septembre 2020, la question d'une **taxe carbone belge** a été reposée sur la table par la ministre du Climat Zakia Khattabi. Cette proposition a suscité de nombreux remous, jusqu'au sein de la coalition Vivaldi, de nombreux politiciens étant effrayés par la perspective d'une nouvelle taxe et de ses potentielles conséquences électorales. Face au

tollé, il a bien été précisé que la taxe serait « *neutre d'un point de vue budgétaire* », ses revenus étant « *restitués à la population et aux entreprises* », et inclurait des « *politiques d'accompagnement des entreprises et du pouvoir d'achat des ménages* ». Selon le gouverneur de la banque nationale Pierre Wunsch, « *cette politique est essentielle pour la Belgique si elle veut atteindre ses objectifs climat et structurer la décarbonation de son économie* ». En clair, sans tarification du CO<sub>2</sub>, il faudra prendre des mesures beaucoup plus coercitives, telles que des interdictions et des normes plus contraignantes.



Manifestation de « gilets jaunes » devant l'Arc de Triomphe à Paris le 8 décembre 2018.

Mais pour de nombreux acteurs, un tel ACF devrait nécessairement inclure **des conditions d'exemption et un traitement spécifique pour les pays les moins avancés** et les petits États insulaires en développement. Non seulement parce qu'ils ne disposent pas des mêmes ressources et technologies pour réduire leur intensité carbone, mais aussi et surtout afin de respecter le principe de responsabilité commune mais différenciée de l'Accord de Paris<sup>196</sup>. Il est également fondamental qu'une partie des recettes du mécanisme soit utilisée pour accompagner la transition énergétique de ces pays, sous la supervision d'une agence indépendante, en contribuant à un fonds dédié et inclus dans les instruments de financement de l'aide au développement<sup>197</sup>.

### 3.5 CLUB DE LEADERS CLIMATIQUES

Face aux difficultés techniques, juridiques et politiques d'un mécanisme de compensation carbone aux frontières, l'économiste William Nordhaus a proposé en 2015 une approche plus globale, dite de « club climatique ». Son principe serait qu'un club de pays leaders sur le climat applique une **taxe uniforme et modérée à tous les produits importés** (qu'ils soient intensifs ou non en carbone) en provenance des pays n'appartenant pas au club (dénommés les « passagers clandestins »). Le mécanisme serait incitatif puisqu'il suffirait à ces pays non membres d'ajuster leurs objectifs climatiques pour rejoindre le club et échapper à la taxe. Les politiques climatiques communes aux membres du club pourraient inclure une taxe carbone harmonisée (vers le haut), ou bien un marché carbone unifié (le marché de l'UE, rejoint par la Suisse, le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège, pourrait par exemple fusionner avec les systèmes du Canada et de la Nouvelle Zélande, très similaires). Le produit de la taxe pourrait être utilisé pour financer des politiques

d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique dans les pays les moins avancés<sup>198</sup>.

Le principal avantage de cette approche serait sa **simplicité de mise en œuvre** (notamment en comparaison de l'ACF), tout en conservant une relative efficacité contre les fuites carbone. Selon W. Nordhaus, seule l'utilisation de sanctions commerciales modérées, comme il le préconise, est susceptible de faire fonctionner une coalition climatique stable et ambitieuse. L'OMC l'autoriserait probablement car l'organisation internationale prévoit une exception environnementale pour les droits de douane qui poursuivent un objectif légitime, transparent et non discriminatoire<sup>199</sup>. Des simulations effectuées par des économistes indiquent qu'une telle approche pourrait réduire les émissions de plus de 40% d'ici 2030, tout en ayant un coût modéré sur le PIB mondial<sup>200</sup>. On aurait ici un réel changement d'échelle dans la mise en œuvre des politiques climatiques, portant les efforts à un niveau jugé nécessaire pour éviter l'emballement de la machine climatique et les dommages associés.

196 A noter que cet ACF pourrait être une opportunité pour des pays exportateurs de pétrole du Moyen-Orient de faire leur transition vers la production et l'exportation d'énergie solaire. Le Monde. 09/07/2020. « Les pays exportateurs de pétrole du Moyen-Orient disposent des plus riches viviers de ressources en énergie solaire du monde ».

197 Institut Jacques Delors. Juin 2020. Verdir la politique commerciale de l'Union européenne. Une proposition d'ajustement carbone aux frontières de l'Union Européenne. Policy paper.

198 CAE. 2017. Commerce et climat : pour une réconciliation.

199 Le Monde. 11/09/2019. « Il faut intégrer le coût environnemental au commerce des marchandises ».

200 Le club comprendrait les trois plus grands émetteurs actuels de CO<sub>2</sub>, les États-Unis, l'UE et la Chine, qui formeraient un marché unique de permis d'émissions négociables, en s'alignant sur les objectifs de l'UE de réduction des émissions (-40 % par rapport à 1990, depuis révisé à la hausse). CAE. Janvier 2017. Changement climatique et commerce : quelques simulations de politique économique. Focus du CAE n°15. A noter que cette approche serait beaucoup plus efficace et moins onéreuse qu'une augmentation générale des droits de douane visant à stabiliser le commerce international à son niveau actuel (mesure qui d'après les calculs du Conseil d'Analyse Economique français, coûterait 1,8 point de PIB mondial, tout en réduisant les émissions de seulement 3,5 % à l'horizon 2030). CAE. Janvier 2017. Changement climatique et commerce : quelques simulations de politique économique.

## La compensation carbone, un leurre ?

Fin 2020, l'élection de Joe Biden à la présidence américaine a constitué une première bonne nouvelle sur le front climatique. Selon le centre d'analyse *Climate Action Tracker*, le plan climat du nouveau président pourrait permettre à lui seul de réduire la hausse des températures de l'ordre de 0,1°C<sup>201</sup>. D'autres bonnes nouvelles ont suivi, notamment les engagements successifs de la Chine, du Japon et de la Corée du Sud à la neutralité carbone d'ici 2050 (2060 pour la Chine), s'alignant ainsi avec les objectifs de l'Accord de Paris de 2015<sup>202</sup>. Déjà lors de la dernière conférence de l'ONU sur le climat à New York en septembre 2019, 66 Etats avaient déclaré adhérer à l'objectif de neutralité carbone en 2050, se joignant à 10 régions, 102 villes et 93 entreprises. Cet objectif d'atteindre la neutralité carbone est affirmé à l'article 4 de l'Accord de Paris : « *les Parties cherchent à parvenir au plafonnement mondial des émissions de gaz à effet de serre dans les meilleurs délais, [...] et à opérer des réductions rapidement par la suite [...] de façon à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle* ».

Mais qu'est donc exactement cette neutralité carbone, autrement dénommé le « **zéro émission net** » (ZEN)? Définie simplement, elle est « *un état d'équilibre à atteindre entre les*

*émissions d'origine humaine et leur retrait de l'atmosphère par l'homme ou de son fait* ». L'idée est ici de compenser les émissions que l'on n'arrive pas à réduire (ou de manière trop coûteuse) : soit en restaurant, sauvant ou renforçant la capacité d'absorption des puits de carbone naturels (forêts, sols et océans) ; soit en utilisant différentes technologies dites « d'émissions négatives » (ex. techniques de capture et de stockage du carbone).

L'option la plus pratiquée à ce jour pour parvenir à la neutralité carbone est la **compensation carbone**. Selon ce principe, un particulier, un acteur économique, une collectivité publique ou même un État, peut contrebalancer ses émissions en finançant des projets de réduction d'autres émissions ou de séquestration de carbone quelque part dans le monde (dans les faits le plus souvent dans les pays en voie de développement). Un exemple classique, voire caricatural, est de compenser ses émissions liées à un voyage en avion en finançant un projet de reboisement en Afrique. Mais il existe bien d'autres types de projets et secteurs, allant de l'efficacité énergétique aux énergies renouvelables en passant par la gestion des déchets. Outre le marché des compensations volontaires, il existe des mécanismes institutionnels liés au protocole de Kyoto et engageant les Etats qui y ont souscrit. L'un d'eux est le *Mécanisme de Développement Propre* (MDP), qui

permet aux Etats signataires et à « leurs » entreprises qui dépassent leurs quotas carbone de racheter des émissions sous forme de crédits garantis par l'ONU. L'accord CORSIA, institué le 6 octobre 2016 sous l'égide de l'OACI, est également un programme de compensation, en l'occurrence pour l'aviation internationale, qui peut ainsi acheter des crédits carbone auprès d'autres secteurs via des bourses d'échange.

Pour qu'il soit efficace et validé, un projet de compensation doit entraîner des réductions d'émissions réelles, mesurables, vérifiables et additionnelles, que l'on peut résumer en quatre conditions : 1) l'unicité des crédits carbones qu'il délivre doit être garantie (un crédit = 1 tonne de CO<sub>2</sub> évitée); 2) la quantité de CO<sub>2</sub> « évitée » doit pouvoir être mesurée ; 3) ces émissions évitées ou capturées doivent être vérifiées ; 4) le projet doit être « additionnel », c'est-à-dire qu'il n'aurait pas pu voir le jour sans le financement. Il existe de nombreux labels pour garantir ces critères, les deux considérés comme les plus sérieux étant le *Voluntary Gold Standard* (WWF) et le *Verified Carbon Standard* (Verra). En Belgique comme ailleurs en Europe, il existe maintenant un grand nombre de structures proposant des services de compensation aux entreprises, tels *CO<sub>2</sub>logic*, *Graine de vie* ou *Farming for climate* pour n'en citer que quelques-unes.

201 Climate Action Tracker. 07/11/2020. Biden's election could bring a tipping point putting Paris Agreement 1.5 degree limit "within striking distance".  
202 CNUCC. 29/01/2016. Rapport de la Conférence des Parties sur sa vingt et unième session, tenue à Paris du 30 novembre au 13 décembre 2015.

Malgré ces garanties, la compensation carbone est l'objet de **nombreuses critiques**, non seulement contre ses applications mais aussi contre son principe même. Même dans un mécanisme étatique tel que le MDP, les garanties se révèlent faibles, en particulier en ce qui concerne le caractère additionnel des projets. Selon le centre de recherche allemand *Öko-Institut*, qui a analysé en mars 2016 plus de 5000 projets du MDP, 85 % d'entre eux avaient une « faible probabilité » d'assurer les réductions d'émissions promises et l'additionnalité du projet. Pire, les auteurs observent que la compensation carbone peut dans certains cas « inciter les gouvernements à ne pas adopter des politiques de réduction des émissions »<sup>203</sup>. Dans un autre rapport datant de 2009, l'ONG *Les Amis de la Terre* cite l'exemple de 200 projets hydroélectriques financés par le MDP en Chine. On peut sérieusement douter du caractère additionnel de ces projets étant donné que la Chine investit depuis des années de façon massive dans ce type d'infrastructure. Au niveau social, le MDP aurait entraîné de nombreuses violations des droits humains et du droit à la terre, des déplacements, des conflits et une destruction accrue de l'environnement local<sup>204</sup>. On peut clairement parler ici de formes d'accaparement des terres dans la mesure où la création de droits carbone peut entrer en conflit avec les droits fonciers des communautés affectées. D'un point

de vue moral, il semble inacceptable de proposer de compenser un voyage en avion (besoin non fondamental) en demandant à des paysans d'arrêter de défricher un lopin de terres (besoin pouvant se révéler vital). On touche ici à un problème qui dépasse les questions d'application, car ce système « *légitime un transfert de responsabilité des plus riches vers les plus pauvres* ». Cette manière de déléguer à autrui la responsabilité du changement de comportement va selon l'ONG *Les Amis de la Terre* à l'encontre du principe de responsabilité différenciée. Enfin, de nombreux auteurs, tel J. Jancovici en France, soulignent combien la compensation carbone est fondamentalement biaisée car elle met sur un même plan absorption future (et donc pour partie hypothétique) et émissions actuelles. Autrement dit, brûler une tonne de pétrole est une action certaine, réabsorber les émissions correspondantes en plantant une forêt, beaucoup moins, cf. les nombreux aléas de la capacité de stockage des forêts (sans même parler des technologies de captage du carbone, à l'efficacité et viabilité loin d'être prouvées).

Sur ce dernier point, il existe notamment de grands risques de voir une forêt nouvellement plantée partir en fumée, risques accentués avec le réchauffement climatique du fait des sécheresses accrues et de la fragilisation des arbres. Il faut également se souvenir qu'un arbre met du temps

à pousser et donc à atteindre son potentiel de stockage (30 ans en moyenne). Ce dernier dépend par ailleurs d'un grand nombre de facteurs, comme l'espèce, le climat, la concentration en CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère, le type d'écosystème, etc. De plus, les forêts plantées artificiellement sont beaucoup moins efficaces que les forêts naturelles pour stocker le CO<sub>2</sub>. En dépit de ces nombreux risques, certains scientifiques avancent que l'on pourrait diminuer de 25% le taux de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère en plantant 1000 milliards d'arbres. D'autres jugent ces calculs irréalistes, et rappellent qu'arrêter de brûler des énergies fossiles et protéger les forêts existantes restent les meilleures solutions pour lutter contre le réchauffement climatique.

Au final, sur ces questions de compensation, « *parler de contribution de la part des sociétés au lieu de compensation carbone pourrait aider au débat* », selon M. Guyot. Plutôt que de la simple reforestation, Alain Karsenty, économiste au centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) estime qu'il serait par exemple « *nettement plus judicieux pour les entreprises de rémunérer les paysans afin de conserver les formations boisées, faire de la régénération naturelle et développer de l'agroforesterie, ou même de la rénovation thermique avec l'Etat, plutôt que de faire de grandes plantations* ».

203 Öko-Institut. March 2016. How additional is the Clean Development Mechanism? Analysis of the application of current tools and proposed alternatives. Le Monde. 06/03/2019. Le principe de compensation carbone est-il efficace ?

204 Attac France. 27/02/2013. Il est temps de mettre fin au marché du carbone européen.



Dr Morley Read / Shutterstock.com

Culture de café biologique en agroforesterie dans les Andes équatoriennes.

### 3.6 DILIGENCE RAISONNABLE EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS ET D'ENVIRONNEMENT

Il est sans doute illusoire de vouloir s'attaquer aux impacts climatiques (et plus largement sociaux et environnementaux) du commerce mondial sans cibler plus précisément ses principaux acteurs, les **entreprises multinationales**. Pour beaucoup plus riches et puissantes que des États<sup>205</sup>, elles ont bien sûr une influence considérable sur la dynamique de la mondialisation et des échanges commerciaux, et *in fine* sur les ques-

tions de justice climatique. Pour un pays comme la France, on estime ainsi que les émissions provenant des chaînes d'approvisionnement représentent 70% des émissions de l'industrie et jusqu'à 80 % des émissions du secteur des biens de consommation<sup>206</sup>. Si la réduction de ces émissions, dites indirectes, constitue pour les entreprises (multinationales) un enjeu crucial, cela se révèle très difficile à résoudre tant

la fragmentation de leurs chaînes de valeur en de nombreux lieux de production et fournisseurs différents, parfois très éloignés et incluant une myriade de sous-traitants, complexifie tout suivi social ou environnemental<sup>207</sup> (sans même parler de la faiblesse des législations dans de nombreux pays en développement)<sup>208</sup>.

Les réponses à ce besoin de régulation accrue des chaînes d'approvisionnement ont longtemps été limitées à du « droit mou », de type **responsabilité sociétale des entre-**

205 A titre d'exemple, une étude de l'ONG britannique Global Justice Now montrait qu'en 2016, les 10 principales entreprises mondiales (ex. Walmart, Apple, Shell, Exxon, Toyota) étaient plus riches que les 180 pays les plus « pauvres » de la planète réunis (parmi lesquels l'Irlande, Israël, l'Indonésie et l'Afrique du Sud). Walmart, première entreprise mondiale, pesait davantage financièrement que l'Espagne, l'Australie ou les Pays-Bas. Observatoire des multinationales. 13/09/2016. Les 10 plus grosses multinationales au monde pèsent davantage, financièrement, que 180 États.

206 Novethic. 21/01/2021. Transformation, reporting, biodiversité... Les tendances de la RSE pour 2021.

207 WEF 2021. Net-Zero Challenge: The supply chain opportunity.

208 A titre d'exemple, on estime que seuls 15% des fournisseurs directs des entreprises françaises rapportent leurs émissions de CO<sub>2</sub>. Novethic. 21/01/2021. Transformation, reporting, biodiversité... Les tendances de la RSE pour 2021.

prises (RSE), **normes de conduite**<sup>209</sup> ou **initiatives multiparties prenantes** (MSI, pour « multistakeholders initiatives » en anglais). Ce type d'initiatives, qui correspondent à différents niveaux d'autorégulation, se concentrent principalement sur la transparence, le dialogue, l'information, etc. Les MSI en particulier font l'hypothèse que la publication et la mise en commun par les entreprises de connaissances, la diffusion de bonnes pratiques, la construction de projets en commun (ex. programmes de formation syndicale pour les travailleurs des usines) et une confiance accrue entre parties prenantes généreront des avancées substantielles<sup>210</sup>. Ce n'est pas totalement faux dans la mesure où les chaînes d'approvisionnement mondiales peuvent impliquer énormément de fournisseurs, parfois peu coopératifs et/ou plus puissants qu'une multinationale, ce qui nécessite des initiatives multisectorielles incluant les syndicats, les organisations internationales et la société civile<sup>211</sup>.

Mais nul besoin d'être un expert pour se rendre compte des faibles progrès enregistrés jusqu'à aujourd'hui par ce type de démarches volontaires. La persistance de violations répétées des droits humains au sein de ces chaînes suffit à l'illustrer, par exemple les accidents d'usines du type Rana Plaza au Bangladesh en

2013. C'est dans ce contexte que des avancées législatives font jour depuis quelques années autour du concept de **diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement** (« Human Rights and Environmental Due Diligence » ou HREDD en anglais). Selon ce principe, les entreprises ont la responsabilité d'identifier et de prévenir les éventuelles violations en matière de droits humains et d'environnement liées à leurs activités, en particulier dans les pays tiers aux législations sociales et environnementales plus faibles. Si de telles violations sont repérées, elles doivent les atténuer et fournir des réparations aux victimes<sup>212</sup> (voir Figure 16). Ces obligations concernent non seulement l'entreprise mais aussi l'ensemble de sa sphère d'influence, notamment ses filiales, ses fournisseurs et leurs sous-traitants. Ce concept a récem-

ment gagné beaucoup d'importance dans les débats politiques internationaux, et ce pour plusieurs raisons : les exigences croissantes de la société civile en matière de régulation et de transparence ; le caractère opérationnel de la HREDD pour les entreprises (i.e. facilité de mise en pratique relativement à d'autres types de législations) ; et la multiplication des cadres normatifs, notamment au niveau international<sup>213</sup>. Sur ce dernier point, c'est plus précisément le cadre des Nations Unies pour les entreprises et les droits de l'Homme, élaboré en 2008 par le représentant spécial de l'ONU John Ruggie, qui a servi de référence et de point de départ de nombreuses initiatives<sup>214</sup>.

La plus connue d'entre elles est la loi française sur le devoir de vigilance, qui impose depuis février 2017

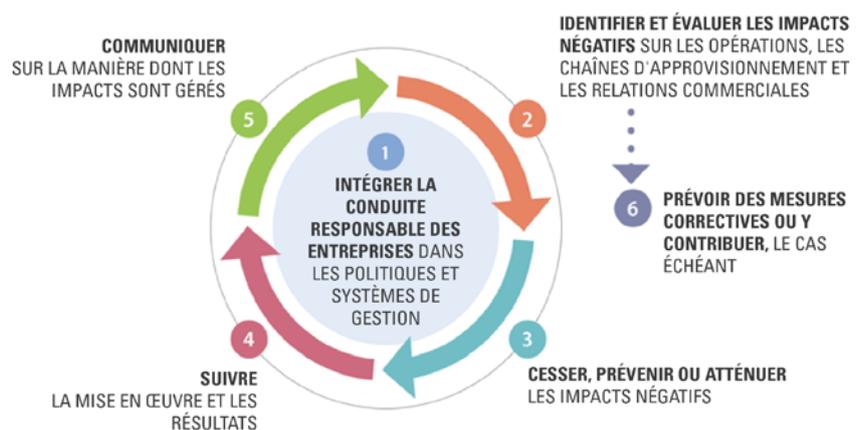


Figure 16. Principes d'un processus de diligence raisonnable et mesures de soutien.

OCDE, 2018b. Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises.

209 Exemples de telles normes volontaires, les principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, formulées pour la première fois en 1976.

210 Un exemple d'initiative multipartite est l'Accord sur l'habillement et le textile durables aux Pays-Bas. Conclu en juillet 2016, cet accord réunit associations professionnelles, syndicats et ONGs, sous l'égide du Conseil économique et social hollandais (au rôle à la fois de coordinateur, de bailleur de fonds et d'arbitre). Dutch Ministry of Foreign Affairs. 10/03/2016. Agreement on sustainable garment and textile.

211 AFEP. Février 2020. Options européennes pour la diligence raisonnable des entreprises sur la chaîne d'approvisionnement.

212 Veillard P. Décembre 2015. Travail décent et textile équitable. Impact du commerce équitable sur la durabilité des chaînes textiles. Analyse de contexte globale.

213 Veillard P. 18/04/2019. Le textile socialement responsable : quoi de neuf ?

214 Ce cadre, aussi appelé cadre « protéger, respecter et réparer », repose sur trois piliers : 1) l'obligation incombant à l'État de protéger lorsque des tiers, y compris des sociétés, portent atteinte aux droits de l'Homme ; 2) la responsabilité des entreprises de respecter les droits de l'Homme ; 3) la nécessité d'améliorer l'accès des victimes de violations des droits de l'Homme à des mesures de réparation effectives. Si ces principes directeurs sont un premier pas dans la bonne direction, ils présentent néanmoins des défauts : leur portée est limitée en matière d'abus et de mécanismes de réparation transfrontaliers et, surtout, leur application est volontaire. ONU. 21/03/2011. Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies.

un devoir de diligence aux grandes sociétés mères pour toutes les activités exercées par leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs, quelques soient le secteur d'activité et le risque<sup>215</sup>. Les entreprises sont tenues de concevoir un plan de vigilance, de le rendre public et de faire régulièrement rapport sur sa mise en œuvre<sup>216</sup>. La loi exige qu'elles mettent en œuvre leur plan de manière proactive, et ce sous peine, de lourdes amendes. Elle ne crée cependant qu'une obligation de moyens, et non de résultats. Ainsi, l'entreprise donneuse d'ordre doit verser des dommages-intérêts aux victimes seulement dans le cas d'une absence de plan, d'un plan insuffisant ou de défaillances dans sa mise en œuvre<sup>217</sup>. Même si elle est limitée à quelques grandes sociétés et que la charge de la preuve incombe toujours aux victimes, elle constitue sans aucun doute la tentative de régulation des multinationales la plus ambitieuse au monde<sup>218</sup> et contribue à la transition vers des cadres (inter)nationaux de régulation plus contraignants<sup>219</sup>.

De fait, les (tentatives de) **législations dans le domaine** se sont multipliées en parallèle, mais avec une

portée et des exigences très variables. On peut citer notamment la loi britannique sur l'esclavage moderne en 2015 (très faible car n'exigeant qu'une simple déclaration sur les risques et mesures en matière d'esclavage moderne) ou plus récemment en mai 2019, une loi sur la diligence raisonnable en matière de travail des enfants aux Pays-Bas (exigence d'identification des risques et d'un plan d'action). Toutes deux ne couvrent que des questions sociales spécifiques, au contraire de la loi française, qui englobe des préoccupations à la fois sociales et environnementales. En ce qui concerne les projets législatifs, le gouvernement allemand envisage une loi visant au moins 50% des entreprises allemandes employant plus de 500 travailleurs tandis qu'en Finlande, le gouvernement s'est engagé à mettre prochainement en place une telle loi. Selon la Commission européenne, 11 États membres ont élaboré une législation en matière de diligence raisonnable ou sont sur le point / envisagent d'agir<sup>220</sup>. Récemment en Suisse, paradis fiscal s'il en est, une initiative lancée par un collectif d'ONGs, d'institutions religieuses et de syndicats a presque abouti à une loi : le vote

populaire a été acquis mais il n'a pas été validé, comme requis, par une majorité de cantons. Elle sera donc remplacée par une contre-proposition du gouvernement fédéral, beaucoup moins ambitieuse (obligations de transparence et devoir de vigilance spécifique pour l'extraction minière et le travail des enfants)<sup>221</sup>. En Belgique, des organisations de la société civile ont publié en avril 2019 une lettre ouverte réclamant une loi<sup>222</sup>, puis en décembre 2020 un mémorandum précisant ses éléments essentiels selon la coalition<sup>223</sup>. Enfin au niveau de l'UE, le Commissaire européen à la Justice Didier Reynders a annoncé une initiative législative pour 2021 visant à rendre obligatoire la diligence raisonnable pour toutes les entreprises européennes, dans l'objectif affiché d'inscrire la gouvernance durable des entreprises dans le Pacte vert européen<sup>224</sup>.

On le voit, ces différentes initiatives ont toutes comme point de départ une approche basée sur les droits humains, dans la lignée des principes directeurs des Nations Unies. Le **lien avec le climat** et plus largement l'environnement peut sembler de premier abord ténu, voire inexistant.

215 L'une des faiblesses de cette loi est qu'elle ne concerne que les (très) grandes entreprises : les sociétés françaises qui emploient au moins 5 000 salariés en France et celles de plus de 10 000 salariés dans l'Hexagone ayant leur siège social ailleurs dans le monde. Dans la pratique, environ 300 entreprises seraient concernées.

216 Le plan doit comprendre plus précisément : 1) une cartographie des risques destinée à leur identification, leur analyse et leur hiérarchisation ; 2) des procédures d'évaluation régulière de la situation des filiales, des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie ; 3) des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves aux droits humains ou à l'environnement ; un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques défini avec les organisations syndicales représentatives ; 4) un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité. Novethic. Devoir de vigilance. Consulté le 10/12/2020.

217 FCRSE. Juillet 2017. Loi française relative au devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre. Questions fréquemment posées.

218 HIVA KU Leuven. 2018. Belgium and the sustainable supply chain agenda: leader or laggard? Review of human right due diligence initiatives in the Netherlands, Germany, France and EU, and implications for policy work by Belgian civil society.

219 L'ONU travaille depuis plusieurs années à l'élaboration d'un traité international contraignant relatif aux violations des droits humains par les entreprises multinationales. C'est plus précisément en juin 2014 que les pays en développement ont voté en faveur de la résolution 26/9, initiée par l'Équateur et l'Afrique du Sud, créant un groupe de travail ouvert chargé d'élaborer un instrument. Des drafts successifs ont depuis été soumis à négociation chaque année en octobre à Genève. Ils font toujours l'objet d'une forte opposition de la part des pays développés, sièges de la plupart des multinationales, y-compris de l'UE, malgré la forte pression exercée par sa société civile. CNCD. 14/10/2019. Un traité international pour les entreprises et les droits humains.

220 ECDPM. 30/11/2020. Vers une stratégie européenne pour des textiles équitables et durables. Document de réflexion n°264.

221 Novethic. 30/11/2020. Les suisses votent "presque" pour la responsabilisation des multinationales.

222 CSI. 22/06/2020. Vers l'obligation de diligence raisonnable dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

223 CNCD. 01/12/2020. Devoir de vigilance des entreprises : la société civile belge publie son mémorandum.

224 Cette annonce a été suivie d'une consultation publique, lancée en octobre 2020 et se clôturant en février 2021. L.L.B. 27/10/2020. Lancement d'une consultation européenne pour des entreprises plus durables.

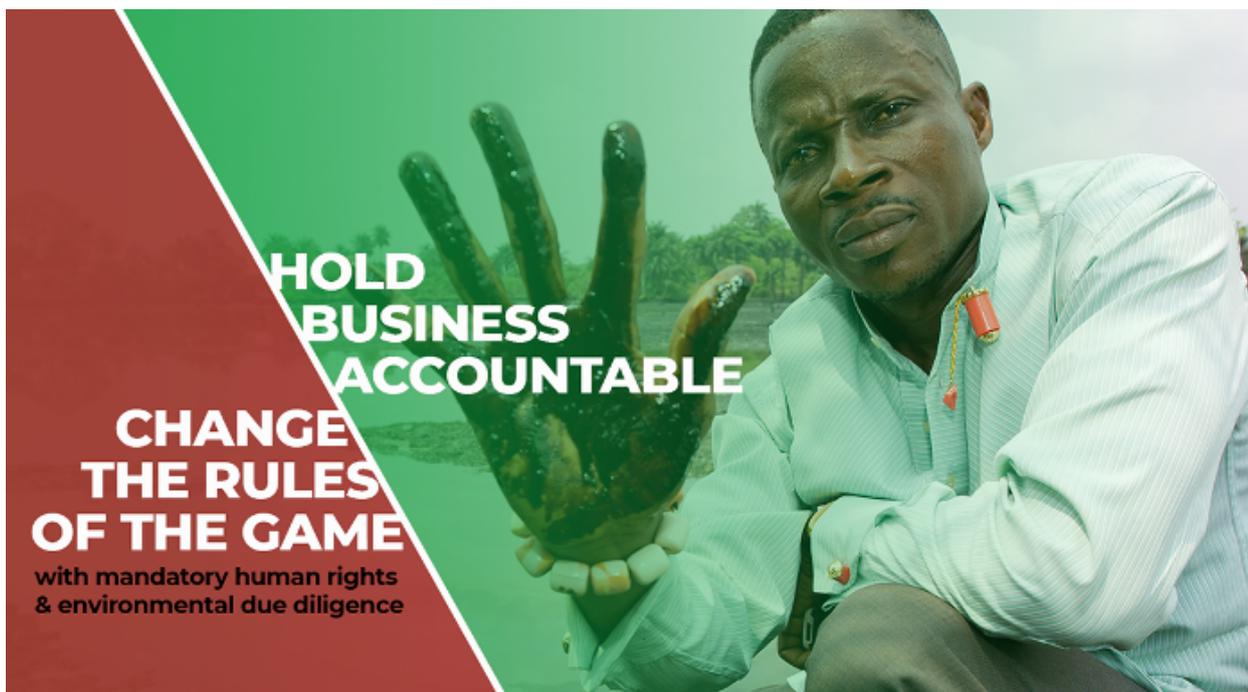


Image de la campagne « Hold business accountable » menée par une coalition de la société civile en faveur d'une législation UE en matière d'HRDD.

En réalité, le GIEC a statué en 2018 combien un réchauffement au-delà de l'objectif des 1,5°C de l'Accord de Paris entraînerait des risques d'atteintes graves et irréversibles aux droits humains<sup>225</sup>. La loi française sur le devoir de vigilance inclut ainsi les risques environnementaux, ce qui oblige les sociétés mères de grands groupes transnationaux à mettre en œuvre des mesures afin de faire baisser leurs émissions directes et indirectes, ainsi que celles de leurs filiales et de leurs chaînes de sous-traitance<sup>226</sup>. L'association *Notre Af-*

*faire à Tous* a d'ailleurs publié en mars 2020 une étude juridique comparant la vigilance climatique de 25 multinationales françaises, étude qui montre qu'aucune entreprise ne se conforme véritablement aux obligations découlant de la loi<sup>227</sup>. Ce travail fait suite à deux actions en justice contre Total de la part de l'association : l'une pour ses activités pétrolières en Ouganda, affectant près de 100.000 personnes (elles ont été privées totalement ou partiellement de leurs terres avant même de recevoir la moindre

compensation)<sup>228</sup> ; l'autre, en commun avec un collectif d'associations et de collectivités, contre son manquement à son devoir de vigilance en matière de climat. D'après le représentant de l'association Paul Mougeolle, la multinationale du pétrole, à l'origine de 1% des émissions mondiales, « a accepté d'intégrer la question climatique dans son second plan de vigilance » mais n'a par contre « pas fait évoluer son business model », ce qui la place toujours en « inadéquation avec la trajectoire de 1,5°C »<sup>229</sup>.

225 IPCC. 2018. Global Warming of 1.5°C. Special report.

226 Dans l'idéal, il faudrait également que les financements des banques dans les énergies fossiles, le « nerf de la guerre », soient également ciblés. Une décision récente du Point de Contact National (PCN pour les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales) australien pourrait avoir d'importantes répercussions. Le PCN a en effet formellement décidé d'accepter une plainte contre la banque ANZ de la part de survivants des méga-feux australiens fin 2019. Avec cette décision, le PCN fait le lien entre les investissements financiers dans des entreprises ou infrastructures fossiles et leurs impacts sur le climat. C'est assez rare pour le noter, ce type de démarche visant habituellement des entreprises plus directement responsables des émissions (ex. des « Carbon Majors » telles que Total ou Shell). BHRRC. 30/11/2020. Corporate accountability and the just transition: Frameworks for holding corporations accountable for climate change. A noter le travail remarquable dans ce domaine de la française Lucie Pinson, avec son ONG Reclaim Finance. Elle a récemment reçu le prix Goldman pour l'environnement pour avoir poussé des dizaines d'acteurs financiers à se désinvestir du charbon. Le Monde. 30/11/2020. La militante anticharbon Lucie Pinson reçoit la plus haute distinction pour l'environnement. D'après l'ONG, les banques internationales ont accordé \$2700 milliards de financements aux 2100 entreprises des énergies fossiles entre 2016 et 2019, un volume en hausse chaque année. Reclaim Finance. 18/03/2020. Banking on climate change 2020 : le financement aux énergies fossiles par les banques internationales.

227 Notre Affaire à Tous. 01/03/2020. Vigilance climatique : Notre Affaire à Tous interpelle 25 multinationales françaises suite à son rapport comparatif identifiant leurs nombreuses défaillances.

228 D'après de nombreux témoignages de terrain, ces populations se retrouvent sans moyens de subsistance, provoquant des phénomènes de famine et de déscolarisation massive. Les Amis de la Terre France, Survie. Octobre 2020. Un cauchemar nommé Total. Une multiplication alarmante des violations des droits humains en Ouganda et Tanzanie.

229 Actu Environnement. 28/01/2020. Contentieux climatique : Total assigné en justice pour manquement à son devoir de vigilance.

Au-delà de leur objet même, ces actions sont l'occasion pour ces associations de tester la loi sur le devoir de vigilance de 2017 et d'éventuellement faire **jurisprudence**. Rien n'est simple cependant puisque sur l'affaire des activités pétrolières de *Total* en Ouganda, la première rendue sur le fondement de la loi, les juges ont considéré que ce litige relevait de la compétence des tribunaux de commerce<sup>230</sup>. Ce jugement est très problématique puisque ces derniers sont des tribunaux d'exception, composés de juges élus par leurs pairs et spécialisés dans les aspects techniques des litiges commerciaux. Or la loi traite d'enjeux externes de protection des droits humains et de la planète, questions qui ne peuvent être réduites à un litige purement commercial, afférant à la gestion interne de l'entreprise. La société civile française estime donc que cette décision est contraire à l'esprit de la loi, dommageable pour son application et qu'elle donne surtout un très mauvais exemple au niveau international<sup>231</sup>. Et le collectif de rappeler la déclaration du gouverneur de la banque centrale du Royaume-Uni au dernier Forum de Davos : « *Les entreprises qui vont éliminer leurs émissions seront largement récompensées. Mais celles qui vont échouer à s'adapter vont cesser d'exister* »<sup>232</sup>.

### 3.7 QUID DU COMMERCE ÉQUITABLE ?

Les différentes pistes listées plus haut, pour intéressantes et prometteuses qu'elles soient à divers degrés, se concentrent essentiellement sur l'atténuation du changement climatique dans les pays développés. Elles ont tendance à négliger les questions d'adaptation, ainsi que les premières victimes climatiques que sont les **populations les plus marginalisées**, originaires majoritairement des pays dits du Sud<sup>233</sup>. Alors que

leur responsabilité est historiquement faible voire nulle, leurs conditions de vie sont déjà fortement impactées et le seront encore plus dans le futur, en particulier en matière de sécurité alimentaire (voir encadré 18)<sup>234</sup>. Certaines des politiques présentées plus haut pourraient également avoir un effet contre-productif sur le développement au Sud, telles les taxes aux frontières ou la relocalisation de certaines filières industrielles, potentiellement synonymes d'un accès réduit aux marchés Nord.

18

#### Comment la crise écologique exacerbe la pauvreté et la vulnérabilité des petits producteurs agricoles

- Les risques liés au climat, y compris ceux liés aux moyens de subsistance, à l'approvisionnement en nourriture et en eau, devraient augmenter drastiquement avec les dérèglements climatiques.
- Les populations, et particulièrement les femmes, dépendantes de l'agriculture sont disproportionnellement affectées par les conséquences néfastes de la crise climatique.
- Les petits producteurs agricoles font face à des sécheresses, inondations, hausses de températures et variations des régimes de précipitations qui affectent leurs rendements agricoles et la qualité des produits.
- Sans adaptation, le réchauffement climatique pourrait diminuer la croissance des rendements de l'agriculture mondiale de 30% d'ici 2050, ce qui affecterait plus de 500 millions de petites exploitations de par le monde.
- D'après les prévisions, dans les pays en développement, la crise écologique devrait faire passer plus de 100 millions de personnes sous le seuil de pauvreté d'ici 2030<sup>1</sup>.

1 Mouvement équitable. 28/11/2019. Il n'y a pas de résilience climatique sans justice économique ! Position du Mouvement du Commerce Équitable pour la COP 25.

230 Actu Environnement. 02/03/2020. Vigilance climatique : 25 multinationales françaises hors la loi selon Notre Affaire à tous.

231 A noter que la cour d'appel ne s'est pas prononcée sur le fond de l'affaire, c'est-à-dire sur le respect ou non des obligations de vigilance par Total. Face à cette décision, Les Amis de la Terre France, Survie et leurs partenaires ougandais envisagent de se pourvoir en cassation. Les Amis de la Terre France. 10/12/2020. Affaire Total Ouganda : la cour d'appel de Versailles renvoie au tribunal de commerce.

232 Actu Environnement. 28/01/2020. Contentieux climatique : Total assigné en justice pour manquement à son devoir de vigilance.

233 On peut également considérer, à l'instar du sociologue Bernard Duterme du CETRI, que la plupart des politiques environnementales actuellement proposées en occident participent d'une « écologie, libérale, technocratique et néocoloniale » qui « creuse les écarts Nord-Sud » par « la mise sur le marché du capital naturel, la valorisation des services écosystémiques, la privatisation ou la conservation des ressources, le brevetage du vivant, le libre-échange des sols, de l'eau, de l'air, de la biodiversité... et la prétendue gestion efficace induite ». CETRI. Entretien Bernard Duterme : « Il faut décoloniser d'urgence une écologie supposée universelle ».

234 Pinault L. 02/12/2015. Commerce équitable et changement climatique. Analyse Oxfam-Magasins du monde.

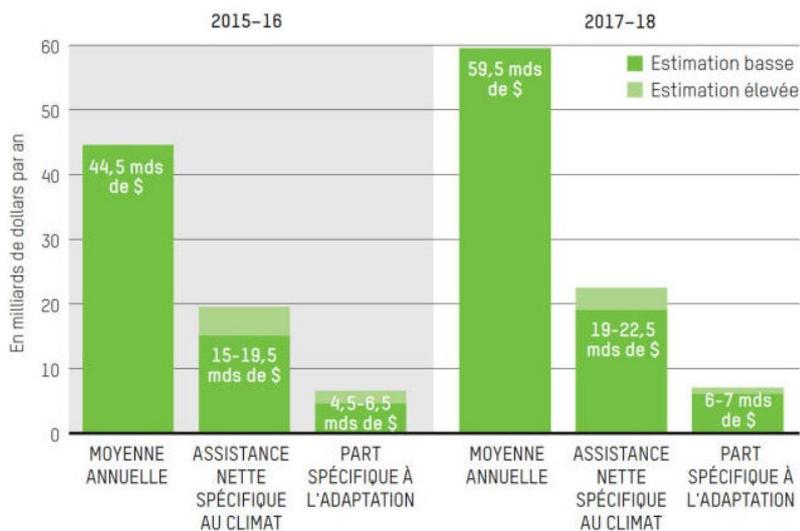


Figure 17. Comparaison des financements climat déclarés par les pays développés (moyenne annuelle) et de l'assistance spécifique au climat réellement octroyée telle qu'estimée par Oxfam (moyennes annuelles 2015-2016 et 2017-2018).

OI. 2020. Les vrais chiffres des financements climat : où en est-on de l'engagement des 100 milliards de dollars ?

Il existe bien des **mécanismes internationaux** censés aider ces populations et pays à faire face aux dangers climatiques immédiats, notamment au niveau onusien avec le Fonds Vert pour le climat. Mais un récent rapport d'*Oxfam International* sur les « vrais chiffres du financement climat international » montre que sur les \$100 milliards annuels promis en 2009 à Copenhague<sup>235</sup>, seuls \$59,5 milliards de financements publics ont été déclarés par les pays développés en 2017/18 (moyenne annuelle)<sup>236</sup>. Pire, près de 80% ont été fournis sous forme de prêts et instruments autres que des subventions, contribuant à faire grimper l'endettement de nombreux pays<sup>237</sup>. Parmi les autres problèmes relevés par l'ONG, une part importante des fonds se substitue à

l'aide publique au développement (cf. la question de l'additionnalité, situation qui risque d'encore empirer avec la crise du Covid-19), seuls 14% sont fournis aux pays les moins avancés<sup>238</sup>, et le pourcentage alloué à l'adaptation (25%) reste toujours trop faible<sup>239</sup> (Figure 17). Les programmes de financements ou d'assurances climatiques restent par

ailleurs peu accessibles aux petits agriculteurs et à leurs organisations. Selon l'ONU et la *Climate Policy Initiative*, les petites fermes de moins de 5 ha ne reçoivent que 1,7% du total des finances publiques dépensées en faveur du climat, alors qu'elles représentent environ 95% des fermes et nourrissent un tiers de la population dans le monde. C'est d'autant plus problématique que leurs besoins se comptent en milliers de milliards de dollars chaque année, pour des actions telles que la conservation des sols, l'irrigation, la rotation des cultures et le recours à des semences plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques<sup>240</sup>.

Au-delà des aspects d'atténuation globale des émissions, une question essentielle qui se pose donc est celle de la **contribution du commerce à la justice climatique et à l'adaptation au changement climatique**. Comment davantage intégrer ces enjeux de manière cohérente et durable dans les questions commerciales, à la fois aux niveaux régional et international ?



Affiche de la quinzaine 2019 du commerce équitable de la plateforme française pour le commerce équitable.

235 CCNUCC. 30/03/2010. Rapport de la quinzième session de la Conférence des Parties tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009.

236 La Belgique s'est de son côté engagée pour une contribution annuelle de €50 millions pour la période 2013-2020, ce que le CNCD estime nettement insuffisant. Sur base des capacités financières du pays et de son degré de responsabilité historique dans les changements climatiques, la plateforme demande que cette contribution soit croissante dans le temps, avec l'objectif d'atteindre au moins €500 millions par an. CNCD. Financement climat : la Belgique doit prendre ses responsabilités. Consulté le 01/12/2020.

237 Pire, 40 % des financements de ces prêts étaient non concessionnels, c'est-à-dire des prêts octroyés aux pays en développement selon des taux très peu avantageux par rapport au marché. Le Monde. 20/10/2020. Climat : les pays riches surévaluent leur aide aux pays en développement, selon Oxfam.

238 Le Monde. 12/12/2020. L'accord de Paris sur le climat, qui fête ses cinq ans, a-t-il tenu ses promesses ?

239 OI. 2020. Les vrais chiffres des financements climat : où en est-on de l'engagement des 100 milliards de dollars ?

240 CPI, IFAD. November 2020. Examining the climate finance gap for small-scale agriculture.

Une réponse se trouve sans doute du côté du commerce équitable, un modèle économique testé et éprouvé depuis maintenant plusieurs décennies. Qui dit commerce équitable ne pense pas nécessairement à première vue au climat ou même à l'environnement au sens large. Avec raison sans doute puisque la démarche s'est historiquement concentrée sur les aspects socio-économiques du développement durable, en premier lieu des prix et des salaires décents pour les paysans et travailleurs marginalisés. Mais ce sont précisément ces engagements (prix basés sur les coûts de production, préfinancement, relations commerciales de long terme, etc.) qui apportent aux producteurs agricoles une stabilité économique se révélant indispensable pour prévoir la production et **s'adapter aux dérèglements climatiques**. En effet, comme le rappelle l'agronome français M. Dufumier, face à un climat de plus en plus aléatoire, « *les agriculteurs doivent mettre en œuvre des systèmes de production plus résilients leur permettant après chaque épisode climatique destructeur de rétablir au plus vite le niveau de leurs revenus et les potentialités productives de leurs fermes* »<sup>241</sup>.

Le secteur a par ailleurs connu à partir du début des années 2000 un fort verdissement, dans un contexte d'essor du concept de développement durable, ce qui en fait également un **outil d'atténuation** particulièrement pertinent. Certains auteurs



Affiche de la campagne 2018 d'Oxfam-Magasins du monde « Mettons un terme au colonialisme », soulignant notamment le lien entre un revenu vital et la déforestation.

parlent alors d'une « *quatrième ère du commerce équitable* », peu à peu intégrée dans le concept plus large de commerce durable<sup>242</sup>. Petit à petit, des critères ou principes environnementaux ont été inclus, notamment dans la définition du commerce équitable de 2001, dans les principes WFTO (en 2019, le principe 10 a été adapté en matière de contenu puis renommé « *crise climatique et protection de notre planète* »)<sup>243</sup>, dans les cahiers des charges du label *Fairtrade International* (qui a également créé son propre système de crédits carbone équitables, voir encadré 19) ou plus récemment dans la « *Charte Internationale du Commerce Équitable* »<sup>244</sup>. Dans le même temps, les études d'impact environnemental se sont multipliées, des labels historiquement biologiques et durables (ex. *Ecocert Equitable*, *Naturland Fair*), la WFTO lançait son initiative « *People and Planet* » sur les produits circulaires<sup>245</sup>, tandis que

divers acteurs développaient une offre et un discours axés sur l'agriculture paysanne Nord (ex. *Ethiquable*, *Oxfam-Magasins du monde*)<sup>246</sup>.

Avec ces différentes évolutions, une valeur ajoutée du commerce équitable en matière de climat devient d'autant plus évidente : il garantit aux petits producteurs et travailleurs des **conditions économiques favorables à la transition écologique**. En permettant une répartition des richesses plus juste, il leur donne les moyens de cette transition, en soutenant le développement de modes de production plus respectueux de l'environnement et plus résilients face au changement climatique, tels que l'agroforesterie, l'agriculture biologique ou l'économie circulaire. De nouveau, le commerce équitable est au service de ces pratiques en redonnant de la visibilité et une stabilité économiques aux petits producteurs. La branche britannique de

241 Dufumier M. 2015. Soutenir une agriculture paysanne pour faire face au changement climatique. Bulletin Équité n°18, Fédération Artisans du Monde.

242 Ramonjy D. 2012. Dictionnaire du commerce équitable. Développement durable, p. 86-94, éditions Quæ.

243 WFTO. 20/09/2019. Fair trade calls climate emergency, revises principles.

244 WFTO. International Fair Trade Charter.

245 WFTO. People and planet initiative.

246 Veillard P. 2020. Pour un commerce équitable plus soutenable. Dossier de campagne Oxfam-Magasins du monde.

*Fairtrade* donnait dans un post de 2018 une série d'exemples dans ce domaine, allant de formations en lutte intégrée ou en agroforesterie pour l'adaptation au changement climatique, au réinvestissement de la prime équitable dans des projets de reforestation, en passant par différents programmes de protection de la biodiversité<sup>247</sup>. On peut également rappeler qu'une majorité des produits équitables sont également biologiques (ex. plus de 70% des produits *Fairtrade* distribués en Belgique sont bio, un chiffre qui n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années<sup>248</sup>).

Cette manière d'opérationnaliser et d'accompagner la transition est un **élément fondamental et distinctif**

**de la démarche équitable.** Christophe Alliot, du bureau français d'analyse BASIC, compare ainsi dans le secteur du café les standards *Fairtrade* et *Rainforest Alliance*. Il explique combien ce dernier part d'une logique économique basée uniquement sur l'augmentation de productivité, et se révèle donc moins à même de « capaciter » les plus petits producteurs vers des systèmes de production agricole plus diversifiés et plus résilients<sup>249</sup>. Il est clair que ces derniers nécessitent des moyens importants, dont ne disposent pas la plupart du temps les petits agriculteurs, de par leur faible rémunération, leur faible accès aux financements et le caractère inéquitable des pratiques commerciales dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.

Cela les incite à se tourner plutôt vers des stratégies de court terme comme l'utilisation accrue d'intrants chimiques (ex. pesticides contre la rouille du café, plutôt que l'agroforesterie). Celles-ci impliquent sur le plus long terme non seulement une augmentation continue des coûts de production, mais engendrent des coûts cachés économiques, sociaux et environnementaux importants, comme la pollution des eaux ou des sols, la déforestation ou encore des problématiques de santé qui découlent de pratiques agricoles. Toutes ces pratiques contribuent *in fine* à exacerber l'impact des dérèglements climatiques sur ces mêmes populations<sup>250</sup>.

## Les crédits carbone équitables

19

Du fait de l'absence de cadre réglementaire, les crédits carbone du marché volontaire (voir encadré 17) sont de qualités et de valeurs très variables, raison pour laquelle des systèmes de garantie se sont développés afin d'améliorer leur fiabilité. Dans l'habituelle « jungle » de standards, on retrouve un système développé par *Fairtrade International* en 2015, le ***Fairtrade Climate Standard*** (FCS). Cette norme permet aux producteurs agricoles qui contribuent à l'atténuation des changements climatiques de vendre des crédits carbone équitables (FCC) à des acheteurs voulant compenser leurs émis-

sions. Elle n'est pas réservée qu'aux seuls groupes de producteurs agricoles déjà certifiés *Fairtrade*, mais ouverte à tous ceux se trouvant dans la portée géographique de l'organisation. Cette dernière leur fournit informations et formations afin de les aider à produire et vendre des FCC au travers de trois types de projets : énergie renouvelable, efficacité énergétique et reforestation. La norme s'applique également aux facilitateurs de projets, aux commerçants et aux acheteurs finaux des FCC. Développé en collaboration avec *Gold Standard*, le FCS est complémentaire à ce dernier, dans le

sens où il y ajoute des critères typiques de la certification équitable, incluant un prix minimum, une prime équitable, le respect de règles démocratiques et de transparence ou des exigences en matière de conditions de travail.

On le voit, *Fairtrade* a repris les critères qui lui sont propres en les adaptant aux différents acteurs qui constituent le marché du carbone. Cette manière de rendre la **compensation carbone plus équitable** la rend-elle pour autant plus « fréquente » ? Comme on l'a vu précédemment, la compensation pose ►►

247 FTF. 04/06/2018. 8 ways Fairtrade farmers protect the environment.

248 Fairtrade Belgium. Opter pour le bio. Consulté le 02/12/2020.

249 BASIC. 2019. Café : la success story qui cache la crise. Etude sur la durabilité de la filière du café.

250 CEF. Commerce équitable et climat : même combat ! Consulté le 30/11/2020.

d'évidents problèmes, dont l'un et non des moindres est son caractère réversible et non durable (ex. du carbone stocké sous forme de bois qui finit par brûler ou se décomposer), à l'inverse des émissions évitées. Il est clair que le FCS ne résout pas cette limite « existentielle » de la compensation. En outre, et comme les autres systèmes, il donne à un coût relativement bas un « droit à polluer » aux acheteurs de FCC, qui peuvent ainsi continuer leurs activités émettrices de CO<sub>2</sub> avec la conscience plus tranquille. Les questions qui se posent ici aussi sont celles de la financiarisation de la nature et de la valeur des terres.

Comme le rappelait un collectif d'ONGs en amont de la COP 22 en 2016 à Marrakech, ces dernières ne peuvent être « réduites à des puits de carbone » dans un jeu d'écriture comptable. « Elles sont fondamentales pour près d'un milliard de personnes dans le monde qui œuvrent à la souveraineté alimentaire, droit inaliénable des peuples déjà suffisamment mis à mal ».

Le FCS ne peut être comparé à des pratiques telles que l'agriculture intelligente face au climat (ou CSA en anglais pour « Climate Smart Agriculture »). Cette dernière est une « coquille vide » qui permet à des

acteurs agro-industriels de compenser leurs émissions via des critères très permissifs (ex. usage de semences OGM et de leurs herbicides)<sup>251</sup>. Son absence de critères stricts d'exclusion en particulier permet à des multinationales de l'agro-industrie, telles *Monsanto*, *Walmart* ou *McDonald* d'avoir leurs propres programmes CSA, au service de leurs intérêts financiers et de leur communication. Mais en dépit de normes et principes plus stricts, on ne peut s'empêcher de penser que le FCS contribue également à la « pression foncière » et à la « course à la compensation » entérinée par l'Accord de Paris.

251 Maes. S. 02/12/2015. L'Agriculture intelligente face au climat : un concept qui pose question. L'organisation qui en fait la promotion, l'Alliance mondiale pour une Agriculture intelligente face au climat (Global Alliance for Climate Smart Agriculture - GACSA), est par ailleurs gangrénée par des acteurs influents du secteur des OGM et des engrais azotés. Maes. 02/12/2015. L'Alliance mondiale pour une Agriculture intelligente face au climat : un terreau fertile pour le secteur des engrais azotés. En dépit de ses critiques envers la GACSA, Oxfam International a fait le choix stratégique de rejoindre la « filiale » africaine (Africa CSA Alliance), plus ouverte, afin d'y plaider pour une définition plus stricte de la CSA, en faveur de projets de développement agricoles écologiquement et socialement plus responsables. Maes. 02/12/2015. Agriculture intelligente face au climat : positionnement et stratégie d'Oxfam International.

À l'inverse et en résumé, le commerce équitable permet une meilleure répartition des richesses et donne aux petits producteurs les moyens d'investir dans des modes de production plus durables et résilients. Rappelons qu'il constitue en cela une forme d'**internalisation des coûts sociaux et environnementaux** dans le prix et les pratiques commerciales des acheteurs, à l'opposé par exemple de programmes de coopération au développement, au caractère plus redistributif. S'il existe bien sûr des coûts importants dans les deux cas (de certification vs. de gestion de programme), un avantage du

modèle équitable, peut-être moins négligeable qu'il n'y paraît, est qu'il redonne de la dignité aux producteurs et travailleurs, directement payés pour leur travail au travers du prix et des salaires, et non simplement subsidiés ou aidés socialement (cf. à ce sujet la dépendance de nombreux agriculteurs européens aux aides de la politique agricole commune (PAC) pour leurs revenus, voir encadré 20).

Enfin, une grande part des acteurs équitables sont des **entreprises sociales** ou « à mission », qui « articulent rentabilité économique et

contribution au bien commun »<sup>252</sup>, avec dans leur ADN le « *design redistributif* » cher à K. Raworth<sup>253</sup>. Nombre d'entre elles sont par exemple des coopératives détenues et gérées par des producteurs dont les statuts font primer une finalité sociale et/ou environnementale sur la maximisation du profit et sur la distribution de dividendes aux actionnaires<sup>254</sup>. Selon une récente étude de WFTO et de *Traidcraft Exchange*, 92% des organisations membres de WFTO réinvestissent ainsi la totalité de leurs bénéfices dans leur impact social ou environnemental, en lien avec des modèles de gouvernance, de gestion

252 Prophit. 13/09/2017. Les entreprises à mission. Panorama international des statuts hybrides au service du bien commun.

253 Sahan E. 29/09/2020. « Le modèle des entreprises équitables est une pièce maîtresse d'une économie du donut ». Analyse Oxfam-Magasins du monde.

254 TDC. 09/06/2020. Le commerce équitable, un outil majeur pour la transition écologique solidaire.

et de réinvestissement des bénéfices très différents de ceux des entreprises conventionnelles<sup>255</sup>.

On peut évidemment reprocher à l'approche équitable son caractère micro-économique, c'est-à-dire essentiellement centrée sur le développement local (ex. au niveau de la ferme et des coopératives de producteurs dans le cas de l'agriculture). Mais il faut rappeler à ce titre tout le travail politique du mouvement équitable, qui au travers de structures telles que le bureau de plaidoyer européen (FTAO), plaide également à un niveau plus **macro-économique**

pour davantage de **régulation**, notamment au niveau commercial (ex. chaînes d'approvisionnement plus transparentes, fiscalité réduite pour les produits équitables et durables, lutte contre les pratiques commerciales déloyales, normes obligatoires de diligence raisonnable en matière de droits humains et d'environnement, voir plus haut). Plus spécifiquement sur la question climatique, le mouvement du commerce équitable a appelé en 2019 les Parties de la CCNUCC à « *répondre aux enjeux des pratiques commerciales déloyales, du déséquilibre de pouvoir dans les chaînes de valeur et d'une*

*production et d'une consommation durables* » lors des négociations climatiques de la COP25 à Madrid. Dans son communiqué, il rappelait les liens entre « *inégalités et changements climatiques* » et combien « *des manières plus équitables de partager la valeur le long des chaînes d'approvisionnement* » sont essentielles pour combiner « *objectifs sociaux et écologiques* », tout en « *répartissant de manière plus égale le poids de la transformation de nos modes de production actuellement insoutenables* »<sup>256</sup>.



Affiche WFTO à l'occasion de la journée mondiale du commerce équitable en 2020.

255 Autre chiffre parlant, 85 % d'entre elles déclarent sacrifier des objectifs financiers pour poursuivre des objectifs sociaux ou environnementaux, tout en conservant une viabilité commerciale. Exemples de telles entreprises équitables : Chako (Tanzanie) collabore avec ses travailleurs pour développer des produits recyclés à partir de déchets de verre et de papier ; Djoba (Ghana) a développé des ateliers de formation à la permaculture et installé des fours solaires et poêles « dragon » afin de réduire de 80% l'utilisation de bois de chauffage dans la production de beurre de karité ; Prokritee (Bangladesh) propose des produits fabriqués à partir des déchets de l'industrie textile. WFTO, January 2020. Creating the new economy. Business models that put people and planet first.

256 Mouvement équitable. 28/11/2019. Il n'y a pas de résilience climatique sans justice économique ! Position du Mouvement du Commerce Équitable pour la COP 25.

## Pour une politique agricole plus juste et plus durable

Le cas de la **politique agricole commune** (PAC) européenne est symptomatique des problèmes mais aussi des opportunités en matière d'agriculture et de climat. Quelques chiffres le rappellent. D'une part, l'agriculture (incluant la foresterie et le changement d'affectation des terres) représente environ un quart des émissions au niveau mondial, dont 50% des émissions de méthane (CH<sub>4</sub>) et 70% de celles de protoxyde d'azote (N<sub>2</sub>O), deux puissants GES. La PAC reste d'autre part la principale politique de l'UE en termes de budget, €379 milliards de 2021 à 2027, soit 32% du budget européen. Face à l'urgence sociale et environnementale, cette politique devrait donc dans l'idéal contribuer à une réorientation massive de l'agriculture vers des pratiques plus agro-écologiques, garantissant de moindres émissions mais aussi de meilleurs revenus pour les agriculteurs. Problème, la toute dernière mouture de la PAC ne prend pas du tout cette direction !

Proposée il y a deux ans par l'ancienne Commission Juncker et soumise à un vote accéléré et surprise en octobre 2020, la réforme s'apparente de fait à un **statu quo**, suite à d'intenses pressions de la part des lobbies agricoles sur les trois principaux groupes parlementaires (PPE (conservateurs), S&D (socialistes) et *Renew Europe* (libéraux)). Cette manière dont les lobbies de l'agro-industrie, en particulier le *Copa-Cogeca*, ont réussi à dicter leur agenda a été dénoncée par l'ONG *Corporate Europe Observa-*

*tory* dans un récent rapport<sup>1</sup>. Malgré de nombreuses promesses de verdissement, la nouvelle mouture conserve plus ou moins les mêmes outils de base, dont l'aide au revenu par hectare. Ce type d'aide incite à l'agrandissement et favorise l'intensification de la production alors qu'il faudrait au contraire les conditionner aux emplois créés et à la durabilité des modes de production (moins de 20% des bénéficiaires reçoivent 80% des aides en Europe, tandis qu'en Belgique ce sont 27% des fermes les plus grandes qui reçoivent 65% du budget). Il a bien été proposé d'inclure dans le premier pilier (75% du budget total) des paiements annuels pour des pratiques vertueuses pour l'environnement, une innovation appelée « éco-régimes ». Mais d'après une coalition d'ONGs environnementales belges, leur efficacité n'est pas démontrée et les budgets proposés restent trop limités. Si l'on y ajoute un plafonnement des aides optionnel et trop élevé, des mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC, second pilier) laissées au bon vouloir des Etats membres, ainsi qu'un chapitre de conditionnalité affaibli (i.e. lien des aides avec des pratiques vertueuses du point de vue environnemental), on arrive à un bilan social et environnemental très maigre. Comme le résume la coalition française *Pour une autre PAC*, « à l'aube de la décennie de la dernière chance [...], allouer dans le meilleur des cas 15% du budget total de la PAC à la rémunération des pratiques agricoles bonnes pour l'environne-

*ment [...] ne constitue en aucun cas un résultat satisfaisant ».*

Au final, les positions du Parlement et du Conseil font état d'un manque de vision et surtout d'une **grande incohérence avec les autres objectifs de l'UE**, notamment le Pacte Vert ainsi que les stratégies *Biodiversité et De la ferme à la table*. Selon Amaury Ghijselings, chargé de recherche souveraineté alimentaire au CNCV-11.11.11, il aurait fallu au contraire « *tourner le dos au business as usual* » et favoriser « *une réelle transition vers des systèmes alimentaires durables où l'agroécologie devient la règle et non pas l'exception* ».

Reste qu'une autre tendance historique a été conservée dans cette réforme, celle de la renationalisation, chaque Etat devant fournir un **plan stratégique** précisant les modalités d'opérationnalisation de la PAC, par exemple pour fixer les critères de verdissement des éco-régimes. Si la poursuite de cette tendance présente de forts risques de dumping social et environnemental, elle permet à certains pays ou régions de prendre un rôle de leader dans la transition agroécologique. En Belgique, plusieurs acteurs, notamment le syndicat agricole FUGEA, sont donc en première ligne pour faire en sorte que la politique wallonne « *soutienne davantage ses agriculteurs dans leur transition vers des pratiques durables* ».

<sup>1</sup> CEO. 12/10/2020. CAP vs. Farm to Fork. Will we pay billions to destroy, or to support biodiversity, climate, and farmers?

# Conclusion

*Le 8 décembre 2020, une coalition de la société civile belge installait plusieurs centaines de bottes devant le siège de la Commission européenne à Bruxelles. Le but était de symboliser une « Europe à la botte des lobbies », favorisant une « agriculture industrielle à grande échelle et vouée à l'exportation », entraînant « la disparition continue des paysans, l'accélération du réchauffement climatique et la destruction de la biodiversité »<sup>257</sup>. Cette action résume à elle seule bon nombre des enjeux discutés dans cette étude. A la veille des cinq ans de l'accord de Paris, quelques jours avant un sommet européen décisif pour la politique climatique de l'UE, elle dénonçait à la fois une nouvelle mouture de la PAC synonyme de statu quo (voir encadré 20) et un traité UE-Mercosur récemment conclu vecteur de déforestation accrue et de disparition des paysans européens (voir chapitre 2.7).*

Un condensé en somme des **incohérences entre politiques agricoles, commerciales, environnementales et de développement de l'UE** : à quoi bon en effet se fixer d'un côté des objectifs climatiques plus ambitieux (cf. le nouvel objectif de -55% d'émissions pour 2030 finalement arraché lors du sommet<sup>258</sup> ou le Pacte Vert), si c'est pour de l'autre côté se lier les poings avec des politiques agricoles et commerciales climaticides? Comme le résumait récemment O. De Schutter, rapporteur spécial de l'ONU sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme, « cela n'a pas de sens de demander aux entreprises de changer leurs modes de production et à la population de

*devenir des consommateurs responsables si par ailleurs on encourage le low cost par des pratiques commerciales qui favorisent le dumping environnemental et social »<sup>259</sup>.*

Malgré les divers mouvements citoyens et une opinion publique de plus en plus inquiète sur les questions environnementales, c'est comme si une grande partie des décideurs politiques restaient ancrés dans le même « logiciel », celui du **tout à l'export**, de la **sacro-sainte croissance (verte)** et du **mythe du découplage** (voir encadré 9). Dans le domaine des accords de commerce, derrière les arbres du TTIP et du CETA se cache une forêt d'accords de

libre-échange que la Commission continue, de manière semble-t-il imperturbable et proactive, à négocier, du Vietnam à l'Equateur en passant par la Tunisie ou le Japon<sup>260</sup>. Dans le cas de l'UE, cela peut s'expliquer au moins partiellement par ses origines dans l'après-guerre, le commerce constituant l'un des principaux fondements de la construction d'un marché commun vecteur de paix<sup>261</sup>. Mais le caractère systématique, asymétrique et peu démocratique des actuelles négociations commerciales pose question. Comme si cet « ADN commercial » de l'UE, prolongé aux relations extérieures, était une fin en soi, peu important ses effets sur l'ensemble de la société<sup>262</sup>.

Plus spécifiquement sur la question climatique, ces accords accentuent le réchauffement et les injustices climatiques par le biais d'émissions directes et indirectes accrues. Mais le commerce international est sans doute peu à blâmer en tant que tel, des échanges locaux pouvant se révéler par exemple moins vertueux que d'autres à plus longue distance (voir chapitre 3.2). L'accusé est plutôt à chercher du côté de la **forme néolibérale des échanges commerciaux**, synonyme de dumping social et environnemental, d'harmonisation par le bas des normes, d'allongement

257 FIAN Belgium. 10/12/2020. L'Europe à la botte des lobbies, on en a plein les bottes !

258 Après de longues tractations, un accord a finalement été trouvé entre les 27 Etats membres sur un objectif révisé de réduction des émissions d'au moins 55% d'ici à 2030 par rapport au niveau de 1990, contre - 40% précédemment, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. Le Monde. 12/12/2020. Réactions partagées après l'accord européen sur la baisse des émissions en 2030.

259 CAL. Octobre 2020. La crise, une fenêtre d'opportunités - Un entretien avec Olivier De Schutter. Espace de libertés n°492.

260 Le Monde. 07/10/2016. Ces accords que négocie l'Europe et dont on ne parle jamais.

261 Cf. l'idée de rendre les conflits « matériellement impossibles » en construisant un marché unique sans droits de douane, tout d'abord dans les secteurs du charbon et de l'acier, puis dans tous les domaines économiques. Le Monde. 12/12/2020. Guerre commerciale : l'Europe s'arme enfin.

262 Institut Veblen, FNH. Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.



Alexandros Michailidis / Shutterstock.com

Action « L'Europe à la botte des lobbys, on en a plein les bottes ! », le 8 décembre 2020 devant le siège de la Commission européenne à Bruxelles

et de fragmentation des chaînes d'approvisionnement, de modes de production et de consommation non durables, de concentration de pouvoir par une poignée de multinationales à la faible redevabilité, de creusement des inégalités, en particulier dans les pays moins avancés, etc. (voir chapitre 2.7). Il est clair qu'amplifier encore et toujours ces phénomènes par un agenda de libéralisation datant d'un autre siècle, pour « *aller chercher de la croissance* »<sup>263</sup> mais avec des bénéfices économiques de plus en plus faibles et incertains (voir chapitre 2.6), ne peut qu'aggraver la situation écologique et sociale globale<sup>264</sup>.

Face à ces politiques de libre-échange débridé, il semble donc essentiel et urgent de revoir la philosophie et l'**architecture des règles du commerce international**. Autrement dit, il faut absolument dépasser le dogme du libre-échange pour faire du commerce un véritable outil de régulation, et non plus seulement de libéralisation, au service de la transition écologique et sociale. Comme évoqué dans le chapitre 3 de cette étude, de nombreux instruments peuvent être utilisés pour rendre le commerce plus « climato-compatible », allant de chapitres développement durable véritablement contraignants à des mécanismes d'ajustement carbone aux frontières,

en passant par le renforcement des normes sur les émissions liées aux transports internationaux, l'internationalisation des coûts sociaux et environnementaux dans des prix équitables, des lois en matière de devoir de vigilance des entreprises, ou encore la relocalisation de certaines productions. Dans l'élaboration de ces politiques, généralement centrées sur des objectifs d'atténuation, il est essentiel de garder en tête les questions de responsabilité différenciée, de justice climatique et d'adaptation à la crise climatique pour les pays moins avancés.

L'urgence climatique constitue aussi une opportunité d'inscrire à l'agenda

263 Ces mots sont de la députée européenne conservatrice Tokia Saïfi (groupe PPE), à l'occasion de la polémique autour de la ratification du CETA en octobre 2016. Ce sentiment du besoin de nouveaux accords de commerce et d'investissement pour contribuer à la croissance et pour éviter un repli identitaire et économique de l'UE semble assez général dans le milieu européen de Bruxelles. Le Monde, 01/01/2017. 2016 : l'année où le libre-échange a vacillé.

264 Le Monde, 01/01/2017. 2016 : l'année où le libre-échange a vacillé.

politique un débat plus fondamental sur la **nature même et les objectifs du commerce**, jusqu'ici peu explorés tant l'évangile néolibéral prédomine. Ce débat devrait notamment répondre à des questions aussi essentielles que la nécessaire réduction du volume des échanges. Cette dernière pourrait passer par l'interdiction de certains biens de consommation (ex. énergies fossiles, voitures diesel/essence) ainsi que la diminution des échanges intra groupe des multinationales (cf. leurs stratégies d'optimisation fiscale, sociale et environnementale)<sup>265</sup>. Du fait de l'impossibilité d'un découplage absolu entre émissions et PIB (voir encadré 9), l'explosive question de la décroissance devrait également pouvoir être abordée. Dans une optique de développement durable à l'échelle mondiale, ne faudrait-il pas inscrire le commerce dans un scénario de contraction-convergence, comme le préconise O. De Schutter ? L'idée derrière cette approche est que les économies du Nord se contractent (ou restent à tout le moins stationnaires), afin de réduire leur impact environnemental, tandis que celles du Sud pourraient continuer à croître, dans un objectif de réduction de la pauvreté<sup>266</sup>. Le commerce équitable et durable, un modèle éprouvé sur le terrain depuis plusieurs décennies, pourrait à ce titre inspirer l'ensemble de nos relations commerciales avec le Sud, en particulier dans sa dimension de soutien économique à la transition écologique.



Affiche de la campagne 2020 d'Oxfam-Magasins du monde sur l'économie du donut.

Evidemment, une telle refonte globale de notre système économique – biberonné à la croissance, au productivisme et au consumérisme – nécessite davantage qu'une « simple » révision des règles commerciales et exige de complètement repenser nos politiques économiques, fiscales, sociales, etc. Les règles et pratiques en matière de commerce jouent néanmoins un rôle structurant dans l'organisation des activités économiques internationales, ce qui implique de les (ré)assujettir à des objectifs sociaux et environnementaux plus larges, dans le respect des limites sociales et planétaires telles que définies notamment par la théorie du doughnut<sup>267</sup>. Un tel réajustement dans la hiérarchie des normes devrait permettre de passer **du libre-échange au juste-échange**.

Autrement dit, de trouver une troisième voie, entre le protectionnisme identitaire des extrêmes droites et le libre-échange aveugle des libéraux, comme le prônait Thomas Piketty dans une récente tribune du journal *Le Monde* : « *Nous devons tourner le dos à l'idéologie du libre-échange absolu qui a jusqu'ici guidé la mondialisation et adopter un nouveau modèle de développement fondé sur des principes explicites de justice économique et climatique. Ce modèle doit être internationaliste dans ses objectifs ultimes mais souverainiste dans ses modalités pratiques, au sens où chaque pays, chaque communauté politique doit pouvoir fixer des conditions à la poursuite des échanges avec le reste du monde, sans attendre l'accord unanime de ses partenaires* »<sup>268</sup>.

265 Institut Veblen, FNH. Octobre 2019. Mettre le commerce au service de la transition écologique et sociale. 37 propositions pour réformer la politique commerciale européenne.

266 Gemenne B. 29/08/2017. Le commerce équitable vu par Olivier De Schutter. Analyse Oxfam-Magasins du monde.

267 Raworth K. 2017. Doughnut economics: seven ways to think like a 21st-century economist.

268 Le Monde. 11/07/2020. Thomas Piketty : « Pour reconstruire l'internationalisme, il faut tourner le dos à l'idéologie du libre-échange absolu ».











**OXFAM**

Magasins du monde

É.R : Pierre Santacatterina - Rue provinciale 285 - 1301 Wavre